

DOCUMENT
DE 2018
RÉFÉRENCE



MAKHEIA



Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 26 avril 2019, conformément à l'article 212-13 de son règlement général. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

En application de l'article 28 du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne du 29 avril 2004 et du paragraphe 36 de la norme IAS 1, présentation des états financiers, qui précise que doivent être présentées au minimum des informations comparatives au titre de l'exercice précédent, MAKHEIA Group a établi les documents de référence suivants :

- sur les comptes consolidés au 31/12/2015, sous la référence D. 16-0412, le 27 avril 2016
- sur les comptes consolidés au 31/12/2016, sous la référence D. 17-0434, le 26 avril 2017
- sur les comptes consolidés au 31/12/2017, sous la référence D. 18-0406, le 26 avril 2018



MAKHEIA

Groupe de communication coté sur Euronext Growth et élu meilleur Groupe de communication indépendant (2015), Makheia se revendique comme le premier groupe « post-publicitaire » qui privilégie l'engagement à l'audience, la notion de « publics » à celle de « cibles » et les contenus aux slogans.

Parce que désormais c'est l'engagement qui importe entre les marques et le monde, Makheia milite pour une communication contemporaine, consentie, mesurable et responsable.

Fort de 10 années d'expertise, Makheia a développé une vision et une méthodologie spécifiques : en s'appuyant sur des analyses datas multi-requêtes, Makheia combine réflexion, création, digital et contenus pour construire une nouvelle relation intelligente, entre les marques, leurs différents publics et sur l'ensemble des canaux.

L'offre Makheia se décline autour de 4 expertises :

- > Plateformes & écosystèmes digitaux
- > Brand & social content
- > L'activation publicitaire & marketing
- > Animation & médias internes

À découvrir sur www.makheia.com

MAKHEIA est certifié ISO 9001:2015 et bénéficie de la qualification Entreprise innovante de BPI France.

CHIFFRES CLÉS 2018

Chiffre d'affaires consolidé : 17,8 M€

Marge brute globale : 14,7 M€

Résultat opérationnel : -1 M€

Résultat net après impôts : -0,8 M€

Effectif moyen ETP : 136 collaborateurs

ISIN FRO000072993 - ALMAK - REUTERS : ALMAK.PA - BLOOMBERG : ALMAK : FP
125, rue de Saussure - 75017 Paris

LES MARQUES DOIVENT RÉCONCILIER RATIONNEL ET ÉMOTIONNEL !



En 2018, le marché de la communication a été marqué par trois évolutions majeures : l'arrivée « volontaire » des « gafa » et des grands acteurs du conseil, forçant à se reposer la question du périmètre des métiers de la com'. L'intégration nécessaire de technologies de plus en plus complexes (Data-Mining, Intelligence artificielle, « blockchain », data-content etc.), et la nécessité de donner du sens et de la valeur ajoutée à nos métiers.

La transformation des offreurs du marché de la communication est, ainsi, à la fois technologique et sociologique.

Elle accompagne ce que l'on peut appeler les « nouvelles socialités de l'individualisme ».

La marque doit désormais construire, nourrir, prolonger et enrichir une relation à long terme vers ses différents publics. En prenant en compte quatre marqueurs essentiels :

1. La granulosité des audiences
2. L'inversion du rapport aux marques qui de passif devient actif
3. L'infobésité et l'engorgement du temps du public
4. L'avènement du marketing de précision (data)

Revoir la nouvelle chaîne de valeur dessinée par le consommateur est donc indispensable ; l'enjeu : optimiser les prises de parole des marques avec l'ensemble de leurs publics via le canal le plus efficace.

Ces évolutions fortes du marché ont également mis en lumière deux tendances à suivre :

- la nécessité de construire, pour les marques, des stratégies de prises de parole aussi solides qu'audibles,
- l'importance, renouvelée, de la création. Plus que jamais, nos métiers ont un rôle de gestion du « symbolique », de construction de « bannières » identitaires et doivent traiter à la fois de la complexité et de la création.

Hyper-technologique, l'économie mondiale est néanmoins entrée dans l'ère des émotions. Le succès de Facebook ne repose que sur l'exacerbation des capteurs de notre « animal social ». Et celui de Snapchat sur l'adrénaline que génère l'échange de fichiers fantômes et éphémères. « L'expérience client » préempte désormais toutes les promesses du monde.

Nos métiers doivent désormais répondre aux questions suivantes : quels sont ces nouveaux « ressorts du désir », quels rôle et place doivent y jouer les entreprises ? Et comment harmoniser cela avec un sens de « l'intérêt général » qui, dans toutes les économies, devient une préoccupation des consommateurs. Nous devons réconcilier rationnel et émotionnel.

Édouard Rencker
Président

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| Édito du Président | 3 |
| 1. Personnes responsables..... | 6 |
| 2. Contrôleurs légaux des comptes..... | 6 |
| 3. Informations financières sélectionnées | 7 |
| 4. Facteurs de risques..... | 8 |
| 4.1. Risques liés à l'activité | 8 |
| 4.2. Risques financiers..... | 10 |
| 4.3. Couverture des risques et politique d'assurance | 11 |
| 5. Informations concernant l'émetteur | 12 |
| 5.1. Histoire et évolution de la Société..... | 12 |
| 5.2. Faits marquants 2018..... | 13 |
| 5.3. Investissements et immobilisations | 13 |
| 6. Aperçu des activités | 14 |
| 6.1. Les métiers de MAKHEIA..... | 14 |
| 6.2. Positionnement de MAKHEIA | 15 |
| 6.3. Perspectives 2019 et stratégie du Groupe..... | 17 |
| 6.4. Les priorités 2019..... | 18 |
| 6.5. Événements exceptionnels | 18 |
| 6.6. Degré de dépendance..... | 18 |
| 7. Organigramme | 19 |
| 7.1. Organigramme du Groupe au 31/12/2018..... | 19 |
| 7.2. Filiales & participations..... | 19 |
| 8. Responsabilité Sociétale du Groupe..... | 19 |
| 8.1. Environnement et Éthique | 20 |
| 8.2. Environnement et Consommation..... | 20 |
| 8.3. Engagement sociétal..... | 21 |
| 9. Examen de la situation financière et du résultat..... | 21 |
| 9.1. Situation financière 2016, 2017 & 2018 et contribution des filiales..... | 21 |
| 9.2. Évolution des Résultats | 22 |
| 10. Trésorerie et capitaux | 22 |
| 10.1. Informations sur les Capitaux Propres..... | 22 |
| 10.2. Informations sur les flux de trésorerie | 22 |
| 10.3. Conditions d'emprunt et structure des financements | 23 |
| 10.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux..... | 23 |
| 10.5. Sources de financement postérieures à la clôture..... | 23 |
| 11. Recherche et développement, brevets, licences..... | 24 |
| 12. Informations sur les tendances | 24 |
| 12.1. 2018 : année de consolidation des activités digitales | 24 |
| 12.2. Événements survenus depuis la clôture de l'exercice 2018 | 24 |
| 13. Estimations du bénéfice et prévisions..... | 24 |
| 14. Organes d'administration, de direction et de surveillance | 25 |
| 14.1. Organes de direction | 25 |
| 14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes de direction et de surveillance..... | 27 |
| 15. Rémunérations et avantages | 28 |
| 15.1. Rémunérations et avantages en nature..... | 28 |
| 15.2. BSA..... | 29 |
| 15.3. Pensions, retraites et autres avantages | 29 |
| 16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction..... | 29 |
| 16.1. Date d'expiration des mandats des Administrateurs | 29 |
| 16.2. Contrats entre les membres des organes de direction et la Société | 30 |
| 16.3. Gouvernance..... | 30 |
| 16.4. Procédures de contrôle interne..... | 31 |
| 16.5. Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes et les conventions réglementées | 32 |
| 17. Social..... | 32 |
| 17.1. Structure des effectifs..... | 32 |
| 17.2. Participations et stock-options..... | 34 |
| 18. Principaux actionnaires..... | 35 |
| 18.1. Structure de l'actionariat Identité des titulaires de participations significatives | 35 |
| 18.2. Droits de vote | 36 |
| 18.3. Contrôle de l'émetteur (directement ou indirectement)..... | 36 |
| 18.4. Accords pouvant entraîner un changement de contrôle | 36 |
| 19. Opérations avec des apparentés | 36 |

| | |
|--|-----------|
| 20. Patrimoine, situation financière et résultats..... | 37 |
| 20.1. Informations financières historiques..... | 37 |
| 20.2. États financiers consolidés 2016, 2017 & 2018..... | 37 |
| 20.3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2016 & 2017..... | 37 |
| 20.4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2018 Exercice clos le 31 décembre 2018..... | 38 |
| 20.5. États financiers consolidés 2018..... | 40 |
| 20.6. Politique de distribution de dividendes..... | 40 |
| 20.7. Procédures judiciaires et d'arbitrage..... | 40 |
| 20.8. Évolution de la situation financière..... | 40 |
| 21. Informations complémentaires..... | 41 |
| 21.1. Capital social..... | 41 |
| 21.2. Actes constitutifs et statuts..... | 44 |
| 21.3. Comptes sociaux 2018..... | 49 |
| 21.4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels 2018 Exercice clos le 31 décembre 2018..... | 50 |
| 22. Contrats importants | 52 |
| 23. Déclarations d'experts et déclarations d'intérêts | 52 |
| 24. Documents accessibles au public | 52 |
| 25. Informations sur les participations | 52 |
| 26. Tableaux de correspondance | 53 |
| 26.1. Informations relatives au rapport de gestion de la Société et tableau de passage entre le rapport de gestion et le Document de référence de MAKHEIA Group..... | 53 |
| 26.2. Informations relatives au rapport sur le gouvernement d'entreprise de la Société Tableau de passage avec le Document de référence de MAKHEIA Group..... | 54 |
| 27. Table de concordance avec les rubriques de l'annexe I du règlement (CE) n° 809/2004 de la Commission européenne | 55 |
| ANNEXE 1 | |
| 1. Comptes consolidés au 31 décembre 2018 | 58 |
| 1.1. Bilan Actif..... | 58 |
| 1.2. Bilan Passif..... | 58 |
| 1.3. Compte de résultat..... | 59 |
| 1.4. Flux de trésorerie..... | 59 |
| 1.5. Capitaux propres..... | 60 |
| 1.6. Présentation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour leur montant global..... | 60 |
| 2. Notes annexes aux états financiers consolidés | 61 |
| 2.1. Informations générales..... | 61 |
| 2.2. Principales méthodes comptables..... | 61 |
| 2.3. Informations relatives au périmètre de consolidation..... | 67 |
| 2.4. Notes sur le bilan et le compte de résultat..... | 67 |
| 2.5. Autres informations..... | 71 |
| ANNEXE 2 | |
| 1. Comptes sociaux | 75 |
| 1.1. Bilan..... | 75 |
| 1.2. Compte de résultat..... | 77 |
| 2. Annexes aux comptes sociaux | 78 |
| 2.1. Préambule..... | 78 |
| 2.2. Référentiel comptable..... | 78 |
| 2.3. Règles et méthodes comptables..... | 79 |
| 2.4. Autres éléments significatifs de l'exercice..... | 80 |
| 2.5. Autres informations..... | 80 |
| 2.6. Notes sur le bilan actif..... | 81 |
| 2.7. Notes sur le bilan passif..... | 83 |
| 2.8. Notes sur le compte de résultat..... | 84 |
| 2.9. Autres informations..... | 84 |
| 2.10. Détail des postes concernés par le chevauchement d'exercice..... | 86 |
| 2.11. Tableau des filiales et participations..... | 87 |
| ANNEXE 3 | |
| 1. Résultats des 5 derniers exercices | 88 |
| 2. Délais de paiement..... | 89 |
| 2.1. Délais de paiement des clients - Mentionnés à l'article D. 441-4..... | 89 |
| 2.2. Délais de paiement des fournisseurs - Mentionnés à l'article D. 441-4..... | 89 |
| ANNEXE 4 | |
| Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées, exercice clos le 31 décembre 2018 | 90 |

1. PERSONNES RESPONSABLES

Responsable du Document de référence

Édouard Rencker, Président-Directeur Général

Isabelle Moneyron, Secrétaire Général

Attestation du responsable du Document de référence

Après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, nous attestons :

- que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée ;
- que les comptes sont, à notre connaissance, établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ;
- que leur présentation, ci-incluse, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière du Groupe consolidé ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels celui-ci est confronté.

Nous avons obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations, portant sur la situation financière et les comptes, données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2018 ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux ci-inclus.

Édouard Rencker, Président-Directeur Général



Le 25 avril 2019

2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES

Commissaires aux comptes titulaires

2016, 2017 ET 2018

CONSTANTIN Associés, 6, place de la Pyramide - 92908 Paris-La Défense Cedex, représenté par Monsieur Dominique LAURENT, renouvelé lors de l'Assemblée du 28 juin 2013 ayant approuvé les comptes, pour un mandat de 6 exercices expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Constantin Associés est rattaché à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

ANG SAS, 8, rue de l'Isly - 75008 Paris, représenté par Monsieur Christophe NOS, renouvelé lors de l'Assemblée du 28 juin 2013 ayant approuvé les comptes, pour un mandat de 6 exercices expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018. ANG est rattaché à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.

Commissaires aux comptes suppléants

2016, 2017 ET 2018

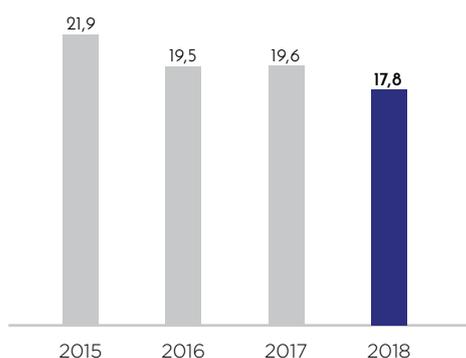
Le Cabinet BEAS, 6, place de la Pyramide - 92908 Paris-La Défense Cedex, renouvelé lors de l'Assemblée du 28 juin 2013 ayant approuvé les comptes, pour un mandat de 6 exercices expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

La Société COMPTABILITÉ ASSISTANCE CONSEIL, 98, rue Gabriel Péri - 93200 Saint-Denis, renouvelée lors de l'Assemblée du 28 juin 2013 ayant approuvé les comptes, pour un mandat de 6 exercices expirant lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

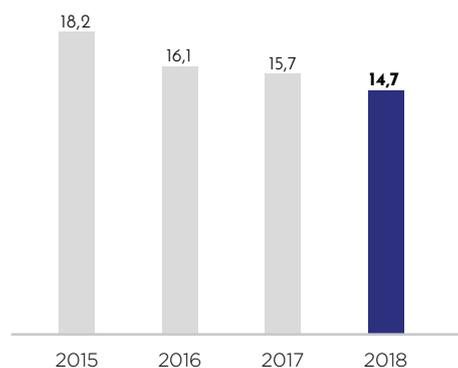
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES

Ces informations sont tirées des comptes consolidés en annexe : bilan et compte de résultat

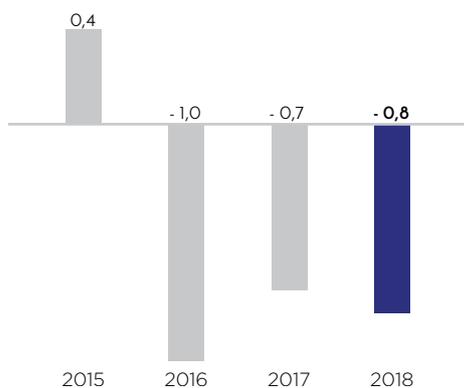
CHIFFRE D'AFFAIRES (M€)



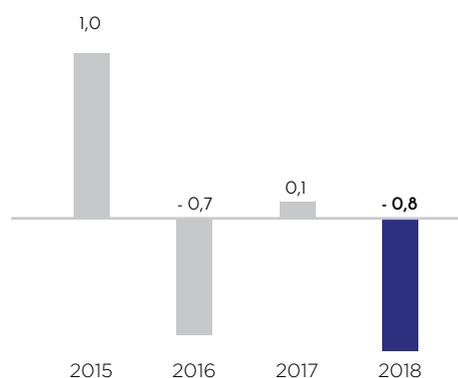
MARGE BRUTE (M€)



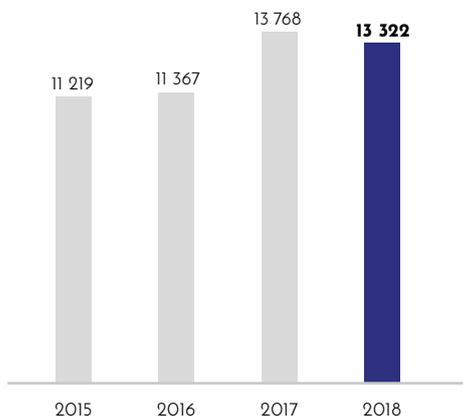
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE (M€)



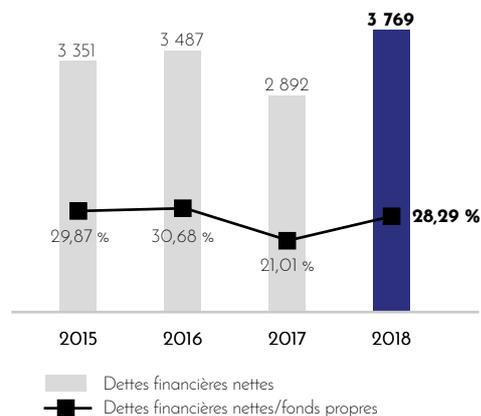
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT (M€)



FONDS PROPRES (k€)



DETTES FINANCIÈRES NETTES (k€)



4. FACTEURS DE RISQUES

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats, ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs. Elle considère que les risques présentés ci-après sont communs aux agences de communication et qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux liés à l'utilisation des nouvelles technologies.

4.1. Risques liés à l'activité

Le secteur de la Communication reste un secteur d'activité très sensible aux fluctuations économiques et sociales qui conduisent les clients de MAKHEIA Group, principalement les groupes français du CAC 40, à réduire leur budget de communication dans les périodes d'incertitude économique et politique ou à les consommer dans l'euphorie des grands rendez-vous sportifs. Ainsi, comme le souligne le Baromètre unifié du marché publicitaire (Bump), « après un premier trimestre 2018 en reprise modérée par rapport au second semestre 2017, la reprise s'est accentuée jusqu'à l'été qui a été marqué par le déroulement de la Coupe du Monde ». Le dernier trimestre se caractérise quant à lui par une chute de l'activité de la communication en décembre 2018, sur fond de revendications économiques et sociales.

Risques clients

Pour MAKHEIA, il n'y a pas de dépendance économique vis-à-vis de ses clients, le principal client réalisant 7,7 % du chiffre d'affaires consolidé, les dix premiers clients représentant 43,2 % des revenus. (Voir « Le poids des principaux clients dans le chiffre d'affaires 2018 » au chapitre 6.2.).

De même, la diversité des secteurs d'activité avec lesquels le Groupe entretient des relations commerciales préserve MAKHEIA Group de tout effet cyclique. Le secteur industrie et énergie devient le premier secteur du Groupe avec 17 % devant l'automobile avec 14,2 % en 2018 contre 18,5 % en 2017 (voir chapitre 6.2.).

Par contre, la mutation de la communication qui conduit à une fragmentation des acteurs de plus en plus nombreux - qu'il s'agisse d'agences comme MAKHEIA, d'acteurs plus orientés sur le « conseil » (Big Five), de partenaires technologiques (SSII, ESN...) ou encore de plateformes qui montent en puissance (GAFA...) - amène les clients à solliciter environ 5 partenaires différents pour faire face à la complexité de l'environnement, créant une certaine instabilité de la relation commerciale. Pour contrôler cette possible volatilité de clientèle, MAKHEIA Group s'attache à mesurer la satisfaction de ses clients chaque année par le biais de différentes études et notamment le Baromètre des métiers de la Communication réalisé par BVA Limelight qui, lors du dernier sondage réalisé fin 2018, établissait un taux de satisfaction clients de 78 %. Ce baromètre signale les forces et les faiblesses des principales entités du Groupe, les expertises reconnues par les clients, ce qui fournit à MAKHEIA une base solide pour orienter sa stratégie commerciale.

S'agissant de la robustesse de la clientèle, la nature et la diversité des clients de MAKHEIA Group, composés essentiellement de grands comptes, limitent le risque d'impayés d'autant que les prestations sont assurées sur devis acceptés, avec facturation d'acomptes, ou facturation à l'avancement. Même si le risque de défaillance est particulièrement bas selon le cabinet Altarès, MAKHEIA Group apporte la plus grande vigilance à toute nouvelle entrée en relation.

Si le risque d'impayés est quasi nul, le risque des délais de paiement est quant à lui bien réel. Les manquements les plus couramment observés sont liés à la complexité des procédures administratives et comptables de certaines grandes entreprises, ainsi qu'à l'externalisation des services comptables auprès de prestataires de services situés hors de France.

Risques opérationnels

Dans l'exercice de son activité, les services fournis aux clients par les entités du Groupe doivent respecter les réglementations régissant le secteur de la Communication et notamment le droit de propriété intellectuelle, le droit d'utilisation des données personnelles. À noter la nomination d'un Délégué à la Protection des Données, rattaché à la Direction Générale, conformément au règlement (UE) 2016/678 du 27 avril 2016. Afin de limiter ces risques, le Groupe a recours à la validation des prestations par des services juridiques appropriés.

Par ailleurs, MAKHEIA Group est exposé à des risques opérationnels liés à l'exécution des prestations sur lesquelles il s'est engagé en termes de qualité, de délais, de respect des budgets et pour lesquels il dépend de la qualité des sous-traitants (voir Risques spécifiques ci-après).

Même si l'exécution de chaque contrat fait l'objet de procédures de prévention et de contrôle rigoureux de la part de MAKHEIA Group et de ses filiales, il n'est pas possible d'exclure totalement les risques de contestation, de retard de règlement, et de non-renouvellement de contrat. Pour se prémunir le plus efficacement possible, MAKHEIA Group met en œuvre des méthodologies de conduite de projets et des procédures de validation de la qualité des prestations fournies, à tout stade du process de réalisation, aussi bien en interne que chez les sous-traitants.

Pour garantir la qualité attendue par les clients, le Groupe a élargi en 2011, à l'ensemble de ses activités, les process ISO que sa filiale SEQUOIA a pour sa part mis en place dès 2000, organisation auditée par Bureau VERITAS, selon les exigences de la norme ISO 9001:2015 et renouvelée par un audit annuel en janvier 2019.

Risques liés à la sous-traitance

MAKHEIA Group a contracté avec des sociétés spécialisées pour les activités qu'il ne souhaite pas intégrer par choix métier ou par insuffisance de demande, soit sous forme de partenariat ou de sous-traitance, soit sous forme d'intérim, de free-lance ou de CDD. Les conditions de réalisation sont donc préétablies, il est notamment demandé à ces personnels ou sociétés extérieures de prendre des engagements de confidentialité et de conformité aux dispositions de l'article D. 8222-5 du Code du travail.

Risques liés à la concurrence

Le digital a bouleversé les modes de consommation et imposé de nouvelles règles au marketing et à la communication, offrant de nouveaux moyens d'expression. Il occupe une place prépondérante dans les stratégies de communication mises en place par les marques. Avec ses acquisitions de BIG YOUTH et MÉGALO en 2014, deux agences digitales de premier rang, du fonds de commerce « LES ARGONAUTES » en juillet 2016, complété par le rachat du fonds de commerce HEADOO, en novembre 2018, positionné sur les médias sociaux, MAKHEIA Group apporte une réponse efficace aux attentes clients.

MAKHEIA Group intervient majoritairement sur le marché français de la communication où il fait face à des concurrents nombreux et de toutes tailles, mais facilement identifiables, parmi lesquels des agences généralistes, des agences purement Digital, des agences de communication éditoriale, et certaines agences hyperspécialisées, dont toutefois aucune ne propose de prestations strictement identiques.

Risques spécifiques liés à la technologie

MAKHEIA Group fait un usage continu des nouvelles technologies de l'information et de la communication, tant pour ses propres besoins que pour le compte de ses clients, au travers de prestations plurimédias et des Big Data.

L'utilisation des différents réseaux qui s'interconnectent ne peut être garantie contre tout risque de panne, d'intrusion ou de destruction de données. Des procédures d'auto-archivage et de sécurisation des données sont généralisées pour pallier tout problème de disparition ou de destruction de données sous la supervision du Délégué à la Protection des Données et selon un process audité en 2018 par Bureau VERITAS dans le cadre de l'audit ISO.

Les applications « on line » développées pour les clients sont hébergées chez des tiers qui garantissent au Groupe la sécurité et la maintenance des serveurs d'application en contrepartie de contrats de prestation de services. Le monitoring applicatif est effectué à distance par les équipes techniques de MAKHEIA Group ou en infogérance par un partenaire. Les propres systèmes d'information de la Société sont installés sur des serveurs dédiés (gestion, production, messagerie...) afin de limiter les risques et les impacts de panne. Une équipe dédiée assure la maintenance et le contrôle au quotidien.

Des outils de mesure sont systématiquement mis en œuvre pour identifier l'apparition de tout risque précédemment décrit. Des outils de monitoring du service ou des applications de gestion et suivi des bugs sont utilisés pour identifier, tracer et circonvenir les risques apparus.

Risques pays

MAKHEIA Group n'est pratiquement pas exposé au risque pays. En effet, même si sa clientèle est constituée de grands groupes internationaux, le Groupe exerce majoritairement ses activités en France.

Il assure à ses clients un accompagnement international mesuré en étant membre du réseau AMIN, composé d'une vingtaine d'agences indépendantes en Europe et le double aux États-Unis.

Risques de dépendance vis-à-vis d'hommes clés

Le succès du Groupe est lié pour une large part au talent et à l'implication de ses dirigeants et collaborateurs. Le départ de certains d'entre eux pourrait impacter la performance du Groupe. Pour en limiter les effets, le Groupe favorise la transversalisation des compétences.

Par ailleurs, le Groupe a mis en place des mesures contribuant à la fidélisation des hommes clés.

Risques liés à la croissance externe

MAKHEIA Group a pour objectif de développer son activité par croissance externe ciblée. Cette stratégie génère naturellement des risques liés d'une part à la maîtrise de cette croissance (intégration du personnel recruté, organisation administrative, commerciale et production) et d'autre part aux conséquences complexes des acquisitions d'entreprises (intégration de métiers différents, de cultures d'entreprises différentes, sécurisation des financements).

Depuis 5 ans, le Groupe a fait preuve d'un dynamisme certain en matière de croissance externe, particulièrement réussie avec l'intégration des activités digitales BIG YOUTH et MÉGALO en 2014, des ARGONAUTES et de MADEMOISELLE SCARLETT en 2016 et du fonds de commerce HEADOO fin 2018.

Risques juridiques et évolution de la réglementation

La Société n'est que peu exposée à des risques juridiques particuliers encourus de par son activité. Cependant, comme dans toute activité commerciale, des risques de litiges avec les clients, les fournisseurs et le personnel existent.

Conformément aux principes de prudence, les charges susceptibles de résulter de ces procédures font l'objet de provisions dans la mesure où elles sont considérées comme probables et quantifiables (voir Comptes consolidés 2.2. en Annexe 1).

Au 31 décembre 2018, trois contentieux prud'homaux sont en cours, dont deux initiés en 2018.

Par ailleurs, le Groupe s'attache les services de conseillers externes, experts en matière sociale, fiscale et juridique pour assurer la veille technique indispensable au bon déroulement de l'activité.

Risques sur la fiabilité des informations et processus comptables

La direction financière du Groupe est assurée sous l'autorité de la Direction Générale du Groupe. La partie opérationnelle est gérée par une équipe interne centralisée dans la holding MAKHEIA Group pour l'ensemble de ses filiales.

Certaines missions, comme la consolidation, sont sous-traitées à des prestataires spécialisés.

Risques liés à la fraude et à la concurrence déloyale

MAKHEIA Group a mis en place des systèmes de protection de ses locaux et de ses outils informatiques et techniques visant à protéger son système d'information et les données qui lui sont confiées et à en assurer la confidentialité. Sans annuler les risques de fraude, malversations ou malveillance, ces dispositions donnent une assurance raisonnable que ces risques sont maîtrisés. Cette préoccupation rejoint les efforts liés aux risques technologiques (voir supra - même article).

Risques industriels et liés à l'environnement

L'activité du Groupe est qualifiée de tertiaire et repose sur des prestations de services qui ne nécessitent aucun équipement industriel et en conséquence ne présentent pas de risques industriels ou technologiques (voir 8.1. Environnement et éthique).

4.2. Risques financiers

Risques de liquidité

MAKHEIA Group procède régulièrement à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir, le montant des lignes bancaires et emprunts contractés est supérieur aux besoins actuels de financement, qu'il s'agisse du financement des actifs du Groupe ou de ses besoins de trésorerie court terme.

La dette bancaire du Groupe se situe à 1 085 k€ au 31 décembre 2018 contre 1 530 k€ au 31 décembre 2017 (hors intérêts courus).

Pour financer ses investissements informatiques, la Société utilise ses lignes de crédit-bail.

Le détail des dettes financières est présenté dans l'Annexe 1 aux comptes consolidés au 31 décembre 2018 (voir 2.4. Emprunts et dettes financières).

Risques liés aux minoritaires

En 2018, il n'y a pas d'intérêts minoritaires dans les filiales consolidées en intégration globale.

Risques de taux d'intérêt

Les emprunts bancaires contractés par MAKHEIA Group sont majoritairement à taux fixe. En conséquence, MAKHEIA Group n'est pas exposé au risque de taux.

Risques de change

La part des facturations du Groupe en dehors de la zone euro est très faible. La sous-traitance hors zone euro reste marginale.

Les filiales non européennes des principaux clients acceptent d'être facturées et de payer en euros, éliminant ainsi le risque de change. Par ailleurs, le groupe MAKHEIA n'a plus de filiale étrangère. En conséquence, le Groupe n'ayant pas à ce jour de risque de change, il n'y a pas de couverture spécifique.

Risques sur titres de capital

MAKHEIA Group gère ses excédents de trésorerie en « bon père de famille » en utilisant des placements de trésorerie à vue, sans chercher des rendements plus élevés que pourrait lui procurer le recours à des instruments financiers plus spéculatifs (actions, OPCVM, dérivés...) mais plus risqués.

Au titre du contrat de liquidité signé avec la société GILBERT DUPONT, le nombre d'actions inscrites au nom de la Société était, au 31 décembre 2018, de :

- 15 850 actions, représentant 0,18 % du capital.

Calcul de la volatilité de l'action MAKHEIA :

| au 31 décembre 2018 | Volatilité historique |
|--|-----------------------|
| 1 mois (décembre 2018) | 93,03 % |
| 2 mois (novembre-décembre 2018) | 68,39 % |
| 3 mois (4 ^e trimestre 2018) | 61,49 % |
| Depuis le 01/01/2018 | 43,55 % |

Source : Facset

Risques liés aux tests de dépréciation sur écarts d'acquisition

Les actifs incorporels résultant de l'évaluation des actifs des entités acquises sont enregistrés au bilan à leur coût historique. Leur valeur fait l'objet d'un suivi régulier afin de s'assurer qu'aucune perte de valeur ne doit être comptabilisée.

Des tests de dépréciation sont pratiqués à chaque clôture en comparant la valeur comptable à la valeur d'utilité calculée sur la méthode des « Discounted Cash Flow » (DCF). Lorsque la valeur comptable est inférieure à la valeur d'utilité, MAKHEIA Group enregistre une dépréciation du montant de la différence. Le taux de croissance retenu pour établir les projections est conforme aux prévisions du marché.

Voir Annexe 1 § 2.2 Dépréciation des actifs à long terme des comptes consolidés 2018.

4.3. Couverture des risques et politique d'assurance

Le Groupe a conclu des assurances à l'échelon de la maison mère pour l'ensemble de ses filiales :

- les contrats habituels « Dommages » ;
- des polices « Responsabilité Civile Professionnelle » et « Risques Informatiques » ;
- et « Responsabilité Civile Exploitation ».

Les montants garantis sont conformes aux pratiques en vigueur dans son domaine d'activité et aux exigences des clients.

5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR

5.1. Histoire et évolution de la Société

| | |
|------|--|
| 1980 | Création de Grafedit, basée à Lille |
| 1999 | Introduction de Médiagérance au Second Marché d'Euronext Paris |
| 2008 | Rapprochement des groupes MAKHEIA et IMAGE FORCE |
| 2009 | Fusion simplifiée des filiales FRANKLIN PARTNERS, ARTICE et SEQUOIA Cession de 85 % des titres de la SA NETWORTH, de 100 % des titres de la société MAKHEIA ASIE Liquidation de la société MAKHEIA BELGIUM |
| 2010 | Transfert d'Euronext vers Alternext |
| 2011 | Fusion des filiales PLACE DU MARCHÉ et MACHINATION Acquisition de la société LA FORME INTERACTIVE Cession de la participation dans le GIE de L'ARBRE Cession de 8,54 % de titres de la SA NETWORTH |
| 2012 | Fusion simplifiée des filiales PLACE DU MARCHÉ et SEQUOIA Acquisition de la société TEYMOUR |
| 2013 | Acquisition de la société La DEUXIÈME MAISON |
| 2014 | Acquisition de la société BIG YOUTH et reprise par BIG YOUTH du fonds de commerce MEGALO et COMPAGNIE Cession de 6,46 % de titres de la SA NETWORTH, solde de la participation détenue dans cette ex-filiale |
| 2016 | Reprise par MAKHEIA LFI du fonds de commerce LES ARGONAUTES et acquisition de la société MADEMOISELLE SCARLETT par MAKHEIA AFFINITY |
| 2017 | Fusion simplifiée de TEYMOUR et LA DEUXIÈME MAISON avec SEQUOIA |
| 2018 | Reprise par SEQUOIA du fonds de commerce HEADOO Fusion simplifiée de MADEMOISELLE SCARLETT avec MAKHEIA AFFINITY |

Dénomination sociale

L'Assemblée générale extraordinaire du vendredi 25 janvier 2008 (avis du BALO n° 152 paru le 19 décembre 2007) a décidé la modification de dénomination sociale du Groupe : Groupe MEDIAGÉRANCE est devenu MAKHEIA Group.

Registre du commerce des sociétés, APE et LEI

RCS Paris 399 364 751

Code APE 7010Z Activité des sièges sociaux

Numéro LEI : 969500BVLJEPXKHGU456

Forme juridique et capital

Article 1 des statuts : la Société « MAKHEIA Group » est une société anonyme de droit français.

Au 31 décembre 2018, le capital de la Société est de 6 527 675,44 €, divisé en 8 797 676 actions, de 0,742 € de nominal.

Durée

Article 5 des statuts : la durée de la Société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, à savoir jusqu'au 1^{er} janvier 2094, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Siège social

MAKHEIA Group - 125, rue de Saussure - 75017 Paris, son principal lieu d'activité.

Tél. +33 (0)1 42 12 20 00 www.makheia.com

Exercice social

Article 19 des statuts : douze mois du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

5.2. Faits marquants 2018

Conformément à la stratégie de mutation de ses activités et au recentrage sur les métiers à forte valeur ajoutée, MAKHEIA Group poursuit la consolidation de ses activités digitales, en intégrant la dimension digitale dans chacune de ses réflexions stratégiques clients, mais également en développant continuellement de nouvelles expertises technologiques : intégration de la data sémantique, SEO, CRM-PRM et, depuis novembre 2018, du marketing visuel par la reprise du fonds de commerce HEADOO, spécialiste de la collecte d'images via INSTAGRAM et de la création de contenus visuels créatifs.

Grâce à l'acquisition de MADEMOISELLE SCARLETT en octobre 2016, MAKHEIA a efficacement complété son offre d'une nouvelle communication publicitaire de la marque, qui lui a permis de remporter l'appel d'offres GRÉVIN en proposant une réinvention complète de cette Institution, ou encore d'accompagner les laboratoires PIERRE FABRE sur plusieurs opérations publicitaires.

Compte tenu de la consolidation de ces nouvelles expertises digitales acquises depuis 5 ans, MAKHEIA réalise en 2018 environ 70 % de son Revenu Brut dans les activités digitales.

En date du 21 décembre 2018, fusion simplifiée par voie d'absorption à effet du 1^{er} janvier 2018 par la société MAKHEIA AFFINITY de la société MADEMOISELLE SCARLETT.

Afin de remercier l'ensemble de ses actionnaires et leur permettre d'accompagner le développement du Groupe, MAKHEIA Group a réalisé, en date du 23 août 2018, une opération d'attribution gratuite de bons de souscription d'actions (BSA) au profit de ses actionnaires existants. Le détail de l'opération est communiqué dans l'annexe aux comptes consolidés (paragraphe 2.5.).

5.3. Investissements et immobilisations

En dehors des acquisitions d'entreprises, les principaux investissements annuels portent sur :

- les équipements informatiques qui font l'objet d'un renouvellement par tranche selon un plan annuel, auxquels s'ajoutent la mise à jour des logiciels et la maintenance ;
- les travaux d'amélioration des espaces de travail et leur maintenance ;
- l'immobilisation des frais de développement d'outils internes et de l'offre « Data Métrics » pour un montant de 312 k€ en immobilisations incorporelles.

Le montant net des immobilisations corporelles figurant au Bilan au 31 décembre 2018 s'élève à 117 k€ contre 127 k€ fin 2017, essentiellement constitué d'agencements, de matériel de bureau et de matériels informatiques.

Le groupe MAKHEIA ne possède pas de propriété immobilière.

6. APERÇU DES ACTIVITÉS

6.1. Les métiers de MAKHEIA

Organisés autour de trois pôles stratégiques complémentaires, le Digital au sens large, la production de contenus et la communication publicitaire & marketing, correspondant aux attentes majeures des nouveaux consommateurs, les métiers du Groupe combinent expertises digitales et analyses stratégiques pour façonner les marques et leur offrir le meilleur dispositif de communication :

PÔLE DIGITAL

- Analyse et préconisation en innovation digitale et définition de Stratégies digitales
- Définition et mise en œuvre d'écosystèmes digitaux complets (sites, contenus, actualisation, activation marketing, fonctions transactionnelles...)
- Suivi et pilotage de la performance digitale (SEO, SEA, KPi d'audience...)
- Optimisation de l'expérience utilisateurs et UX design
- Applications mobiles
- Mise en place de Data Management Plateformes

PÔLE CONTENT

- Ingénierie éditoriale et conception de stratégies de contenus
- Mise en place de Dispositifs éditoriaux : production, validation, gestion des sources
- Brand content : création de contenus multiformats
- Data Content : production de flux de contenus automatiques pilotés par la data
- Analyse sémantique des contenus : scan des corpus de contenus d'une marque (ou de ses concurrents)
- Définition, production et mise en place de « Consumer magazines », off et on-line

PÔLE BUSINESS

- Définition de Plateforme et d'Architecture de marque
- Création et déploiement d'identité et territoire visuel
- Marketing stratégique
- Activation publicitaire
- Stratégie social media
- Activation réseau et commerciale
- Marketing relationnel

MAKHEIA Group : premier groupe indépendant post-publicitaire

Le positionnement et la notoriété du Groupe ont été salués par plusieurs baromètres métiers, par la nomination de MAKHEIA au Grand Prix des Agences de l'Année, élu « meilleur groupe 2015 de communication indépendant », par le Grand Prix de Communication & Entreprises en 2016 et par 14 prix majeurs en 2018.

Le positionnement et l'offre de Makheia sont les fruits d'une réflexion en profondeur qui porte sur les changements de mentalité et de consommation de la société et sur la nécessaire refonte des dispositifs de communication, passant du modèle publicitaire (à savoir un message unique pour un public homogène via un média de masse) à un modèle complexe : plusieurs messages vers des publics segmentés via des canaux multiples.

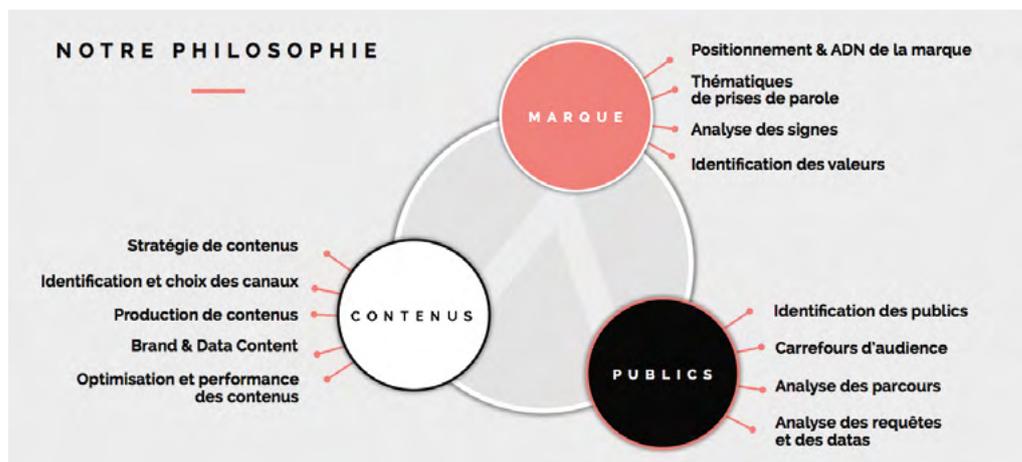
L'analyse originale du Groupe sur l'évolution de la communication repose en effet sur le constat que les marques et les entreprises sont soumises à trois bouleversements majeurs : une hyper-segmentation de leurs publics, une démultiplication des canaux de communication et des points de contacts potentiels (jusqu'à 4 000 points par consommateur selon une récente étude américaine) et des prises de parole de plus en plus nombreuses sur des sujets de plus en plus complexes : gouvernance de l'entreprise, éthique, engagements sociétaux, traçabilité des produits, engagement qualité etc.

Les marques doivent donc désormais identifier, organiser et programmer des communications multiples, sur des thématiques complexes vers des publics hétérogènes souvent organisés en communautés de pensée ou d'intérêt.

MAKHEIA prend en compte l'ensemble de ces paramètres complexes pour construire des stratégies dédiées essentiellement à l'accompagnement des transformations de ses grands clients.

MAKHEIA s'appuie pour cela sur une méthodologie affirmée :

- l'analyse des publics et de toutes les interfaces permettant de converser avec la marque ;
- l'analyse de la marque et de ses signes ;
- les contenus et les stratégies de maîtrise des canaux de communication.



6.2. Positionnement de MAKHEIA

MAKHEIA affine chaque année son nouveau modèle d'acteur de la communication pour anticiper les bouleversements profonds de l'économie ; le Groupe accompagne aujourd'hui ses clients dans leur réflexion sur les messages qu'ils émettent, leurs relations avec les consommateurs, l'optimisation des canaux de communication.

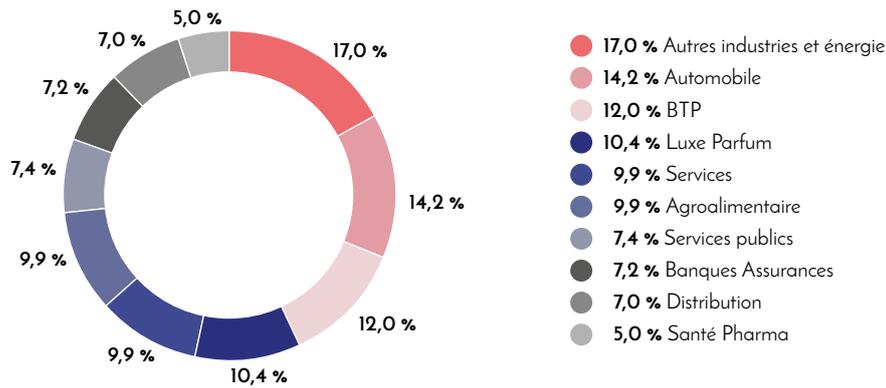
Des tendances fortes viennent modifier le marché de la communication et plus spécifiquement celui du digital. MAKHEIA en priorise trois majeures :

- **l'utilisation de la data pour comprendre les publics et construire une stratégie de marque pertinente, déterminer les supports de communication et les contenus adéquats ;**
- **l'obligation pour les marques d'engager leurs audiences de façon plus personnalisée, contextuelle et en temps réel grâce aux contenus ;**
- **la nécessité de maîtriser les technologies émergentes, le web 4.0, (data, nouveaux formats de contenus et programmation de la diffusion etc.) indissociables de la réflexion sur la stratégie de marque et le déploiement de son écosystème, compte tenu de l'évolution des usages des consommateurs.**

Face à la transformation digitale et à l'avènement des flux de données collectées (CRM, open data, objets connectés...), les marques peuvent désormais s'adresser à chacun de leurs publics avec des contenus individualisés, contextualisés et s'affranchir de la diffusion de messages de masse standardisés.

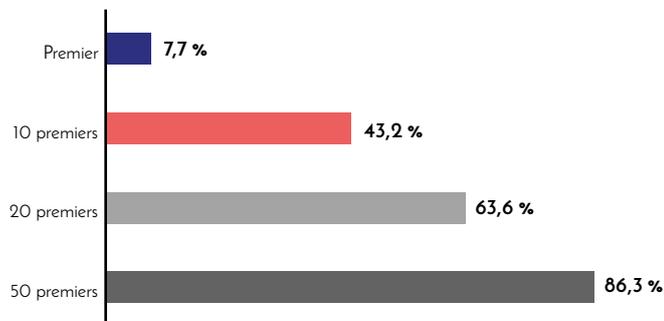
Client

Répartition du chiffre d'affaires réalisé en 2018



Une clientèle axée sur les grands comptes

MAKHEIA Group facture près de 50 % des sociétés du CAC 40.
Poids des principaux clients dans le chiffre d'affaires 2018



Afnic, Aftral, Agirc Arrco, Air Liquide, Alstom, Altarea Cogedim, Atlantic, Axa, Bayer, Biocoop, Bouygues, BNP Paribas, BPCE, Heidelbergcement (Calcia), Casino, Chanel, Clarins, Crédit Agricole, Eiffage, Enedis, Engie, Eramet, Eres, Europ Assistance, Fédération Française des Diabétiques, Fédération internationale des Logis, Fondation du Patrimoine, Fondation de la Haute Horlogerie, Forte Pharma, Gecina, Hayward, Heineken, HSBC, Imerys, Intermarché, L'Oréal, La compagnie des Alpes (Grévin), Lafarge, LVMH, MGEN, MMA, Monabanq, Monoprix (Sarenza), Nature & Découvertes, Ordre de Malte, Ortec, Piaget, PSA Peugeot Citroën, Picard, Radio France, Ramsay, Renault, Richard Mille, Servair, Société Générale, Spie, Syngenta, Teréga, Total, UIMM, Vallourec, Van Cleef, Veolia, Vinci, Volvo, Volkswagen, WWF...

Trophées et nominations

MAKHEIA Group et ses clients sont régulièrement primés :

EN 2019

Makheia démarre l'année 2019 avec trois nouveaux trophées :

- Deux Top Com d'or : un premier pour le jobboard de l'UIMM, la fabrique de l'avenir et un deuxième pour Texto & Co, le premier magazine interne digital destiné à l'ensemble des collaborateurs du groupe Radio France.
- Mais aussi un Top Com de bronze pour Axa France avec la campagne de communication interne Réflex'6.

EN 2018

L'année 2018 fut couronnée par 14 prix dont le Grand Prix RSE / Top Com pour le site de WWF France, le Grand Prix du Brand Content pour la campagne anniversaire de l'Ordre de Malte et de l'Or aux Trophées de l'Assurance en Innovation digitale pour la Social Room d'Axa.

Mais aussi :

- Communication & Entreprise - Prix coup de cœur / Axa France, campagne interne Réflex'6
- Communication & Entreprise - Argent / WWF France, site web
- Communication & Entreprise - Argent / Livre EDF, après Irma
- Communication & Entreprise - Bronze / Communication RH / Axa France, campagne interne Réflex'6
- Lovie Awards - Or / Institut Français du design, site Inovi
- Top Com Consumer - Bronze / Médias Sociaux / Semaine Nationale de prévention du diabète
- Brand Experience Awards - Or / Axa Banque
- Nuit des rois - Argent / Axa Banque
- Top Com Corporate Or / WWF France, site web
- Top Com Corporate Argent / chimie work, le jobboard de la filière chimie
- Trophées de la com - Bronze / Communication interne / Axa France

6.3. Perspectives 2019 et stratégie du Groupe

La tendance du marché de la communication

Le marché de la communication, selon les dernières analyses Irep, se caractérise en 2018 par la croissance continue des investissements dans les médias numériques (+14,7%) et la stagnation des dépenses dans les médias historiques et le hors médias (respectivement 0% et -0,1%).

L'année, souligne encore l'Irep, n'a néanmoins pas été homogène. En effet, « après un premier trimestre en reprise modérée par rapport au second semestre 2017 (mais à un niveau encore inférieur à celui du premier trimestre 2017), la reprise s'est accentuée jusqu'à l'été (marquée par le déroulement de la Coupe du Monde), mais le « dernier trimestre se caractérise par une chute de l'activité de la communication en décembre (-4,5% par rapport à la moyenne des 3 mois précédents, en données CVS) l'actualité médiatique et notamment le mouvement des gilets jaunes ont entraîné **une certaine frilosité de la part des annonceurs** ».

Ainsi, conclut l'Irep, « sur l'ensemble de l'année, on observe une activité en deux temps avec une hausse du nombre d'annonceurs au 1^{er} semestre vs 2017 sur la même période, contre un repli sur le second semestre ».

Perspectives d'évolution du marché de la communication pour 2019

Pour 2019, le scénario macroéconomique le plus souvent retenu par les différents conjoncturistes est, explique l'Irep, « celui du prolongement au premier trimestre de l'affaiblissement de l'activité constaté à la fin 2018, lié à la crise des gilets jaunes et à la baisse de régime des partenaires européens ».

En raison du retard pris en début d'année, la croissance du PIB devrait s'établir à +1,5% (en euros constants), au même niveau qu'en 2018. Elle devrait permettre la poursuite d'une lente décrue du taux de chômage. Dans ce cadre le marché de la communication devrait connaître une croissance légèrement ralentie dans une fourchette comprise entre +1,5% et +2%.

Sur le marché de la communication publicitaire, le principal moteur de croissance restera le développement des médias numériques mais dans le climat d'incertitude du début d'année, le marché devrait réagir avec un certain attentisme.

6.4. Les priorités 2019

En 2019 MAKHEIA Group s'est fixé trois objectifs prioritaires :

- Renforcer son organisation autour de trois grands pôles complémentaires (voir § 6.1 et 6.2), et totalement digitalisés : les écosystèmes web, les contenus, les dispositifs marketing reposant sur des métiers spécialisés : Datas & performances digitales, UX stratégie & parcours clients, Content & Data Content, et stratégies de création de plateformes de marques.
- Déployer une nouvelle offre intégrant la data comme process d'analyse du comportement et des attentes des publics, la production de contenus multimédias (sous tous les formats) et le déploiement de stratégies d'audiences, substituant la notion de « points d'intérêts » à celle de simples points de contact.
- Poursuivre le renforcement de sa visibilité sur le marché en réorganisant sa propre stratégie de marque autour d'une marque unique : MAKHEIA.

Par ailleurs, le Groupe a arrêté ses objectifs de progrès prioritaires selon un plan détaillé conformément à la procédure ISO 9001 :

- l'optimisation de la rentabilité grâce à une meilleure valorisation des propositions budgétaires et le recentrage sur les grands clients ;
- la mise en place d'un plan d'économies portant sur plus d'un million d'euros sur 3 postes de charges :
 - Une réduction du poste achats
 - Une optimisation du budget « freelances »
 - La réduction de la masse salariale

6.5. Événements exceptionnels

Non applicable pour 2016, 2017, ni pour 2018.

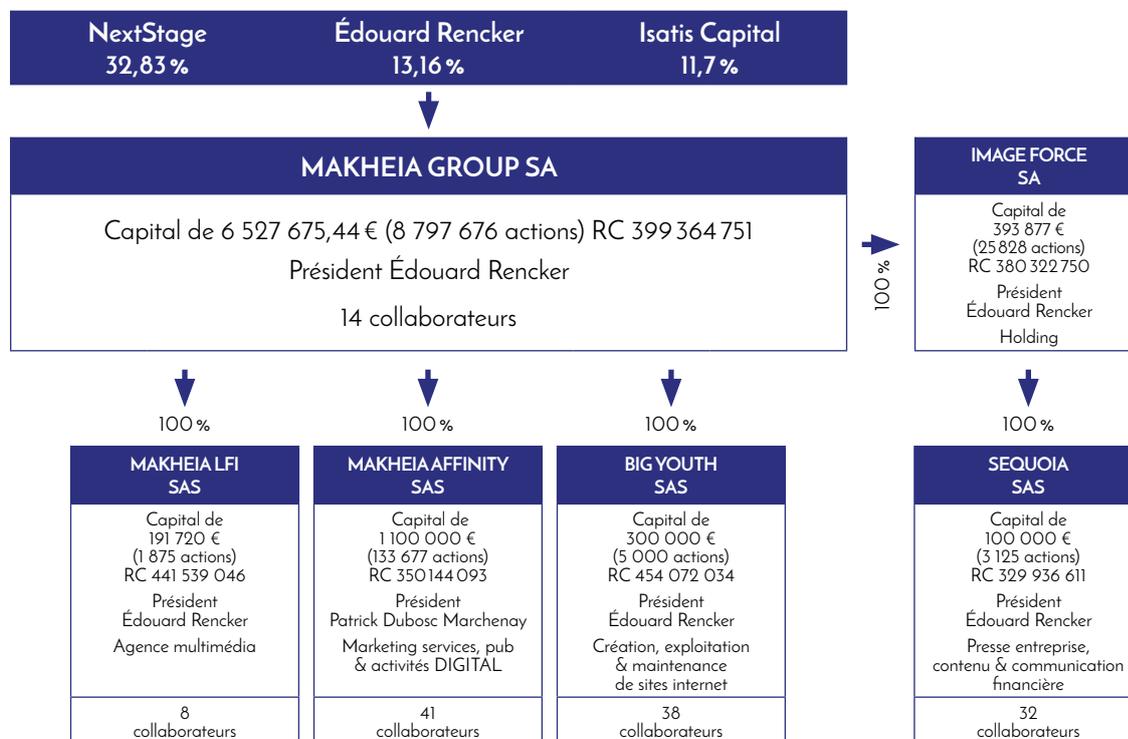
6.6. Degré de dépendance

Le Groupe n'est dépendant d'aucun brevet ou licence (voir § 11).

L'activité de MAKHEIA Group ne dépend pas d'importants clients ou contrats, les 10 premiers clients représentant 43,2 % de son chiffre d'affaires total (voir § 6.2.).

7. ORGANIGRAMME

7.1. Organigramme du Groupe au 31/12/2018



7.2. Filiales & participations

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2018 se trouve en Annexe 1, Comptes consolidés § 2.3.

À noter : en date du 21 décembre 2018, fusion simplifiée par voie d'absorption à effet du 1^{er} janvier 2018 par la société MAKHEIA AFFINITY de la société MADEMOISELLE SCARLETT.

Selon l'art. L232-1-II du Code de commerce, le groupe Makheia n'a pas de succursale.

8. RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE DU GROUPE

Le Groupe a engagé depuis 2009 une démarche de sensibilisation de l'ensemble de ses équipes aux préoccupations de développement durable, à la démarche RSE, et plus généralement au processus d'amélioration continue.

À la demande de ses clients internationaux, MAKHEIA s'est inscrit sur la plateforme d'évaluation de l'organisation internationale Ecovadis (<https://www.ecovadis-survey.com/supplierportal/>), qui valide le processus d'amélioration continue dans lequel le Groupe s'est engagé en termes de RSE. MAKHEIA figure dans la catégorie « silver », parmi les 30 % les mieux cotés par Ecovadis.

MAKHEIA Group répond également à l'enquête annuelle GAÏA qui rassemble des données extra-financières de 230 valeurs moyennes cotées et permet de déterminer leur engagement dans les trois secteurs ESG (Environnement, Social et Gouvernance). Cette cotation contribue à une meilleure anticipation du risque global sur le titre, considérant que la politique RSE de l'entreprise contribue à sa performance économique. Il est important de souligner que la note reçue par MAKHEIA en 2018 pour l'exercice 2017 (61) est très largement supérieure à celle des sociétés cotées sur Euronext Growth du panel GAÏA (32).

Les critères de ses engagements sont également intégrés dans le classement de l'index Gaia/EthiFinance. Ils sont de plus en plus souvent demandés par les grands groupes clients à titre d'information extra-financière pour différencier leurs prestataires.

MAKHEIA Group selon référentiel GAÏA 2018

| Notation | 2015 | 2016 | 2017 |
|----------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Gouvernance | 47 | 49 | 49 |
| Social | 60 | 71 | 76 |
| Environnement | 32 | 36 | 36 |
| Parties prenantes externes | 100 | 100 | 100 |
| NOTE GÉNÉRALE | 54 | 59 | 61 |

8.1. Environnement et Éthique

Depuis plus de quinze ans, le Groupe s'est engagé dans un processus de Management de la Qualité par le biais de sa certification ISO régulièrement renouvelée depuis 2000. Il s'agit pour lui de respecter des valeurs inscrites dans son plan de progrès annuel. Les actions entreprises sont sanctionnées régulièrement par l'enquête de satisfaction clients.

- Écoute des partenaires, qu'ils soient clients ou fournisseurs, dans le but de comprendre leurs besoins et de les aider, afin de construire des relations de confiance durables.
- Respect de la promesse donnée que ce soit en matière de qualité des prestations fournies ou de délais, mais aussi de transparence vis-à-vis des actionnaires.
- Convivialité et esprit d'équipe vis-à-vis des partenaires, mais aussi des collaborateurs du Groupe.
- Esprit d'entreprise et d'engagement pour optimiser la rentabilité du Groupe, réduire les coûts, trouver des solutions qui concourent à assurer un futur pérenne.

En décembre 2018, MAKHEIA a été audité par Bureau Veritas qui a certifié que le système de management de l'entreprise était conforme aux exigences de la nouvelle norme ISO 9001:2015. Cette certification a fait l'objet d'un audit de suivi favorable en janvier 2019.

8.2. Environnement et Consommation

Qualité de l'immeuble loué à Paris

Sur Paris, l'essentiel des activités est recentré sur un immeuble de 2 500 m². Le propriétaire a entrepris mi-2011 un ensemble de travaux de réhabilitation, des aménagements HQE (Haute qualité environnementale) et BBC (Bâtiment Basse Consommation). L'immeuble répond aujourd'hui aux exigences d'accessibilité aux handicapés, aux nouvelles normes incendie, les sanitaires sont équipés d'économiseurs d'eau, les parties communes bénéficient d'un système d'éclairage avec détection de présence... Ces travaux se sont terminés en février 2014, avec la création d'un escalier de secours sur la façade côté cour intérieure.

Achats

Le papier de bureau constitue la principale consommation de fourniture bureautique. Les nouveaux copieurs et imprimantes systématisent l'impression en recto-verso. Et la politique interne des échanges tend au zéro papier par l'utilisation maximale des canaux digitaux. Par exemple, les recommandations clients sont remises sur clé USB.

Les achats d'édition pour notre propre usage ou pour celui des clients sont tous pratiqués auprès d'imprimeurs labellisés « écologie ».

D'une manière générale, les achats pratiqués, qu'il s'agisse de répondre aux besoins du Groupe ou des clients, tiennent compte aujourd'hui chaque fois que possible de l'engagement des fournisseurs en termes de RSE.

Enfin, les équipements électriques et électroniques en fin de vie suivent la filière du tri sélectif.

Tri sélectif des déchets de bureau

Dans sa volonté de participer activement à la Protection de l'Environnement, le groupe MAKHEIA a dédié un responsable à temps partiel et signé un partenariat avec le groupe Elise (CEDRE - entreprise adaptée) qui a équipé chacun de ses postes de travail de corbeilles spécifiques pour récupérer les papiers, les canettes, les bouteilles plastiques, les piles, les verres et le matériel informatique. Cette démarche opérationnelle a permis sur le site de Paris de recycler en 2018 près de 5 tonnes de déchets. Un suivi incite les collaborateurs à faire évoluer leurs comportements dans le sens du développement durable.

Pour 2018, les données collectées et recyclées sont les suivantes (en kg) :

| | |
|-----------------------|-------|
| Papier/cartons | 4 590 |
| DEEE* | 62 |
| Bouteilles plastiques | 142 |
| Verres | 146 |
| Canettes | 26 |

* Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques.

8.3. Engagement sociétal

MAKHEIA Group s'est engagé auprès de certains clients, ou associations humanitaires :

- en leur vendant certaines prestations à prix coûtants ;
- en effectuant des dons ;
- en s'adressant à des fournisseurs ayant un agrément « Entreprise Adaptée » ce qui permet de contribuer à l'emploi de personnes handicapées ;
- en encourageant et subventionnant les projets humanitaires de ses salariés.

Les informations sur la politique sociale sont développées au chapitre 17.

9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT

9.1. Situation financière 2016, 2017 & 2018 et contribution des filiales

Chacune des filiales entrant dans la consolidation est détenue à 100 % et les chiffres d'affaires sont présentés hors refacturations intra-groupe. Ces filiales sont intégrées au prorata de la date d'acquisition pour l'exercice considéré.

En 2016, MAKHEIA a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 19 495 k€, en retrait de 11 % par rapport à 2015, générant un revenu brut de 16 010 k€ soit une marge brute de 82 % en ligne par rapport à 2015.

Après un premier semestre 2016 soutenu, l'activité commerciale a brutalement ralenti, se traduisant par une baisse de marge brute gagnée sur les nouvelles affaires (en réduction de 27 % au second semestre et un report des décisions clients sur 2017). Paradoxalement, la marge brute gagnée en 2016 sur les nouveaux appels d'offres a progressé de 23 % par rapport à 2015 mais n'a pu se traduire dans les résultats de l'exercice pour les raisons évoquées précédemment.

Par ailleurs, on constate une érosion toujours croissante des « petits » clients historiques (des budgets compris entre 30 et 50 k€) qui mutent progressivement leurs dispositifs de communication en intégrant certaines prestations et donc réduisent ou même suppriment leurs budgets. Ainsi, après analyse commerciale approfondie, MAKHEIA constate que l'essentiel de la base du chiffre d'affaires est lié à une baisse de l'ordre de 37 % des « petits budgets », alors que le Top 10 des clients a progressé d'environ 10 %. Le Groupe a alors décidé, en fin d'année, d'accélérer l'arrêt des clients sans potentiel de développement commercial.

En 2017, MAKHEIA a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 19 561 k€, stable par rapport à 2016, générant un revenu brut de 15 693 k€ soit 80 % du chiffre d'affaires, légèrement inférieur à celui constaté en 2016 en raison du recours à la sous-traitance des deux filiales nouvellement intégrées plus élevé que dans les autres filiales.

L'activité 2017 s'est inscrite dans une période d'élections au printemps peu favorable aux prises de décisions, avec un attentisme toujours marqué chez certains grands clients. En revanche, l'activité « business récurrent », très soutenue en 2017, est en progression de 5 % sur l'année.

En 2018, MAKHEIA a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 17 800 k€, en retrait de 9 % par rapport à 2017, générant un revenu brut de 14 713 k€ soit un ratio marge brute sur chiffre d'affaires de 83 % conforme à la nature des prestations délivrées par MAKHEIA.

L'activité 2018 a été particulièrement dynamique à compter du second trimestre mais s'est achevée sur fond de crise sociale, qui a conduit certains clients à décaler sur 2019 leur confirmation de commandes.

Au 31 décembre 2018, le Bilan consolidé de MAKHEIA est conforté par une augmentation de capital, prime d'émission incluse, de 331 k€. La dette financière brute a diminué de 0,3 M€. Au 31 décembre 2018, le gearing est de 28 %.

Situation financière (en k€)

| (aux normes IFRS) | 31/12/2016 | 31/12/2017 | 31/12/2018 |
|--|----------------|--------------|--------------|
| Chiffres d'affaires | 19 495 | 19 561 | 17 800 |
| Résultat opérationnel courant | - 690 | 102 | - 783 |
| Résultat opérationnel | - 1 004 | - 692 | - 1 022 |
| Résultat avant impôts | - 1 661 | - 909 | - 1 245 |
| Résultat net part du Groupe | - 1 022 | - 701 | - 787 |
| Endettement financier net | 3 487 | 2 892 | 3 769 |
| Capitaux propres | 11 367 | 13 768 | 13 322 |
| Ratio endettement financier net/Capitaux propres | 0,31 | 0,21 | 0,28 |

Contribution des filiales au chiffre d'affaires consolidé (en k€)

| | 2016 | 2017 | 2018 |
|--|---------------|---------------|---------------|
| MAKHEIA AFFINITY (y compris Mademoiselle Scarlett) | 6 897 | 7 062 | 6 131 |
| SEQUOIA (y compris Teymour & Deuxième Maison) | 7 026 | 5 999 | 4 770 |
| MAKHEIA LFI | 904 | 1 712 | 1 663 |
| BIG YOUTH / MEGALO | 4 649 | 4 770 | 5 159 |
| MAKHEIA Group | 19 | 18 | 77 |
| TOTAL | 19 495 | 19 561 | 17 800 |

9.2. Évolution des Résultats

| (en k€) | 2016 | 2017 | 2018 |
|-------------------------------|---------|-------|---------|
| Résultat opérationnel courant | - 690 | 102 | - 783 |
| Résultat opérationnel | - 1 004 | - 692 | - 1 022 |
| Résultat avant impôt | - 1 661 | - 909 | - 1 245 |
| Résultat net part du Groupe | - 1 022 | - 701 | - 787 |

10. TRÉSORERIE ET CAPITAUX

10.1. Informations sur les Capitaux Propres

Au 31 décembre 2018, le montant des capitaux propres de MAKHEIA s'élève à 13 322 k€, contre 13 768 k€ au 31 décembre 2017.

Le niveau des capitaux propres au 31 décembre 2018 tient compte du résultat net consolidé de l'exercice, déficitaire en 2018, et d'une augmentation de capital liée à l'exercice des bons de souscription d'actions (BSA) pour un montant de 331 k€, prime d'émission comprise et frais induits déduits.

10.2. Informations sur les flux de trésorerie

Le montant de la trésorerie active s'élève à 934 k€ au 31 décembre 2018 contre 2 144 k€ au 31 décembre 2017, après augmentation de capital.

Elle est constituée de dépôts à vue et à terme auprès des établissements de crédit de premier rang et de placements monétaires effectués dans le cadre de la gestion quotidienne de trésorerie.

10.3. Conditions d'emprunt et structure des financements

2016

L'Assemblée générale extraordinaire du 23 juin 2016 a approuvé la renégociation des obligations convertibles, à savoir : remboursement des obligations convertibles émises en 2013 pour un montant de 2,5 M€ en capital auquel s'ajoute le remboursement de la prime de non-conversion pour un montant de 0,5 M€ ; nouvelle émission d'obligations convertibles pour un montant de 3,5 M€ en capital, remboursables en trois annuités à compter de décembre 2019 au taux d'intérêt annuel de 4,5 %, payable trimestriellement. Le taux actuariel de l'émission est maintenu à 9 %, prime de non-conversion incluse (détail des obligations convertibles : cf. annexe 1 - comptes consolidés au 31/12/2016 - § 2.4.3. Emprunts/dettes financières).

Par ailleurs, MAKHEIA Group a financé d'une part l'acquisition du fonds de commerce Les Argonautes par la mise en place d'un nouveau prêt bancaire, sur 5 ans, à taux fixe pour un montant de 400 k€, d'autre part a mis en œuvre de nouveaux financements, pour accompagner les développements commerciaux parmi lesquels l'offre innovante Data Content.

Au 31 décembre 2016, le niveau d'endettement financier, incluant la renégociation des obligations convertibles et la mise en œuvre de nouveaux financements, est de 5 098 k€ et l'endettement financier net de 3 487 k€.

Compte tenu du montant des capitaux propres au 31 décembre 2016, le ratio d'endettement financier net sur Fonds Propres passe de 29,9 % en 2015 à 30,7 % en 2016.

2017

En septembre 2017, MAKHEIA Group a procédé à l'émission d'obligations simples auprès de VATEL INVESTISSEMENT pour un montant de 297 k€ au taux de 6,5%.

Compte tenu du montant des capitaux propres au 31 décembre 2017, le ratio d'endettement financier net sur Fonds Propres passe de 30,7 % en 2016 à 21 % en 2017.

2018

MAKHEIA Group a mis en œuvre le 23 août 2018 une opération d'attribution gratuite de bons de souscription d'actions (BSA) au profit de ses actionnaires existants, à hauteur d'un BSA par action détenue, cinq BSA permettant de souscrire une action à 2,50 €.

Le nombre maximum d'actions susceptibles d'être émises sur exercice des BSA s'élève à 1 731 770, représentant 20 % du capital au jour de l'émission gratuite de BSA, soit une augmentation de capital maximum de 4 329 425 €, prime d'émission incluse, au cours de conversion de 2,50 € par action nouvelle.

Au 31 décembre 2018, 694 115 BSA ont été exercés pour un montant de 347 057,50 € donnant lieu à la création de 138 823 actions nouvelles.

Le résumé des modalités de l'émission gratuite de BSA figure en Annexe aux comptes consolidés § 2.5.

10.4. Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux

Non applicable.

10.5. Sources de financement postérieures à la clôture

L'ensemble des lignes disponibles auprès des banques pour 2018 est inchangé et s'élève à plus d'un million d'euros.

11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS, LICENCES

Voir § 5.3. Investissements et immobilisations

Pour proposer à ses clients des solutions toujours plus innovantes et performantes, MAKHEIA a investi en 2018 dans la modernisation de ses outils internes. À cet effet, MAKHEIA a immobilisé 312 k€ de coût de développement correspondant aux salaires et autres coûts liés aux personnes directement engagées pour générer ces actifs.

12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1. 2018 : année de consolidation des activités digitales

2018 est pour le groupe MAKHEIA une année de consolidation de son offre après 5 années de croissance externe soutenue et de transformation.

Après les acquisitions des agences digitales BIG YOUTH et MEGALO en 2014, MAKHEIA Group a renforcé sa maîtrise du digital en 2016 avec LES ARGONAUTES et a développé une nouvelle expertise publicitaire avec l'achat de MADEMOISELLE SCARLETT. En novembre 2018, avec l'acquisition du fonds de commerce HEADOO, MAKHEIA complète efficacement son offre social media.

12.2. Événements survenus depuis la clôture de l'exercice 2018

Le Conseil d'administration du 24 avril 2019 a décidé le principe d'une nouvelle attribution gratuite de bons de souscription d'actions (BSA) au profit de ses actionnaires existants, à hauteur d'un BSA par action détenue, 4 BSA permettant de souscrire une action à 1,25 € et à subdéléguer au Président tout pouvoir pour procéder à la dite-émission.

13. ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE ET PRÉVISIONS

Le business plan à trois ans (2019-2021) intègre les paramètres suivants :

- une mutation définitive des métiers traditionnels du groupe MAKHEIA vers le digital ;
- un déploiement de l'offre et des nouvelles expertises social media ;
- une prise en compte du plan de réduction des coûts (paragraphe 6.4).

La stratégie commerciale 2019 est de se concentrer principalement sur les grands comptes et les marques « intermédiaires », à savoir les grandes ETI ayant un véritable patrimoine de marque.

La consolidation de nouvelles expertises, telles que la publicité digitale portée par MADEMOISELLE SCARLETT et le contenu visuel via les médias sociaux porté par HEADOO, permet d'envisager favorablement 2019.

Ceci étant précisé, MAKHEIA Group a choisi de ne pas inclure de prévisions dans le présent document.

14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

14.1. Organes de direction

Composition du Conseil d'Administration au 31 décembre 2018

Le Conseil d'Administration de MAKHEIA Group était composé de 9 membres :

- Monsieur Édouard Rencker,
- Madame Chantal Decamps,
- Monsieur Patrick Dubosc Marchenay,
- Monsieur David Mossaz,
- Monsieur Boris Eloy, Administrateur indépendant*,
- Monsieur Jean-Philippe Gallant, Administrateur indépendant*,
- Monsieur Thierry Sergent, Administrateur indépendant*,
- Monsieur Jean-François Variot, Administrateur indépendant*,
- Monsieur Vincent Bazi.

** Critères retenus pour la qualification d'Administrateur indépendant au sens du rapport Bouton.*

Les mandats de M. Édouard RENCKER

- Président-Directeur Général de la SA MAKHEIA Group, et de ses filiales IMAGE FORCE, SEQUOIA, MAKHEIA LFI et BIG YOUTH ;
- Président de la SAS JAZZ et COMPAGNIE.

Autres mandats au cours des cinq dernières années : TEYMOUR, LA DEUXIÈME MAISON

Adresse professionnelle : 125, rue de Saussure - 75017 Paris

Les mandats de Mme Chantal DECAMPS

- Administrateur de la SA MAKHEIA Group.

Autres mandats au cours des cinq dernières années : Directeur Général Délégué de MAKHEIA Group, Président-Directeur Général de la SA IMAGE FORCE.

Les mandats de M. Patrick DUBOSC MARCHENAY

- Administrateur de la SA MAKHEIA Group ;
- Président-Directeur Général de la SAS MAKHEIA AFFINITY, filiale de MAKHEIA Group.

Adresse professionnelle : 125, rue de Saussure - 75017 Paris

Les mandats de M. David MOSSAZ

- Administrateur de la SA MAKHEIA Group ;
- Président de la société SWAMIRI SAS.

Autres mandats au cours des cinq dernières années : Gérant de la SARL BIG YOUTH, Gérant de la SARL « c'est pas de la guimauve ».

Adresse professionnelle : 125, rue de Saussure - 75017 Paris

Les mandats de M. Boris ELOY

- Administrateur indépendant de la SA MAKHEIA Group.
- Administrateur de Acting for Life.

Adresse professionnelle : Directeur Marketing, Innovation et développement nouveaux marchés de SERVAIR, 10-14, rue de Rome, CC24, BP 19701 Tremblay-en-France - 95726 Roissy-Charles-de-Gaulle cedex

Les mandats de M. Jean-Philippe GALLANT

- Administrateur indépendant de la SA MAKHEIA Group ;
- Administrateur de SA FINANCIÈRE BOSCARY ;
- Administrateur de UZES GESTION SA ;
- DG de CALIFFE 2008 SAS, CALIFFE 2009 SAS et CALIFFE 2010 SAS ;
- Gérant de FINANCIÈRE DE LA RUE D'ALGER SARL ;
- Président de SIMPERI 2010 SAS, 8, bd Mermoz 92200 Neuilly-sur-Seine.

Adresse professionnelle : 10, rue d'Uzès - 75002 Paris

Les mandats de M. Thierry SERGENT

- Administrateur indépendant de la SA MAKHEIA Group ;
- PDG EXPWAY ;
- Gérant TSCC.

Autres mandats au cours des cinq dernières années : néant.

Adresse professionnelle : 44, rue Lafayette - 75009 Paris

Les mandats de M. Jean-François VARIOT

- Administrateur indépendant de la SA MAKHEIA Group ;
- Administrateur de la SA NETWORTH ;
- PDG de la SAS IMAGE TRUST.

Autres mandats au cours des cinq dernières années : néant.

Adresse professionnelle : 5, square Mozart - 75016 Paris

Les mandats de M. Vincent BAZI

- Administrateur des sociétés : AIWM, ANTEVENIO, O2I, COGRA, Roctool, Les Toques Blanches du Monde, MAKHEIA Group ;
- Membre du Conseil de surveillance de : NEOLIFE, BLUE LINEA ;
- Président de : FINANCIÈRE DU PORTELLEUX, ACTIS CAPITAL, WORLD PENSION COUNCIL, FINANCIÈRE SAINT SIFFREIN, ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS DE L'INVESTISSEMENT.

Autres mandats au cours des cinq dernières années : néant.

Adresse professionnelle : 19, avenue George V - 75008 Paris

Les sociétés mentionnées constituent la liste des sociétés au sein desquelles les membres du Conseil d'Administration ont déclaré être membre d'un organe d'administration, de direction, de surveillance ou associé commandité, au cours des cinq dernières années.

Informations sur les membres du Conseil d'Administration

Il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'Administration.

Au cours des cinq dernières années :

- aucun membre n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation,
- aucun membre n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires,
- aucun membre n'a jamais été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires de l'émetteur,
- aucun membre n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude.

Équipe dirigeante

Édouard RENCKER, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de MAKHEIA Group

Nommé Président en conseil du 18 juin 2009, il était administrateur depuis juin 2008.

Journaliste économique de 1980 à 1984 puis « grand reporter » indépendant, il collabore à ce titre avec les principaux magazines français, de L'Express à Ça m'intéresse et Dynasteurs (ancêtre d'Enjeux les Échos), pour lesquels il réalise des reportages essentiellement économiques ou sur les nouvelles technologies.

Il fonde SEQUOIA à la fin des années 80, agence leader du marché des contenus qui compte notamment parmi ses clients plus de 50 % des entreprises du Cac 40. L'agence est ainsi intervenue pour des groupes aussi divers que Alstom, Audi, Bel, Bouygues, Ciments Français, EDF, McDonald's, PSA Peugeot Citroën ou encore Schneider Electric.

Conférencier pour différents cursus pédagogiques, il est coauteur avec Yves Agnès de « L'entreprise sous Presse » (Dunod), et auteur du « Nouveau visage de la com'interne » (Eyrolles). Il publie en mars 2014 « La pub est morte, vive la communication » et plus récemment il coécrit avec Denis Marquet « Entreprise, muter ou périr ».

Administrateur et trésorier, pendant une dizaine d'années, de l'Ujef devenue Communication & Entreprise (la plus importante association de communicants en France), il a également assuré les fonctions de Vice-Président en charge des relations extérieures et de coanimateur de la « commission des agences ».

Patrick DUBOSC MARCHENAY, Directeur Général

Nommé Administrateur en conseil du 7 février 2013, il est depuis 2009 Président-Directeur Général de la filiale MAKHEIA AFFINITY, et depuis juin 2011 Directeur Général opérationnel de MAKHEIA Group, notamment en charge de la Stratégie de développement commercial.

Universitaire et sportif de haut niveau, Patrick Dubosc Marchenay bénéficie de plus de 20 années d'expérience en agence de communication.

Après avoir fait ses premières armes dans une agence de sponsoring sportif du sud de la France, il a collaboré au développement de l'agence Gapp Valassis au sein du groupe BDDP. En 1996, il intègre le Groupe Extrême Agency, avec pour mission la construction de la coordination des agences du groupe autour de la notion de transversalité des métiers (Marketing opérationnel/relationnel, Publicité, Web multimédia, Design). En 2003, il reprend l'agence de communication globale Safran Bleu qui sera en 2007 intégrée au groupe MAKHEIA.

Isabelle MONEYRON, Secrétaire Général

En charge pour MAKHEIA Group du Secrétariat Général, Isabelle Moneyron pilote à ce titre la direction financière et administrative, le contrôle de gestion, le Juridique, les RH et est également en charge des dossiers de croissance externe en collaboration avec le président du Groupe.

Diplômée de l'ESCP, Isabelle Moneyron a commencé sa carrière comme responsable du contrôle de gestion de Renault VI avant de rejoindre le groupe PPR comme Responsable Administratif et Financier de la branche ameublement.

Elle a assuré des fonctions de Directeur administratif et financier ou de Secrétaire Général dans différents groupes industriels parmi lesquels ACTIS (Imprimerie), OXFORD AUTOMOTIVE (équipementier automobile) et dernièrement MANOIR INDUSTRIES (Groupe International de Forges et Fonderie, participation de SUN Capital Partner, fonds d'investissement US).

Isabelle Moneyron est également membre du comité de direction du groupe MAKHEIA.

David MOSSAZ, Directeur Général

Nommé administrateur en conseil du 29 mai 2015, il est le fondateur et Directeur Général de l'agence digitale Big Youth qui a rejoint le groupe MAKHEIA en janvier 2014. Depuis septembre 2016, il est également Directeur Général opérationnel du groupe MAKHEIA, en charge des activités digitales.

Diplômé de l'EDHEC et du CELSA, David Mossaz commence sa carrière en agence de publicité chez BDDP. Passionné par les nouvelles technologies et le développement d'Internet à l'aube des années 2000, il intègre la web agency Babel@Stal en 1998 pour porter les activités de production de l'agence. En 2002, désireux de passer chez l'annonceur, il devient Directeur du Digital de Skandia, banque suédoise qui s'implante en France. En 2004, il crée sa propre agence digitale, Big Youth, qui intégrera le Groupe MAKHEIA en 2014.

L'équipe de direction

Les responsables du Groupe sont relayés par des experts par activité.

14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes de direction et de surveillance

Les dirigeants n'ont pas de participation dans le capital d'un client ou d'un fournisseur autre que celle figurant dans les mandats § 14.1. Ils n'ont pas vocation à intervenir régulièrement dans des opérations de Bourse sur le titre de MAKHEIA Group ; lorsque des mouvements ont lieu, ils en informent le marché à titre individuel ; il n'y a pas d'action de concert déclarée.

15. RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES

15.1. Rémunérations et avantages en nature

2016

Monsieur Édouard RENCKER, Président-Directeur Général de MAKHEIA Group, a perçu une rémunération brute fixe de 269 k€ dont des avantages en nature évalués à 11,4 k€ au titre du contrat GSC, à laquelle s'ajoute le variable au titre de l'exercice précédent de 25 k€ ; aucun jeton de présence, au titre de 2015, n'a été versé en 2016.

Monsieur Patrick DUBOSC MARCHENAY, Administrateur et Directeur Général Délégué de MAKHEIA Group, a perçu une rémunération brute fixe de 180 k€, à laquelle s'ajoute le variable au titre de l'exercice précédent de 10 k€ ; aucun jeton de présence, au titre de 2015, n'a été versé en 2016.

Monsieur David MOSSAZ, Directeur, a perçu une rémunération brute de 148 k€ ; aucun jeton de présence, au titre de 2015, n'a été versé en 2016.

2017

Monsieur Édouard RENCKER, Président-Directeur Général de MAKHEIA Group, a perçu une rémunération brute fixe de 270 k€ dont des avantages en nature évalués à 11,6 k€ au titre du contrat GSC.

Monsieur Patrick DUBOSC MARCHENAY, Administrateur et Directeur Général Délégué de MAKHEIA Group, a perçu une rémunération brute fixe de 180 k€.

Monsieur David MOSSAZ, Directeur, a perçu une rémunération brute de 155 k€ ; à laquelle s'ajoute le variable au titre de l'exercice précédent de 35 k€.

2018

Monsieur Édouard RENCKER, Président-Directeur Général de MAKHEIA Group, a perçu une rémunération brute fixe de 270 k€ dont des avantages en nature évalués à 11,8 k€ au titre du contrat GSC.

Monsieur Patrick DUBOSC MARCHENAY, Administrateur et Directeur Général Délégué de MAKHEIA Group, a perçu une rémunération brute fixe de 180 k€.

Monsieur David MOSSAZ, Directeur, a perçu une rémunération brute de 155 k€, à laquelle s'ajoute le variable au titre de l'exercice précédent de 13 k€.

| RENCKER Édouard - Président-Directeur Général | Exercice 2016 | Exercice 2017 | Exercice 2018 |
|---|---------------|---------------|---------------|
| Rémunération brute annuelle | 269 428 | 269 609 | 269 758 |
| Variable brut au titre de l'exercice n-1 | 25 000 | | |
| Jetons de présence | | 7 528 | |
| Avantage en nature | 11 428 | 11 609 | 11 758 |

| DUBOSC MARCHENAY Patrick - Directeur Général Opérationnel | Exercice 2016 | Exercice 2017 | Exercice 2018 |
|---|---------------|---------------|---------------|
| Rémunération brute annuelle | 180 000 | 180 000 | 180 000 |
| Variable brut au titre de l'exercice n-1 | 10 000 | | |
| Jetons de présence | | 7 528 | |

| MOSSAZ David - Directeur Général Opérationnel | Exercice 2016 | Exercice 2017 | Exercice 2018 |
|---|---------------|---------------|---------------|
| Rémunération brute annuelle | 147 667 | 155 000 | 155 000 |
| Variable brut au titre de l'exercice n-1 | | 34 650 | 12 975 |
| Jetons de présence | | 1 255 | |

Dans les tableaux récapitulatifs des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social, au titre de chaque exercice, les montants des sommes versées correspondent aux montants des sommes dues.

Tableau sur les jetons de présence

| Membre du Conseil | Versés en 2015 au titre de n-1 | Versés en 2017 au titre de n-2 |
|--------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| Édouard RENCKER | 7 389 | 7 528 |
| Chantal DECAMPS | 7 389 | 8 365 |
| Patrick DUBOSC MARCHENAY | 7 389 | 7 528 |
| Boris ELOY | 9 852 | 6 692 |
| Jean-Philippe GALLANT | 12 315 | 12 547 |
| Jean-François VARIOT | 9 852 | 10 038 |
| Thierry SERGENT | 12 315 | 12 547 |
| David MOSSAZ | | 1 255 |
| Vincent BAZI | | |
| TOTAL | 66 500 | 66 500 |

L'Assemblée générale ordinaire du 1^{er} juin 2011 a décidé en sa résolution 5 de fixer les jetons de présence à 80 000 €, forfait social inclus, jusqu'à nouvelle décision.

15.2. BSA

L'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 15 juin 2012 a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration à effet d'émettre des bons de souscription d'actions (BSA) pour un montant nominal global de 350 000 €.

À fin mars 2016, échéance du plan de souscription, aucun BSA n'a été exercé.

L'Assemblée Générale ordinaire et extraordinaire du 27 juin 2018 a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration à effet d'émettre des bons de souscription d'actions (BSA) dont les modalités sont décrites en Annexe aux comptes consolidés § 2.5. Au 31 décembre 2018, 694 115 BSA ont été exercés pour un montant de 347 057,50 € donnant lieu à la création de 138 823 actions nouvelles.

15.3. Pensions, retraites et autres avantages

La Société n'a pris aucun engagement particulier au bénéfice des Administrateurs, susceptible d'être dû à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Il n'existe pas d'indemnités spécifiques d'entrée ou de départ des membres de la Direction Générale et, le cas échéant, du Président, ni d'indemnité en raison d'une clause de non-concurrence, d'engagements de retraite à prestations définies ou encore d'engagements répondant aux caractéristiques des régimes collectifs et obligatoires de retraite et de prévoyance visés par l'article 225-42-1 du Code de commerce. Les départs sont négociés au cas par cas.

16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1. Date d'expiration des mandats des Administrateurs

ÉDOUARD RENCKER

Renouvelé le 27/06/2014 en tant que membre du Conseil d'Administration pour un mandat d'une durée de 6 ans qui expirera à l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à tenir dans l'année 2020.

CHANTAL DECAMPS

Renouvelée le 27/06/2014 en tant que membre du Conseil d'Administration pour un mandat d'une durée de 6 ans qui expirera à l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à tenir dans l'année 2020.

PATRICK DUBOSC MARCHENAY

Nommé le 26/04/2013 en tant que membre du Conseil d'Administration pour un mandat d'une durée de 6 ans qui expirera à l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 à tenir dans l'année 2019.

BORIS ELOY

Renouvelé le 27/06/2014 en tant que membre du Conseil d'Administration pour un mandat d'une durée de 6 ans qui expirera à l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à tenir dans l'année 2020.

JEAN-PHILIPPE GALLANT

Renouvelé le 19/06/2015 en tant que membre du Conseil d'Administration pour un mandat d'une durée de 6 ans qui expirera à l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, à tenir dans l'année 2021.

THIERRY SERGENT

Renouvelé le 23/06/2016 en tant que membre du Conseil d'Administration pour un mandat d'une durée de 6 ans. Thierry Sergent a démissionné de ses fonctions d'administrateurs en date du 28 mars 2019 pour raisons personnelles.

JEAN-FRANÇOIS VARIOT

Renouvelé le 27/06/2014 en tant que membre du Conseil d'Administration pour un mandat d'une durée de 6 ans qui expirera à l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 à tenir dans l'année 2020.

DAVID MOSSAZ

Coopté par le Conseil du 29/05/2015 en tant que membre du Conseil d'Administration pour un mandat d'une durée de 6 ans qui expirera à l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, à tenir dans l'année 2021.

VINCENT BAZI

Coopté le 23/06/2016 en tant que membre du Conseil d'Administration pour un mandat d'une durée de 6 ans qui expirera à l'AGO statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, à tenir dans l'année 2022.

16.2. Contrats entre les membres des organes de direction et la Société

Cf. Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées. § 16.5.

16.3. Gouvernance

Réunions du Conseil

Le Conseil se réunit au siège social aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

2016

En 2016, le Conseil a tenu 7 réunions formelles selon l'agenda suivant :

- 21 janvier : Perspectives 2015, Budget 2016.
- 26 avril : Arrêté des comptes 2015, préparation des AGO & AGE de juin 2015 - projet de croissance externe - nomination d'un nouvel administrateur.
- 23 juin : Mise en œuvre du contrat de liquidité suite à l'AG.
- 28 juin : Remboursement anticipé des OC 2013 - émission d'obligations convertibles (12^e résolution de l'AGM).
- 21 septembre : Comptes consolidés au 30 juin 2016, jetons de présence 2015, rapport complémentaire sur l'émission d'OC 2016, reprise du fonds de commerce « LES ARGONAUTES » par MAKHEIA LFI, information sur le communiqué AMF de juillet 2016 sur la diffusion d'Information Privilégiée.
- 8 novembre : Projet d'acquisition et modalités de financement, Convocation à L'AGE du 21 décembre 2016.
- 16 novembre : Augmentation de capital en numéraire avec maintien de DPS.

2017

En 2017, le Conseil a tenu 7 réunions formelles selon l'agenda suivant :

- 9 février : Perspectives 2016, projets d'acquisition.
- 23 mars : Perspectives 2016, Budget 2017.
- 25 avril : Arrêté des comptes 2016, préparation des AGO & AGE de juin 2017.
- 9 juin : Augmentation de capital avec maintien du DPS.
- 23 juin : Mise en œuvre du contrat de liquidité suite à l'AG.
- 27 septembre : Comptes consolidés au 30 juin 2017, nouvelle identité MAKHEIA, Projets industriels 2018.
- 22 novembre : Attribution d'actions gratuites aux salariés et mandataires.

2018

En 2018, le Conseil a tenu 5 réunions formelles selon l'agenda suivant :

- 13 février : Perspectives 2017, Budget 2018.
- 26 avril : Arrêté des comptes 2017, préparation des AGO & AGE de juin 2018.
- 27 juin : Mise en œuvre du contrat de liquidité suite à l'AG et émission de BSA.
- 25 septembre : Comptes consolidés au 30 juin 2018, Projets industriels 2018, point sur l'émission de BSA.
- 12 décembre : Perspectives 2018, projet industriel.

Convocations des Administrateurs

Les Administrateurs sont convoqués quelques jours préalablement à toute réunion par tous moyens : téléphone, courriel, etc.

Conformément à l'article L. 823-17 du Code de commerce, les Commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du Conseil qui examinent et arrêtent les comptes annuels.

Information des Administrateurs

Tous les documents et informations liés à la mission des Administrateurs leur sont communiqués dans les délais nécessaires.

Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis dans les jours qui suivent chacune des réunions et communiqués sans délai à tous les Administrateurs.

Comité de rémunération

Un Comité de rémunération a été mis en place par décision du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 22 septembre 2008, composé de deux Administrateurs indépendants : Messieurs Jean-Philippe Gallant et Thierry Sergent. Il se réunit une fois par an.

Organisation de la Direction Générale

À l'occasion du Conseil du 18 juin 2009, il a été décidé d'opter pour la réunification des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de MAKHEIA Group.

Le mandat de Président de Monsieur Édouard Rencker a été renouvelé en Conseil du 27 juin 2014.

Monsieur Patrick Dubosc Marchenay a été nommé Directeur Général Groupe en charge du développement commercial en juin 2011.

Madame Isabelle Moneyron assure les fonctions de Secrétaire Général depuis novembre 2014.

Monsieur David Mossaz a été nommé Directeur Général en charge de la stratégie digitale en juin 2015.

16.4. Procédures de contrôle interne

L'entreprise se conforme aux recommandations AFEP-MEDEF sur le régime de gouvernement d'entreprise en vigueur dans son pays d'origine, sauf sur les points suivants :

- la durée des mandats qui sont de six et non de quatre ans,
- le renouvellement par roulement, l'échéance des mandats des Administrateurs étant de fait alternée.

Conformément à l'ordonnance N° 2017-1162 du 12 juillet 2017, la Société établit un rapport sur le gouvernement d'entreprise en complément du rapport de gestion. Un tableau de concordance figure au chapitre 26.2.

16.5. Rapports des Commissaires aux comptes sur les comptes et les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2016

Les rapports des Commissaires aux comptes sont intégrés dans le Document de référence enregistré par l'AMF le 26 avril 2017, sous la référence D. 17-0434.

Exercice clos le 31 décembre 2017

Les rapports des Commissaires aux comptes sont intégrés dans le Document de référence enregistré par l'AMF le 26 avril 2018, sous la référence D. 18-0406

Exercice clos le 31 décembre 2018

Les rapports des Commissaires aux comptes :

- sur les comptes consolidés 2018 figurent § 20.4.
- sur les comptes annuels 2018 figurent § 21.4.
- sur les conventions réglementées (voir annexe 3).

17. SOCIAL

17.1. Structure des effectifs

2016

Répartition de l'effectif total au 31 décembre 2016

| Effectif permanent | Cadres | Non-cadres | Total |
|----------------------|------------|------------|------------|
| MAKHEIA Group | 14 | 1 | 15 |
| MAKHEIA AFFINITY | 42 | 3 | 45 |
| SEQUOIA | 36 | 5 | 41 |
| MAKHEIA LFI | 12 | 3 | 15 |
| TEYMOUR | 5 | 1 | 6 |
| LA DEUXIÈME MAISON | 2 | 0 | 2 |
| BIG YOUTH | 27 | 18 | 45 |
| MADMOISELLE SCARLETT | 2 | 0 | 2 |
| TOTAL | 140 | 24 | 171 |

2017

Répartition de l'effectif total au 31 décembre 2017

| Effectif permanent | Cadres | Non-cadres | Total |
|----------------------|------------|------------|------------|
| MAKHEIA Group | 12 | 1 | 13 |
| MAKHEIA AFFINITY | 37 | 3 | 40 |
| SEQUOIA | 31 | 4 | 35 |
| MAKHEIA LFI | 8 | 3 | 11 |
| BIG YOUTH | 23 | 16 | 39 |
| MADMOISELLE SCARLETT | 2 | 0 | 2 |
| TOTAL | 113 | 27 | 140 |

2018

Répartition de l'effectif total au 31 décembre 2018

| Effectif permanent | Cadres | Non-cadres | Total |
|--------------------|------------|------------|------------|
| MAKHEIA Group | 12 | 2 | 14 |
| MAKHEIA AFFINITY | 35 | 6 | 41 |
| SEQUOIA | 27 | 5 | 32 |
| MAKHEIA LFI | 6 | 2 | 8 |
| BIG YOUTH | 23 | 15 | 38 |
| TOTAL | 103 | 30 | 133 |

| | En 2016 | En 2017 | En 2018 |
|-----------------------------|-----------|-----------|-----------|
| Démissions | 34 | 23 | 27 |
| Ruptures conventionnelles | 6 | 7 | 2 |
| Licenciements | 2 | 16 | 10 |
| Ruptures en période d'essai | 5 | 5 | 6 |
| Retraite | 3 | 1 | 0 |
| Autres | 2 | 0 | 0 |
| TOTAL | 50 | 52 | 45 |

Hors CDD, au cours de l'exercice 2018, le Groupe a procédé à 38 embauches (dont 3 CDD transformés en CDI et 4 personnes liées à la reprise du fonds de commerce HEADOO) contre 22 en 2017. Il y a eu 45 départs (52 en 2017).

40 % des effectifs ont plus de 10 ans d'ancienneté.

La répartition des effectifs est de 48 % de femmes et 52 % d'hommes, comme en 2017 et en 2016.

En 2018, le Groupe a fait appel à 562 jours de CDD pour ses besoins temporaires contre 917 jours en 2017.

Informations sociales

Durée et aménagement du temps de travail

Deux accords collectifs (l'un portant sur la société Big Youth et l'autre sur l'ensemble des autres sociétés du Groupe) régissent la durée et l'aménagement du temps de travail. Les collaborateurs cadres du Groupe sont assujettis au forfait annuel en jours, assorti de 11 jours RTT, tandis que ceux non cadres sont assujettis à un horaire collectif (35 heures en moyenne par semaine sans jour RTT ou 37 heures en moyenne par semaine avec 11 jours RTT sur l'année). Les heures supplémentaires ne concernent, le cas échéant, que les salariés non-cadres, et demeurent exceptionnelles, le principe de récupération étant généralement privilégié.

La Journée de Solidarité, en l'occurrence le lundi de Pentecôte, est chômée et rémunérée.

En 2018, 6 collaborateurs (10 collaborateurs sur 2017) ont travaillé à temps partiel, selon la répartition suivante : 4 salariés à 80 %, 1 salarié à 60 %, et 1 salarié à 50 %. Il s'agit de temps partiels choisis pour des raisons personnelles ou médicales.

Politique de rémunération

Le Groupe ne recourt généralement pas aux augmentations générales de salaires, adoptant une politique d'augmentations ou de primes individuelles reposant sur la performance de chacun de ses collaborateurs.

En 2018, la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) a été réalisée en deux temps avec l'accord des organisations syndicales représentatives afin d'inscrire la politique de rémunération proposée par la direction dans un contexte économique conforté par les premières tendances enregistrées au cours des premiers mois de l'exercice. Cette Négociation Annuelle Obligatoire s'est conclue par un procès-verbal d'accord signé le 25 mai 2018.

Ainsi, le bilan de l'année 2018 établit que 250 000 € ont été consacrés aux mesures salariales individuelles (augmentations individuelles ou primes exceptionnelles), dispensés tout au long de l'année. Ces mesures ont été animées par trois philosophies différentes : rattrapage salarial, évolution du salaire inhérent à une évolution de la fonction, rétribution d'une performance exceptionnelle.

Par ailleurs, le dispositif de participation, qui vient rétribuer la performance collective, en application de l'accord d'entreprise en vigueur, n'a pas permis de versement aux salariés.

Le poste Salaires et Charges représente un montant global de 10 652 k€ en 2018 (11 566 k€ en 2017) soit 72 % du Revenu Brut (74 % en 2017).

Relations sociales et négociation collective

Trois Conventions collectives sont applicables au sein du Groupe : la Convention collective nationale des Télécommunications, la Convention collective nationale de la Publicité et la Convention collective nationale SYNTEC, cette dernière s'appliquant à la majeure partie des collaborateurs.

S'agissant des frais de santé et de prévoyance, l'ensemble des collaborateurs du groupe MAKHEIA bénéficie du contrat responsable en matière de protection sociale depuis le 1^{er} janvier 2018.

La Délégation Unique du Personnel (DUP) étendue regroupe les trois instances représentatives du personnel, à savoir le Comité d'Entreprise (CE), les Délégués du Personnel (DP) et le Comité d'Hygiène, Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CHSCT). Elle se réunit de manière ordinaire bimestriellement.

Des élections professionnelles partielles se sont déroulées début 2018. La nouvelle Délégation Unique du Personnel (DUP) se compose de 8 membres titulaires (6 nouvellement élus + 2 anciens) et de 3 suppléants.

Le budget alloué à la DUP au titre de l'année 2018 se décompose de la manière suivante : 15 209 € pour le budget de fonctionnement (16,6 k€ en 2017) et 11 407 € pour les œuvres sociales et culturelles (12,4 k€ en 2017).

Conditions de travail

Le respect de la réglementation en matière d'hygiène, santé et sécurité est assuré par la Direction des Ressources Humaines et par les Services généraux, et relève également des domaines d'attribution du CHSCT. Aucun des sites géographiques du Groupe n'a fait l'objet de gros travaux en 2018. Seuls quelques déménagements d'équipes au sein des mêmes sites ont eu lieu.

Formation professionnelle

La formation des collaborateurs en matière digitale s'est poursuivie, et ce, afin de permettre à chacun des salariés concernés d'adapter ses compétences à son poste et à l'évolution de celui-ci et d'appréhender son nouvel environnement de travail (process, outils...).

Le budget consacré à la formation professionnelle en 2018 s'élève à 66,5 k€ (contre 76,5 k€ en 2017). Les arbitrages faits en la matière par le management et la Direction des Ressources Humaines, notamment à l'issue de la campagne 2018 des entretiens annuels, visent à respecter les orientations stratégiques préalablement définies au regard de l'évolution des cahiers des charges des clients et des mutations sociétales impactant notre secteur d'activité. En 2018, 27 salariés - soit près de 20 % des effectifs permanents - ont bénéficié de mesures de formation, portant majoritairement sur les évolutions technologiques ou les compétences digitales.

Par ailleurs, 4 collaborateurs ont eu recours à leur Compte Personnel de Formation (CPF), pour des formations linguistiques et techniques. Ces formations peuvent se dérouler selon des modalités différentes : e-learning, présentiel, hors et pendant le temps de travail. Ces modalités sont préalablement convenues avec le management et la Direction des Ressources Humaines. Le budget engagé pour ces mesures de formation s'élève à 8 k€ dont 2 k€ reste à la charge de l'entreprise.

Emploi et insertion des travailleurs handicapés

En 2018, au regard des salariés bénéficiant de la reconnaissance de travailleur handicapé et du recours à la sous-traitance auprès du milieu protégé et adapté, le groupe MAKHEIA a satisfait à ses obligations légales hormis pour la société BIG YOUTH dont la cotisation 2018 s'élève à 14 820 €.

Emploi des seniors

Au 31 décembre 2018, 22 % des collaborateurs ont 50 ans et plus, et 22 % ont entre 40 et 50 ans.

Sous-traitance

Afin de rationaliser la masse salariale et de s'assurer une flexibilité minimale mais indispensable au regard de la fluctuation de la charge de travail, les filiales de MAKHEIA Group recourent :

- à des partenaires extérieurs porteurs d'une expertise sectorielle différenciée pour développer une offre à forte valeur ajoutée ;
- à des intérimaires ou des free-lances pour faire face à des charges de travail ponctuelles tout en conservant une souplesse d'organisation ;
- à des accords visant à mutualiser des compétences entre plusieurs sociétés du Groupe sous forme d'accords de sous-traitance ou de partenariat.

17.2. Participations et stock-options

Participations

Le personnel salarié ne détient aucune participation au capital dans le cadre d'un dispositif d'épargne salariale.

Les participations détenues par les dirigeants figurent au § 18.1.

Les obligations relatives aux augmentations de capital réservées aux salariés, à effectuer en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce, ont été remplies aux termes de l'AGM du 23 juin 2016.

Stock-options

Il n'y a plus de plan d'option d'achat et d'option de souscription d'actions en vigueur. Le dernier plan se terminait le 23 juillet 2008 et aucune option de souscription n'avait été levée.

Bons de souscription d'actions

L'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 15 juin 2012 a donné pouvoir au Conseil d'Administration d'émettre des bons de souscription d'actions au profit de membres du personnel d'encadrement et/ou mandataires sociaux de la Société ou des sociétés liées. Le programme a été reporté sur 2013 (voir § 15.2).

En 2016, échéance du plan, aucun bon n'a donné lieu à souscription en actions.

Plans d'attribution gratuite d'actions de performance pour les salariés du Groupe

Conformément à l'autorisation de l'Assemblée générale mixte du 23 juin 2016, le Conseil d'Administration du 22 novembre 2017 a décidé la mise en œuvre de deux Plans d'attribution gratuite d'actions de performance octroyées à certains dirigeants salariés, avec une attribution définitive, sous conditions de présence et de performance du Groupe, en avril 2019 (à hauteur de 156 000 actions) et en avril 2020 (à hauteur de 144 000 actions). Ces plans portent sur un nombre total maximum de 300 000 actions gratuites soit 3,40 % du capital social actuel de la Société, étant précisé que la Société pourra remettre des actions existantes ou des actions nouvelles.

Le Conseil d'Administration du 24 avril 2019 a constaté que les conditions du plan arrivant à échéance en avril 2019 n'étaient pas réunies. En conséquence, aucune attribution n'interviendra en avril 2019 au titre de ce plan.

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. Structure de l'actionariat Identité des titulaires de participations significatives

Au 31 décembre 2016

| | Nbre de titres | % | Droits de vote | % |
|---------------------------------------|------------------|----------------|------------------|----------------|
| Édouard RENCKER | 1 122 755 | 15,56% | 2 157 562 | 21,84% |
| NEXTSTAGE | 1 485 929 | 20,59% | 1 485 929 | 15,04% |
| ISATIS CAPITAL | 1 029 231 | 14,26% | 1 029 231 | 10,42% |
| IMAGE TRUST | 541 148 | 7,50% | 1 059 296 | 10,72% |
| Autocontrôle* et contrat de liquidité | 45 186 | 0,63% | | |
| Autres nominatifs | 1 164 507 | 16,14% | 2 309 708 | 23,38% |
| Public | 1 826 955 | 25,32% | 1 835 793 | 18,60% |
| TOTAL | 7 215 711 | 100,00% | 9 877 519 | 100,00% |

* Les actions autodétenues sont privées du droit de vote.

Au 31 décembre 2017

| | Nbre de titres | % | Droits de vote | % |
|---------------------------------------|------------------|----------------|-------------------|----------------|
| Édouard RENCKER | 1 122 755 | 12,97% | 2 157 562 | 19,49% |
| NEXTSTAGE | 1 736 030 | 20,05% | 1 736 030 | 15,68% |
| ISATIS CAPITAL | 1 029 231 | 11,89% | 1 029 231 | 9,30% |
| VATEL CAPITAL | 683 556 | 7,89% | 683 556 | 6,18% |
| IMAGE TRUST | 541 148 | 6,25% | 1 059 296 | 9,57% |
| Autocontrôle* et contrat de liquidité | 48 849 | 0,56% | | |
| Autres nominatifs | 926 043 | 10,69% | 1 832 141 | 16,55% |
| Public | 2 571 241 | 29,70% | 2 571 241 | 23,23% |
| TOTAL | 8 658 853 | 100,00% | 11 069 057 | 100,00% |

* Les actions autodétenues sont privées du droit de vote.

Au 31 décembre 2018

| | Nbre de titres | % | Droits de vote | % |
|---------------------------------------|------------------|----------------|-------------------|----------------|
| Édouard RENCKER | 1 157 955 | 13,16% | 2 230 710 | 19,77% |
| NEXTSTAGE | 2 888 472 | 32,83% | 2 888 472 | 25,60% |
| ISATIS CAPITAL | 1 029 231 | 11,70% | 1 029 231 | 9,12% |
| IMAGE TRUST | 541 148 | 6,15% | 1 082 296 | 9,59% |
| VATEL CAPITAL | 535 854 | 6,09% | 535 854 | 4,75% |
| Autocontrôle* et contrat de liquidité | 47 198 | 0,54% | | |
| Autres nominatifs | 929 858 | 10,57% | 1 847 907 | 16,38% |
| Public | 1 667 960 | 18,96% | 1 667 960 | 14,79% |
| TOTAL | 8 797 676 | 100,00% | 11 282 430 | 100,00% |

* Les actions autodétenues sont privées du droit de vote.

18.2. Droits de vote

L'article 28 des statuts institue un droit de vote double au profit de toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

18.3. Contrôle de l'émetteur (directement ou indirectement)

Il n'existe plus d'action de concert depuis le 17 décembre 2009.

Certains franchissements de seuils résultent de la durée de détention des titres nominatifs qui, au bout de deux ans, bénéficient d'un droit de vote double par action détenue.

L'existence d'Administrateurs indépendants et le fonctionnement régulier des organes de gouvernance de l'entreprise permettent d'assurer l'entreprise contre tout exercice abusif du contrôle de la Société.

18.4. Accords pouvant entraîner un changement de contrôle

Non applicable.

19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS

Rôle de la société mère vis-à-vis de ses filiales

En tant que holding du Groupe, la société MAKHEIA Group :

- héberge principalement les responsables d'activités du Groupe qui sont missionnés au sein des filiales ;
- propose des services fonctionnels mis à la disposition des activités des filiales (direction générale, RH, juridique, direction d'activités, développement commercial, planning stratégique, contrôle de gestion, comptabilité...);
- consolide et diffuse l'information financière destinée aux actionnaires du Groupe et au marché financier dans le respect des réglementations de l'AMF ;
- assure la gestion des affaires et des activités de façon décentralisée avec un dispositif d'appui et de contrôle central, basé notamment sur un système d'information de gestion structuré par dossier ;
- anime les comités opérationnels de direction, composés par activité des différents responsables d'activités et du développement ainsi que du représentant du contrôle de gestion du Groupe.

Les responsables des activités ou des agences, appuyés par le contrôle de gestion du Groupe, ont notamment une mission de contrôle portant sur :

- l'engagement des moyens sur les dossiers (heures, prestataires ou tous autres frais) dans la limite des délégations mises en place ;
- la facturation client (émission/validation et délais) ;
- le temps de travail, l'imputation des heures et les absences des collaborateurs.

Les responsables de clientèle ont notamment une mission de contrôle portant sur :

- la certification du « service effectué et livré » et les factures achat transmises pour visa par la comptabilité ;
- le rapprochement des charges et de la facturation pour suivre la valeur ajoutée par dossier.

Différentes personnes du service administratif et financier assurent en particulier :

- le contrôle de gestion, dont les missions principales portent sur la validation du chiffre d'affaires, le suivi des encours, l'exhaustivité des charges directes et le respect des procédures de passation de contrats (clients et sous-traitants) ;
- les missions d'enregistrement comptable, d'encaissement et de paiement des factures (sous réserves des visas) et d'établissement des comptes annuels avec l'aide des experts comptables de la Société.

Les personnes du service des Ressources Humaines dont les missions intègrent la gestion administrative du personnel et le contrôle du respect des lois, des règlements et des accords propres à la branche d'activité ou à l'entreprise.

L'ensemble de ces prestations a fait l'objet de conventions préalablement autorisées par le Conseil d'Administration, et mentionnées chaque année dans le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées (annexe 3).

Organisation économique du Groupe

Voir chapitre 6.

Fonctions des dirigeants

Voir chapitre 14.1.

Transactions avec des parties liées

Voir Annexe 1, Comptes consolidés § 2.5.

20. PATRIMOINE, SITUATION FINANCIÈRE ET RÉSULTATS

20.1. Informations financières historiques

| M€ | 2016 | 2017 | 2018* |
|--|------|------|-------|
| Chiffres d'affaires hors taxes | 19,5 | 19,6 | 17,8 |
| Résultat opérationnel | -1,0 | -0,7 | -1,0 |
| Résultat net part du Groupe | -1,0 | -0,7 | -0,8 |
| Fonds propres | 11,4 | 13,8 | 13,3 |
| Ratio d'endettement net sur capitaux propres | 0,3 | 0,21 | 0,28 |
| Effectifs permanents au 31 décembre | 171 | 140 | 133 |

* Intégration de HEADOO en novembre 2018.

20.2. États financiers consolidés 2016, 2017 & 2018

Depuis 2008, le Groupe établit un Document de référence enregistré auprès de l'AMF. Les états financiers consolidés sont intégrés dans ce Document de référence.

Les états financiers consolidés 2016 figurent dans le Document de référence enregistré par l'AMF le 26 avril 2017 sous le numéro D. 17-0434.

Les états financiers consolidés 2017 figurent dans le Document de référence enregistré par l'AMF le 26 avril 2018 sous le numéro D. 18-0406.

Les états financiers consolidés 2018 figurent en annexe 1.

20.3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2016 & 2017

De la même façon, les rapports des Commissaires aux comptes sont chaque année intégrés dans les documents de référence précités.

20.4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 2018 Exercice clos le 31 décembre 2018

À l'assemblée générale de la société MAKHEIA GROUP,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société MAKHEIA GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice. Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les goodwill :

La société procède systématiquement à chaque clôture, à un test de dépréciation des goodwill, des actifs à durée de vie indéfinie, et évalue s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 2.2. aux états financiers, notamment sur la « Dépréciation des actifs à long terme ». Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation, les prévisions de flux de trésorerie ainsi que les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 2.2. donnent une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité

d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris et Paris-La Défense, le 25 avril 2019

Les Commissaires aux comptes

A.N.G.

CONSTANTIN ASSOCIÉS

Christophe NOS

Dominique LAURENT

20.5. États financiers consolidés 2018

Voir annexe I.

20.6. Politique de distribution de dividendes

La situation financière des trois derniers exercices n'a pas permis d'envisager la distribution de dividendes. La dernière distribution a été faite sur les résultats de l'exercice 2007.

Pour le présent exercice, il sera à nouveau proposé à l'Assemblée générale devant approuver les comptes 2018 de ne pas verser de dividendes.

20.7. Procédures judiciaires et d'arbitrage

Au 31 décembre 2018, Il existe trois litiges prud'homaux.

Les litiges en cours ont été dûment provisionnés et figurent dans les comptes au 31 décembre 2018 pour un total de 91 k€.

Une procédure d'expertise a été entamée en 2011 à l'encontre du propriétaire des locaux que le Groupe loue au 125, rue de Saussure, en raison des conditions inacceptables dans lesquelles ont été réalisés les travaux de rénovation des 2 500 m² de l'immeuble. En mars 2017, la société a reçu le rapport de l'Expert dont les conclusions lui sont favorables et a introduit le dossier en assignation en septembre 2017 pour un montant d'environ 1 million d'euros. Le jugement est attendu pour 2020.

Il n'existe pas de nouvelle procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la Société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

20.8. Évolution de la situation financière

La trésorerie nette du Groupe au 31 décembre 2018 se situe à - 3 769 k€, pour - 2 892 k€ au 31 décembre 2017.

Les capitaux propres du Groupe au 31 décembre 2018 s'élèvent à 13 322 k€ pour 13 768 k€ au 31 décembre 2017.

La dette bancaire liée aux emprunts du Groupe au 31 décembre 2018 est de 1 085 k€ (hors OCA) contre 1 530 k€ au 31 décembre 2017.

21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

21.1. Capital social

Marché de cotation

L'action MAKHEIA Group est cotée sur Euronext Growth depuis le 3 février 2010.

ISIN FR0000072993

REUTERS ALMAK.PA

BLOOMBERG ALMAK : FP

Évolution du cours de Bourse

| | En 2016 | En 2017 | En 2018 |
|---|--------------|--------------|--------------|
| Le cours du titre a évolué d'un plus haut à | 2,80 € | 2,73 € | 2,37 € |
| à un plus bas à | 1,59 € | 1,67 € | 1,15 € |
| Cours de clôture | 2,65 € | 2,24 € | 1,37 € |
| Le volume moyen de transaction quotidien s'est établi à | 3 592 titres | 5 707 titres | 5 361 titres |

Composition du capital social

Le capital social de la Société s'élève au 1^{er} avril 2019 à 6 527 675,44 € et se compose de 8 797 676 actions.

Il n'existe pas de Titres émis non représentatifs du capital, ni d'instruments financiers susceptibles de donner accès au capital de la Société autres que :

- le droit d'attribution d'actions attaché à l'émission des obligations convertibles réalisées en juin 2016 et qui donnerait lieu à la création de 1 295 000 actions nouvelles en cas de conversion (Annexe 1, Comptes consolidés § 2.4 Résultat par action) ;
- l'attribution gratuite d'actions de performance mise en œuvre par le Conseil d'Administration du 22 novembre 2017 et qui donnerait lieu à émission de 300 000 actions nouvelles ou existantes (Annexe 1, Comptes consolidés § 2.4. Résultat par action) ;
- l'attribution gratuite de bons de souscriptions d'actions mise en œuvre le 23 août 2018 et décrite en Annexe 1, Comptes consolidés § 2.5.

Actions autodétenues

CONTRAT DE LIQUIDITÉ

Un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'Autorité des marchés financiers est en vigueur depuis le 10 octobre 2007. Il est géré depuis le 1^{er} juillet 2014 par la société GILBERT DUPONT.

Au 31 décembre 2018, la position du contrat était la suivante :

- nombre de titres = 15 850
- espèces = 14 399,45 €

Capital autorisé non émis (délégations et autorisations d'augmentation de capital actuellement en cours de validité)

État des délégations et autorisations de compétence et de pouvoirs au 31 décembre 2018

| Délégation ou autorisation | Date de la délégation/ autorisation | Durée | Plafond | Utilisation |
|--|---|---------|--|-------------------------------------|
| Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes | AGM du 27 juin 2018 - 7 ^e résolution | 26 mois | 3 000 000 € | NÉANT |
| Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la Société ou d'une société du Groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires (de la Société ou d'une société du Groupe) avec maintien du droit préférentiel de souscription | AGM du 27 juin 2018 - 8 ^e résolution | 26 mois | 50 % du capital au jour de l'Assemblée | Utilisation le 23 août 2018** |
| Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la Société ou d'une société du Groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires (de la Société ou d'une société du Groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public. | AGE du 21 décembre 2016 - 1 ^e résolution | 26 mois | 20 % du capital au jour de l'Assemblée* | NÉANT (a expiré le 20 février 2019) |
| Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour émettre des actions ordinaires donnant, le cas échéant, accès à des actions ordinaires ou à l'attribution de titres de créance (de la Société ou d'une société du Groupe), et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des actions ordinaires (de la Société ou d'une société du Groupe), avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier. | AGE du 21 décembre 2016 - 2 ^e résolution | 26 mois | 20 % du capital au jour de l'Assemblée dans la limite de 20% par an* | NÉANT (a expiré le 20 février 2019) |
| Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail. | AGM du 27 juin 2018 - 15 ^e résolution | 26 mois | 3% du capital au jour de l'Assemblée | NÉANT |
| Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes et/ou à émettre aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la Société ou des sociétés liées | AGM du 23 juin 2016 - 16 ^e résolution | 38 mois | 10 % du capital au jour de l'Assemblée | Utilisation le 22 novembre 2017*** |
| Délégation de compétence au Conseil d'Administration pour émettre des BSA, BSAANE avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées | AGM du 27 juin 2018 - 14 ^e résolution | 18 mois | 10 % du capital au jour de l'Assemblée | NÉANT |

* Imputation sur le plafond global de 1 500 000 € prévu par la 5^e résolution de l'AGE du 21 décembre 2016.

** A été utilisé à hauteur de 1 731 770 actions soit 20 % du capital au jour de l'Assemblée générale dans le cadre d'une attribution gratuite de 8 658 853 BSA à l'ensemble des actionnaires (5 BSA donnant droit de souscrire 1 action nouvelle au prix de 2,50 euros jusqu'au 30 septembre 2019), suite aux décisions du Président-Directeur Général en date du 23 août 2018 agissant sur subdélégation du Conseil d'Administration du 27 juin 2018. Il est précisé que le Conseil d'Administration du 24 avril 2019 a décidé le principe d'une nouvelle attribution gratuite de BSA aux actionnaires (voir 12.2.) et a subdélégué au Président tout pouvoir pour y procéder.

*** Le Conseil d'Administration en date du 22 novembre 2017 a décidé la mise en œuvre de deux plans d'attribution gratuite d'actions de performance octroyées à certains dirigeants salariés (à l'exception du PDG), avec une attribution définitive, sous conditions de présence et de performance du Groupe, respectivement le 30 avril 2019 et le 30 avril 2020. Ces plans portent sur un nombre total maximum de 300 000 actions gratuites soit 3,4 % du capital social de la Société, étant précisé que la Société pourra remettre des actions existantes ou des actions nouvelles.

Historique du capital

| Date | Opération | Nominal par action | Prime cumulée | Nombre | Nominal |
|--------------------------------|--|-----------------------------------|----------------|-----------|----------------|
| 22/12/1994 | Constitution | 100 F | | 425 004 | 42 500 400 F |
| AGE 02/01/1998 | Augmentation de capital de 21 MF par apport de 27 991 actions de Franklin Partners communication visuel ⁽¹⁾ | 100 F | | 635 004 | 63 500 400 F |
| AGE 30/03/1999 - CA 22/11/1999 | Sur 31 750 obligations convertibles ⁽²⁾ , 26 754 ont été remboursées et 4 996 ont été converties à raison d'1 obligation pour 1 action | 100 F | 287 270 F | 640 000 | 64 000 000 F |
| AGE 30/03/1999 - CA 21/05/99 | Augmentation de capital ⁽³⁾ de 2,262 MF à l'occasion de l'introduction en Bourse sur le Second marché 100 | 100 F | 7 037 747 F | 718 000 | 71 800 000 F |
| AGE 22/06/2000 | Réduction du nominal par 5 | 20 F | | 3 590 000 | 71 800 000 F |
| AGE 29/12/2000 | Augmentation du capital ⁽³⁾ de 3,26 MF par apport de 7 803 actions de la Sté ASI Informatique | 20 F | 14 907 156 F | 3 753 014 | 75 060 280 F |
| AGO-E 28/06/2001 | Conversion du capital en euros et augmentation par incorporation de 57 135 € par élévation de la valeur nominale de 3,04 € à 3,06 € | 3,06 € | | 3 753 014 | 11 500 000 € |
| CA du 13/12/2002 | Augmentation du capital par incorporation d'une somme de 703 363 €, par incorporation à due concurrence de la prime d'apport constituée lors de l'apport approuvé par l'AGE du 29 décembre 2000 et création de 229 542 actions nouvelles | 3,06 € | | 3 982 556 | 12 203 363 € |
| CA du 29/09/2004 | Annulation de 56 996 actions d'autocontrôle. Augmentation de capital de 191 149,40 € par incorporation de réserves | 3,11 € | | 3 925 560 | 12 203 363 € |
| CA du 21/12/2004 | Annulation de 32 305 actions. Augmentation de capital de 100 426,35 € par incorporation de réserves et élévation du nominal à 3,13 € | 3,13 € | | 3 893 255 | 12 203 363 € |
| AG 30/06/2006 | Réduction de capital de 6 718 399,62 € par résorption des pertes antérieures | Suppression de la valeur nominale | | 3 893 255 | 5 484 964 € |
| AG 30/06/2008 | Augmentation de capital de 1 784 311,13 € en rémunération des apports de titres de la société Image Force | Néant | 1 392 102,87 € | 5 159 768 | 7 269 275,13 € |
| | Réduction du capital de 281 800 € par annulation de 200 000 actions en autocontrôle | Néant | | 4 959 768 | 6 987 475,13 € |
| AG 25/06/2010 | Réduction du capital d'une somme de 3 307 440,01 € Pour apurement des pertes et diminution du pair de chaque action | Néant | | 4 959 768 | 3 680 035,12 € |
| CA du 30/05/2011 | Augmentation du capital social d'une somme de 570 751,92 € par versement de numéraire et création de 769 231 actions | Néant | | 5 728 999 | 4 250 787,04 € |
| CA du 12/07/2011 | Augmentation du capital par compensation d'une créance relative à un emprunt obligataire venu à échéance et création de 249 960 actions | Néant | | 5 978 959 | 4 436 251,54 € |
| CA du 30/10/2014 | Augmentation du capital par compensation avec des créances et création de 128 061 actions | Néant | | 6 107 020 | 4 531 269,90 € |
| CA du 20/11/2014 | Augmentation de capital en numéraire et création de 477 660 actions | Néant | | 6 584 680 | 4 885 682,75 € |
| CA du 16/11/2016 | Augmentation de capital en numéraire et création de 631 031 actions | Néant | | 7 215 711 | 5 353 893,40 € |
| CA du 9/06/2017 | Augmentation de capital en numéraire et création de 1 443 142 actions | Néant | | 8 658 853 | 6 424 671,93 € |
| CA du 27/06/2018 | Émission de BSA permettant une augmentation de capital (prime d'émission incluse) de 4 329 425 € par émission de 1 731 770 actions nouvelles - maturité Septembre 2019. Au 31 décembre 2018, émission de 138 823 actions nouvelles, soit une augmentation de capital de 103 003,51 € de nominal | | | 8 797 676 | 6 527 675,44 € |
| CA du 24/04/2019 | Principe d'une émission de BSA à l'ensemble des actionnaires - subdélégation au Président (cf. 12.2.) | | | | |

(1) La rémunération de l'apport des actions FRANKLIN s'est réalisée sur la base d'un taux de parité FRANKLIN PARTNERS/MEDIALOGIE de 2,024/1. Les 210 000 actions MEDIAGERANCE.COM reçues en rémunération de cet apport font partie des actions actuellement détenues par DELPHES SA.

(2) Émission décidée par l'Assemblée générale extraordinaire du 2 janvier 1998. Le remboursement des 26 754 obligations s'est fait au nominal de 157,50 F, soit un remboursement de 4 213 755 F, payable au plus tard le 31 décembre 1999.

(3) Comptablement les frais afférents à l'opération ont été imputés sur la prime d'émission.

Information sur les conditions d'accès au capital

Néant.

Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option

Néant.

21.2. Actes constitutifs et statuts

SIÈGE SOCIAL

MAKHEIA Group

125, rue de Saussure - 75017 Paris

FORME JURIDIQUE (ARTICLE 1 DES STATUTS)

Société anonyme de droit français suivant signature des statuts le 22 décembre 1994, et immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Paris en date du 2 janvier 1995.

Société anonyme au capital de 6 527 675,44 € (depuis octobre 2018 - émission de BSA en août 2018).

DURÉE (ARTICLE 5)

La durée de la Société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, soit jusqu'au 1^{er} janvier 2094, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

OBJET SOCIAL (ARTICLE 2)

La Société a pour objet l'acquisition de toutes actions ou parts de sociétés, de toutes valeurs mobilières, la prise de participations dans le capital de toutes sociétés :

- la gestion de ces participations,
- la conduite de la politique des filiales.

Prestations dans les domaines suivants :

- gestion administrative et financière,
- stratégie commerciale et marketing,
- recherche et développement,
- organisation,
- fabrication et production.

La facturation de toutes prestations relatives aux activités de chacune des filiales du Groupe, et plus généralement l'acquisition et la gestion de tout placement ou de tout investissement à caractère mobilier ou immobilier, toutes prestations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

REGISTRE DU COMMERCE DES SOCIÉTÉS ET APE

RCS Paris 399 364 751

Code APE 7010Z Activité des sièges sociaux

EXERCICE SOCIAL (ARTICLE 19)

Douze mois du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

Clauses statutaires particulières

AFFECTATION ET RÉPARTITION DES BÉNÉFICES (ARTICLE 39)

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserves, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée générale peut prélever toutes les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

Le solde, s'il en existe, est réparti par l'Assemblée entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.

En outre, l'Assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient, à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

Les pertes, s'il en existe, sont, après l'approbation des comptes par l'Assemblée générale, reportées à nouveau, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

PAIEMENT DES DIVIDENDES ET ACOMPTES (ARTICLE 40)

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un Commissaire aux comptes fait apparaître que la Société, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires et déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures ainsi que des sommes à porter en réserves, en application de la loi ou des statuts, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

L'Assemblée générale peut accorder aux actionnaires pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou en actions dans les conditions légales.

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée générale, ou à défaut par le Conseil d'Administration.

La mise en paiement des dividendes en numéraire doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Aucune répétition de dividende ne peut être exigée des actionnaires, sauf lorsque la distribution a été effectuée en violation des dispositions légales et que la Société établit que les bénéficiaires avaient connaissance du caractère irrégulier de cette distribution au moment de celle-ci ou ne pouvaient l'ignorer compte tenu des circonstances.

Le cas échéant, l'action en répétition est prescrite trois ans après la mise en paiement de ces dividendes. Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits.

Identification des actionnaires

TITRES AU PORTEUR IDENTIFIABLES (ARTICLE 29)

Conformément à l'article L. 228-2 du Code de commerce, la Société est en droit de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale, la nationalité, l'année de naissance ou, s'il s'agit d'une personne morale, l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

Droits et restrictions attachés aux actions

Pour rappel, tout actionnaire a le droit, à toute époque, d'obtenir communication des documents visés aux articles L. 25-115 à L. 225-117 et concernant les trois derniers exercices, ainsi que des procès-verbaux et feuilles de présence des assemblées tenues au cours de ces trois derniers exercices.

DROITS DE VOTE DOUBLE (ARTICLE 28)

À compter du 3 janvier 2000, toutes les actions entièrement libérées, pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire, bénéficieront d'un droit de vote double. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit. Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double sous réserve des exceptions prévues par la loi.

Nantissement des actions

Aucun nantissement des titres n'a été porté à la connaissance de MAKHEIA Group.

Dispositions relatives aux Administrateurs et au Directeur Général

CONSEIL D'ADMINISTRATION (ARTICLE 16)

La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

En cours de vie sociale, les Administrateurs sont nommés, renouvelés ou révoqués par l'Assemblée générale ordinaire. Ils sont toujours rééligibles.

La durée des fonctions des Administrateurs est de six années ; elles prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Nul ne peut être Administrateur si, ayant dépassé l'âge de soixante-quinze ans, sa nomination a pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'Administrateurs ayant dépassé cet âge. Lorsque cette limite est dépassée, l'Administrateur le plus âgé est réputé démissionnaire d'office à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice au cours duquel le dépassement aura lieu.

Les Administrateurs peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales. Dans ce cas, celles-ci doivent, lors de leur nomination, désigner un représentant permanent soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités que s'il était Administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

En cas de vacance d'un ou plusieurs sièges d'Administrateur, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire dans les conditions prévues par l'article L. 225-24 du Code de commerce. L'Administrateur nommé en remplacement d'un autre exerce ses fonctions pour le temps restant courir du mandat de son prédécesseur.

Les Administrateurs personnes physiques ne peuvent appartenir simultanément à plus de cinq Conseils d'Administration ou Conseils de Surveillance de société anonyme ayant leur siège social en France métropolitaine, sauf exception prévue par la loi.

Un salarié de la Société ne peut être nommé Administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif. Le nombre d'Administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des Administrateurs en fonction.

ORGANISATION DU CONSEIL (ARTICLE 17)

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique.

Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'Administrateur. Il est rééligible. Le Conseil peut le révoquer à tout moment.

Nul ne peut être nommé Président s'il est âgé de plus de soixante-quinze ans. Si le Président en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le Président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure en particulier que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

S'il le juge utile, le Conseil peut nommer un ou plusieurs Vice-présidents dont les fonctions consistent exclusivement, en l'absence du Président, à présider les séances du Conseil et les Assemblées. En l'absence du Président et des Vice-présidents, le Conseil désigne celui des Administrateurs présents qui présidera la réunion. Le Conseil peut nommer, à chaque séance, un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL (ARTICLE 18)

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Il est convoqué par le Président à son initiative et, s'il n'assume pas la Direction Générale, sur demande du Directeur Général, ou encore, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, sur demande du tiers au moins des Administrateurs.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement. Tout Administrateur pourra demander à être convoqué par lettre recommandée avec un délai de 3 jours, sauf urgence justifiée. À défaut, l'auteur de la convocation détermine librement les modalités de celle-ci.

La réunion a lieu soit au siège social, soit en tout autre lieu fixé par l'auteur de la convocation, mais avec le consentement de la moitié des Administrateurs en exercice.

Le Conseil ne délibère valablement que si la moitié au moins des Administrateurs sont présents.

Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les Administrateurs qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque Administrateur présent ou représenté disposant d'une voix et chaque Administrateur présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir.

En cas de partage, la voix du Président de séance n'est pas prépondérante. Si le Conseil est composé de moins de cinq membres et que deux Administrateurs seulement assistent à la séance, les décisions doivent être prises à l'unanimité.

Il est tenu un registre de présence qui est signé par les Administrateurs participant à la séance du Conseil tant en leur nom personnel que comme mandataire.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées dans des procès-verbaux établis conformément aux dispositions légales en vigueur et signés du Président de séance et d'au moins un Administrateur. En cas d'empêchement du Président de séance, il est signé par deux Administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés par le Président du Conseil d'Administration, un Directeur Général ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

POUVOIRS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (ARTICLE 19)

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Chaque Administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

DIRECTION GÉNÉRALE - DÉLÉGATION DE POUVOIRS (ARTICLE 20)

La Direction Générale est assumée, sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique choisie parmi les membres du Conseil ou en dehors d'eux, qui porte le titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration statuant dans les conditions définies par l'article 19 choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction Générale. Il peut à tout moment modifier son choix. Dans chaque cas, il en informe les actionnaires et les tiers conformément à la réglementation en vigueur.

Dans l'hypothèse où le Président exerce les fonctions de Directeur Général, les dispositions des présents statuts relatives à ce dernier lui sont applicables.

Lorsque la Direction Générale n'est pas assumée par le Président du Conseil d'Administration, le Conseil d'Administration nomme un Directeur Général auquel s'applique la limite d'âge fixée pour les fonctions de Président.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf s'il assume les fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires ainsi qu'au Conseil d'Administration. Il engage la Société même par ses actes ne relevant pas de l'objet social, à moins que la Société ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers auxquels toutes décisions limitant ses pouvoirs sont inopposables. Il peut être autorisé par le Conseil d'Administration à consentir les cautions, avals et garanties donnés par la Société dans les conditions et limites fixées par la réglementation en vigueur.

Sur la proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer un ou, dans la limite de cinq, plusieurs Directeurs Généraux Délégués. La limite d'âge fixée pour les fonctions de Président s'applique aussi aux Directeurs Généraux Délégués. Le ou les Directeurs Généraux Délégués peuvent être choisis parmi les membres du Conseil ou en dehors d'eux. Ils sont révocables à tout moment par le Conseil sur proposition du Directeur Général. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts. Lorsque le Directeur Général cesse ou est hors d'état d'exercer ses fonctions, le ou les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général. En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs délégués aux Directeurs Généraux Délégués. Les Directeurs Généraux Délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

SIGNATURE SOCIALE (ARTICLE 21)

Les actes concernant la Société ainsi que les retraits de fonds et valeurs, les mandats sur tous banquiers, débiteurs et dépositaires, et les souscriptions, endos, acceptations, avals ou acquits d'effets de commerce sont signés, soit par l'une des personnes investies de la Direction Générale, soit encore par tous fondés de pouvoirs habilités à cet effet. Les actes décidés par le Conseil peuvent être également signés par un mandataire spécial du Conseil.

RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS, DU PRÉSIDENT DU CONSEIL, DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DU OU DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS (ARTICLE 22)

- 1- L'Assemblée générale peut allouer aux Administrateurs, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle, dont le montant est porté aux charges d'exploitation et reste maintenu jusqu'à décision contraire. Le Conseil d'Administration répartit librement cette rémunération entre ses membres.
- 2- Les rémunérations du Président du Conseil, du Directeur Général ou du ou des Directeurs Généraux Délégués sont fixées par le Conseil d'Administration.
- 3- Le Conseil d'Administration peut également allouer pour les missions ou mandats confiés à des Administrateurs des rémunérations exceptionnelles qui seront soumises à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire.

Les Administrateurs ne peuvent recevoir de la Société aucune rémunération, permanente ou non, autre que celles prévues dans les paragraphes précédents, sauf s'ils sont liés à la Société par un contrat de travail dans les conditions autorisées par la loi.

Conditions d'admission et de convocation des Assemblées générales

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES (ARTICLE 27)

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

Elles se réunissent au lieu indiqué dans la convocation.

Les propriétaires d'actions au porteur doivent, pour participer ou se faire représenter aux Assemblées, déposer un certificat établi par l'intermédiaire teneur de leur compte constatant l'indisponibilité de leurs titres jusqu'à la date de la réunion au lieu indiqué dans ladite convocation cinq jours au moins avant la date fixée pour l'Assemblée.

Les propriétaires d'actions nominatives doivent pour participer ou se faire représenter aux Assemblées justifier de la propriété de leurs actions sous la forme d'une inscription en compte au moins cinq jours avant la date fixée pour l'Assemblée.

Tout Actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit d'assister aux Assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire ou en votant par correspondance ou à distance, par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts, sur justification de l'inscription de ses actions dans les comptes de la Société, pour les titres nominatifs ou chez un teneur de compte-conservateur, pour les titres au porteur, trois jours ouvrés au moins avant la réunion de l'Assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Il ne sera tenu compte d'aucun transfert de propriété intervenant pendant ce délai de trois jours ouvrés. Un actionnaire peut se faire représenter à l'Assemblée par un autre actionnaire ou son conjoint.

Le mandataire n'a pas la faculté de se substituer à une autre personne.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et dont la nature et les conditions d'application sont déterminées par la réglementation en vigueur.

Pour toute procuration d'un actionnaire sans indication de mandataire, le Président de l'Assemblée générale émet un vote favorable à l'adoption des projets de résolutions présentées ou agréées par le Conseil d'Administration et un vote défavorable à l'adoption de tous les autres projets de résolutions.

Les personnes morales participent aux Assemblées par leurs représentants légaux ou par toute personne désignée à cet effet par ceux-ci.

Le vote par correspondance s'exerce selon les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires.

Les Assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un Administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux membres présents et acceptants de l'Assemblée, qui disposent du plus grand nombre de voix tant en leur nom que comme mandataire.

Le bureau désigne le Secrétaire, qui peut être choisi en dehors des actionnaires. Il est tenu une feuille de présence dans les conditions prévues par la loi.

Les délibérations de l'Assemblée générale sont constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre tenu conformément aux dispositions réglementaires et signés par les membres du bureau.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés, soit par le Président du Conseil d'Administration ou par un Administrateur exerçant les fonctions de Directeur Général, soit par le Secrétaire de l'Assemblée.

Dispositions statutaires ayant pour effet de différer, retarder ou empêcher un changement de contrôle

TRANSMISSION DES ACTIONS (ARTICLE 12)

Les cessions ou transmissions sont libres et ne sont soumises à aucune restriction.

Dispositions relatives aux modifications des droits des Actionnaires

L'Assemblée générale est seule compétente pour modifier les droits des Actionnaires conformément aux dispositions légales.

Dispositions relatives aux modifications du capital dans des conditions plus strictes que la loi ne le prévoit

Néant.

Franchissement de seuils statutaires

FRANCHISSEMENTS DE SEUILS DE PARTICIPATION (ARTICLE 30)

Les déclarations d'information de franchissement de seuils et les déclarations d'intention à effectuer en cas de franchissement de seuils sont faites et sanctionnées dans les conditions prévues par la réglementation.

FRANCHISSEMENTS DE SEUIL(S) DÉCLARÉS EN 2012

Au 4 janvier 2012, NEXTSTAGE a déclaré détenir plus de 10 % du capital.

Le 11 janvier 2012, M. Franck JACLIN a déclaré avoir franchi à la baisse, le 4 janvier 2012, les seuils de 15 % des droits de vote et 10 % du capital et détenir à cette date, directement et indirectement par l'intermédiaire de la SAS DELPHES qu'il contrôle, 494 113 actions représentant 982 167 droits de vote, soit 8,26 % du capital et 11,02 % des droits de vote.

FRANCHISSEMENTS DE SEUIL(S) DÉCLARÉS DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2013

À noter que, en date du 2 février 2011, la société MAKHEIA Group est passée du marché Euronext C au marché Alternext, devenu EURONEXT GROWTH.

Elle a suivi les conditions de fonctionnement des marchés réglementés pendant 3 ans, et depuis 2014 bénéficie donc des seuils des systèmes multilatéraux de négociation organisés.

FRANCHISSEMENTS DE SEUIL(S) DÉCLARÉS DEPUIS LE 1^{ER} JANVIER 2016

Le 18 avril 2016, la société NEXTSTAGE a déclaré avoir franchi le seuil de 20 % de capital détenu.

21.3. Comptes sociaux 2018

Voir Annexe 2.

21.4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels 2018 Exercice clos le 31 décembre 2018

À l'assemblée générale de la société MAKHEIA GROUP,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MAKHEIA GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne les titres de participation :

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des titres de participation, et évalue s'il existe un indice de perte de valeur, selon les modalités décrites dans la note 2.6. de l'annexe aux comptes annuels. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation, les prévisions de flux de trésorerie ainsi que les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que la note 2.2. donne une information appropriée.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris et Paris-La Défense, le 25 avril 2019

Les commissaires aux comptes

A.N.G.

CONSTANTIN ASSOCIÉS

Christophe NOS

Dominique LAURENT

22. CONTRATS IMPORTANTS

La Société n'a pas conclu de contrats significatifs autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires.

23. DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS

Non applicable.

24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Tous les documents mis à la disposition des actionnaires dans les conditions légales peuvent être consultés au siège de MAKHEIA Group - 125, rue de Saussure - 75017 Paris, et en particulier :

- les statuts de la Société ;
- l'ensemble des informations financières relatives aux trois derniers exercices : les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion et les rapports des Commissaires aux comptes (intégrés aux documents de référence respectifs et disponibles dans l'espace financier du site MAKHEIA Group), tant pour la société mère que pour ses filiales. Ces documents peuvent être communiqués sur demande par voie électronique.

Les documents destinés aux actionnaires sont également disponibles sur le site Internet de la Société : www.makheia.com, à la rubrique Finance :

- document de référence ;
- communiqués ;
- calendrier des publications ;
- notes d'opération.

Le Document de référence et les notes d'opération sont disponibles sur le site de l'AMF : www.amf.org

25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

Voir Annexe 1, États financiers consolidés, § 2.3.

26. TABLEAUX DE CORRESPONDANCE

26.1. Informations relatives au rapport de gestion de la Société et tableau de passage entre le rapport de gestion et le Document de référence de MAKHEIA Group

Le présent Document de référence comprend tous les éléments du rapport de gestion de la Société tels qu'exigés aux termes des articles L. 232-1-II et R. 225-102 du Code de commerce.

Le tableau ci-après présente les éléments du rapport de gestion requis à ce titre.

Tableau de passage entre le rapport de gestion et le Document de référence de MAKHEIA Group

| Éléments contenus dans le rapport du Conseil d'Administration devant être soumis à l'Assemblée générale par application des articles L. 232-1, II et R. 225-102 du Code de commerce | Rubriques du document de référence contenant les informations correspondantes |
|---|---|
| Activité de MAKHEIA Group au cours de l'exercice écoulé | 6.1, 6.2, 12.1 |
| Résultats de l'activité | 3, 9.1, 9.2 |
| Activités en matière de recherche et de développement | 11, 5.3 |
| Évolution prévisible de la situation de la Société et Perspectives d'avenir | 6.3, 6.4, 13 |
| Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi | 12.2, 2.5 c. conso. |
| Organe choisi pour exercer la Direction Générale de la Société | 16.3 |
| Examen des résultats, de la situation financière de la Société | 9 |
| Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée | 4, 2.5 c. conso. |
| Indications sur l'utilisation des instruments financiers par la Société | 4.2 |
| Informations sur les risques encourus en cas de variation de taux d'intérêt, de taux de change ou cours de Bourse | 4.2, 2.5 c. conso. |
| Compte-rendu de l'état de la participation des salariés, des opérations réalisées au titre des options d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel salarié et aux dirigeants, et au titre de l'attribution d'actions gratuites au personnel salarié et aux dirigeants | 15.2, 17.2, 21.1 |
| Choix effectué par le Conseil d'Administration en cas d'attribution d'option de souscription ou d'achat d'actions (BSA) ou d'attribution gratuite d'actions à des dirigeants | 15.2, 17.2 |
| Indications prévues à l'article L. 225-211 du Code de commerce en cas d'acquisition d'actions en vue de les attribuer aux salariés | NA |
| Activité des filiales de la Société | 6.1, 6.2 |
| Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France | 7 |
| Succursales du Groupe Makheia | 7.2 |
| Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées | NA |
| Renseignements relatifs à la répartition du capital social | 18 |
| Opérations réalisées par les sociétés contrôlées majoritairement par la Société | 19, 2.5 c. conso. |
| Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices et montant éligible à la réfaction | 20.6 |
| Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels | NA |
| Injonctions ou sanctions pécuniaires pour pratiques anticoncurrentielles | NA |
| Informations sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité | 4.1, 8 |
| Indications prévues à l'article L. 225-211 du Code de commerce en cas d'opérations effectuées par la Société sur ses propres actions, contrat de liquidité | 21.1 |
| Éléments de calcul et résultats de l'ajustement des bases de conversion et des conditions de souscription ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital ou des options de souscription ou d'achat d'actions | 21.1 |
| Opérations réalisées par les dirigeants et les personnes qui leur sont étroitement liées sur leurs titres | 17.2 |

| Éléments contenus dans le rapport du Conseil d'Administration devant être soumis à l'Assemblée générale par application des articles L. 232-1, II et R. 225-102 du Code de commerce | Rubriques du document de référence contenant les informations correspondantes |
|---|---|
| Informations prévues à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique | NA |
| Structure du capital de la Société | 18.1, 21.1 |
| Droits et Restrictions statutaires attachés aux actions | 14.2, 21.2 |
| Participations directes ou indirectes dans le capital dont la Société a connaissance en vertu des art. L. 233-7 et L. 233.12 du Code de commerce | 18 |
| Détenteurs de titres comportant des droits de contrôle spéciaux et leur description | NA |
| Mécanismes de contrôle prévus dans les systèmes d'actionariat du personnel, accords entre actionnaires dont la Société a connaissance pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote (pacte d'actionnaires) | NA |
| Règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration et à la modification des statuts | 21.2 |
| Pouvoirs du Conseil d'Administration en particulier l'émission ou le rachat d'actions | 21.2 |
| Accords conclus par la Société, modifiés ou prenant fin en cas de changement de contrôle | NA |
| Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration ou les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique | 15.3 |
| Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices | Annexe 3 |
| Délais de paiement des clients et fournisseurs | Annexe 3 |
| Rapport du Président du Conseil d'Administration | |

26.2. Informations relatives au rapport sur le gouvernement d'entreprise de la Société Tableau de passage avec le Document de référence de MAKHEIA Group

Le présent Document de référence comprend tous les éléments du rapport sur le gouvernement d'Entreprise de la Société tels qu'exigés aux termes des articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Le tableau ci-après présente les éléments du rapport de gouvernement d'entreprise requis à ce titre.

Tableau de passage entre le rapport de gouvernement d'entreprise et le Document de référence de MAKHEIA Group

| Éléments contenus dans le rapport du Conseil d'Administration devant être soumis à l'Assemblée générale par application des articles L. 232-1, II et R. 225-102 du Code de commerce | Référence contenant les informations correspondantes |
|---|--|
| Liste des mandats et fonctions exercées dans toute société par chaque mandataire | 14 |
| Conventions entre mandataire social et société détenue à plus de 50 % hors convention conclue à des conditions normales | 19 |
| Rémunération et avantages des mandataires sociaux | 15, 2.5 conso. |
| Tableau récapitulatif des délégations en cours | 21.1 |
| Modalité d'exercice de la direction générale - organe choisi pour exercer la direction générale de la Société | 16.3 |

27. TABLE DE CONCORDANCE

AVEC LES RUBRIQUES DE L'ANNEXE I DU RÈGLEMENT (CE) N° 809/2004 DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

| | Section/paragraphe |
|---|--------------------------|
| 1. Personnes responsables | |
| > Nom et fonctions des personnes responsables | 1 |
| > Attestation de la personne responsable | 1 |
| 2. Contrôleurs légaux des comptes | |
| > Noms et adresses des contrôleurs légaux des comptes | 2 |
| 3. Informations financières sélectionnées | 3 |
| 4. Facteurs de risque | 4, 2.5 c. conso |
| 5. Informations concernant l'émetteur | |
| 5.1. Histoire et évolution de la Société | 5.1 |
| > Dénomination sociale | |
| > Lieu et numéro d'enregistrement | |
| > Durée de vie | |
| > Siège social, forme juridique | |
| > Exercice social | |
| 5.2. Faits marquants | 5.2 |
| 5.3. Investissements et immobilisations | 5.3 |
| 6. Aperçu des activités | |
| 6.1. Métiers du Groupe | 6.1 |
| 6.2. Principales activités et principaux marchés | 6.2 |
| 6.3. Perspectives et stratégie du Groupe | 6.3 |
| 6.4. Les priorités 2019 | 6.4 |
| 6.5. Événements exceptionnels | 6.5 |
| 6.6 Degré de dépendance | 6.6 |
| 7. Organigramme | |
| 7.1. Description sommaire du Groupe | 7 |
| 7.2. Liste et renseignements sur les filiales importantes | 7, 2.3 c. conso |
| 8. Responsabilité sociétale du Groupe | |
| 8.1. Environnement et Éthique | 8.1 |
| 8.2. Environnement et Consommation | 8.2 |
| 8.3. Engagement sociétal | 8.3 |
| 9. Examen de la situation financière et du résultat | 9 |
| 10. Trésorerie et capitaux | 10 |
| 11. Recherche et développement, brevets et licences | 11 |
| 12. Information sur les tendances | 12 |
| 13. Estimations du bénéfice | 13 |
| 14. Organes d'administration, de direction et de surveillance | |
| 14.1. Composition des organes d'Administration, de Direction et de la Direction Générale | 14.1 |
| 14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'Administration, de Direction et de Surveillance | 14.2 |
| 15. Rémunération et avantages | |
| 15.1. Rémunération et avantages en nature des mandataires sociaux | 15.1, 2.5 c. conso |
| 15.2. BSA | 15.2, 17.2, 2.5 c. conso |
| 15.3. Pensions, retraites ou autres avantages | 15.3 |
| 16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction | |
| 16.1. Date d'expiration des mandats actuels et période de fonction | 16.1 |
| 16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'Administration, de Direction | 16.2 |
| 16.3. Gouvernance et Comité des Rémunérations | 16.3 |
| 16.4. Procédures de contrôle interne | 16.4 |
| 16.5. Rapport CAC sur contrôle interne et conventions réglementées | 16.5, annexe 4 |

| | Section/paragraphe |
|---|-------------------------|
| 17. Social | |
| 17.1. Nombre de salariés, répartition, et informations sociales | 17.1, 2.5 c. conso |
| 17.2. Participations et stock-options | 17.2 |
| 18. Principaux actionnaires | |
| 18.1. Structure du capital et droits de vote | 18.1 |
| 18.2. Existence de droits de vote différents | 18.2 |
| 18.3. Contrôle de l'Émetteur | 18.3 |
| 18.4. Accord, connu de la Société, dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle | 18.4 |
| 19. Opérations avec des apparentés | 19, 2.5 c. conso |
| 20. Patrimoine, situation financière et résultats de l'émetteur | |
| 20.1. Informations financières historiques | 20.1 |
| 20.2. États financiers | 20.2, 20.5 |
| 20.3. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés | 20.3, 20.4 |
| 20.6. Politique de distribution des dividendes | 20.6 |
| 20.7. Procédures judiciaires et d'arbitrage | 20.7 |
| 20.8. Changement significatif de la situation financière | 20.8 |
| 21. Informations complémentaires | |
| 21.1. Capital social | 21.1 |
| 21.2. Actes constitutifs et statuts | 21.2 |
| 21.3. Comptes sociaux 2018 | 21.3 |
| 21.4. Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes sociaux | 21.4 |
| 22. Contrats importants | 22 |
| 23. Déclarations d'experts et déclarations d'intérêts | 23 |
| 24. Documents accessibles au public | 24 |
| 25. Information sur les participations | 25 |



ANNEXE 1

COMPTES CONSOLIDÉS

DU 1ER JANVIER 2018 AU 31 DÉCEMBRE 2018

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| 1. Comptes consolidés | |
| au 31 décembre 2018..... | 58 |
| 1.1. Bilan Actif..... | 58 |
| 1.2. Bilan Passif..... | 58 |
| 1.3. Compte de résultat..... | 59 |
| 1.4. Flux de trésorerie..... | 59 |
| 1.5. Capitaux propres..... | 60 |
| 1.6. Présentation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour leur montant global | 60 |
| 2. Notes annexes aux états financiers | |
| consolidés..... | 61 |
| 2.1. Informations générales..... | 61 |
| 2.2. Principales méthodes comptables..... | 61 |
| > Référentiel IFRS appliqué..... | 61 |
| > Jugements de la direction..... | 63 |
| > Utilisation d'hypothèses et d'estimations..... | 63 |
| > Principe de consolidation..... | 63 |
| > Conversion des états financiers des filiales étrangères | 63 |
| > Transactions en devises étrangères..... | 63 |
| > Immobilisations incorporelles..... | 63 |
| > Immobilisations corporelles..... | 64 |
| > Contrats de location..... | 64 |
| > Dépréciation des actifs à long terme..... | 64 |
| > Clients et créances d'exploitation..... | 64 |
| > Trésorerie et équivalents de trésorerie..... | 64 |
| > Instruments financiers à terme..... | 64 |
| > Impôts exigibles..... | 65 |
| > Impôts différés..... | 65 |
| > Crédit impôt compétitivité et emploi (CICE)..... | 65 |
| > Actions propres..... | 65 |
| > Avantages accordés au personnel..... | 65 |
| > Provisions..... | 66 |
| > Actifs et passifs éventuels..... | 66 |
| > Reconnaissance des revenus..... | 66 |
| > Résultat par action..... | 66 |
| > Information sectorielle..... | 66 |
| 2.3. Informations relatives au périmètre de consolidation..... | 67 |
| > Périmètre de consolidation au 31 décembre 2018..... | 67 |
| > Variation de périmètre..... | 67 |
| 2.4. Notes sur le bilan et le compte de résultat..... | 67 |
| > Actifs non courants..... | 67 |
| > Actifs courants..... | 68 |
| > Passifs non courants..... | 68 |
| > Passifs courants..... | 69 |
| > Amortissements, dépréciations et provisions..... | 70 |
| > Autres produits et charges opérationnels..... | 70 |
| > Charges financières nettes..... | 70 |
| > Charges et produits d'impôts..... | 70 |
| 2.5. Autres informations..... | 71 |
| > Nombre d'actions composant le capital social..... | 71 |
| > Informations relatives aux parties liées..... | 71 |
| > Honoraires des Commissaires aux comptes..... | 71 |
| > Effectifs..... | 71 |
| > Engagements hors bilan..... | 72 |
| > Engagements reçus..... | 72 |
| > Rémunération des dirigeants..... | 72 |
| > Situation des mandats..... | 72 |
| > Information sur les risques..... | 72 |
| > Événements postérieurs au 31 décembre 2018..... | 73 |



1. COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2018

L'ensemble des états financiers sont présentés en k€.

1.1. Bilan Actif

| ACTIFS | Note | 31 décembre 2018 | 31 décembre 2017 |
|-----------------------------------|------|------------------|------------------|
| Actifs non courants : | 2.4. | | |
| Goodwill | | 12 958 | 12 958 |
| Immobilisations incorporelles | | 1 655 | 1 391 |
| Immobilisations corporelles | | 117 | 127 |
| Autres actifs financiers | | 294 | 290 |
| Impôts différés | | 1 913 | 1 458 |
| Participation mise en équivalence | | | |
| Total actifs non courants | | 16 937 | 16 224 |
| Stocks | | 29 | 30 |
| Clients | | 6 427 | 6 310 |
| Autres débiteurs | 2.4. | 1 169 | 1 487 |
| Trésorerie | | 934 | 2 144 |
| Total actifs courants | | 8 559 | 9 971 |
| TOTAL DES ACTIFS | | 25 496 | 26 195 |

1.2. Bilan Passif

| CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS | Note | 31 décembre 2018 | 31 décembre 2017 |
|--|------|------------------|------------------|
| Capitaux propres : | | | |
| Capital souscrit | | 6 528 | 6 425 |
| Prime liée au Capital | | 5 478 | 5 250 |
| Réserves consolidées | | 2 103 | 2 794 |
| Résultat de la période | | - 787 | - 701 |
| Total des capitaux propres | | 13 322 | 13 768 |
| Passifs non courants : | 2.4. | | |
| Emprunts à plus d'un an | | 2 750 | 4 561 |
| Impôts différés | | 12 | 16 |
| Provision à long terme | | 214 | 160 |
| Total passifs non courants | | 2 976 | 4 737 |
| Passifs courants : | 2.4. | | |
| Provision à court terme | | 91 | 70 |
| Fournisseurs | | 3 130 | 2 882 |
| Emprunts à moins d'un an | | 1 953 | 475 |
| Autres créditeurs | | 4 024 | 4 263 |
| Subvention d'investissement | | | |
| Total passifs courants | | 9 198 | 7 690 |
| TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS | | 25 496 | 26 195 |



1.3. Compte de résultat

| COMPTE DE RÉSULTAT | Note | 31 décembre 2018 | 31 décembre 2017 |
|--|------|------------------|------------------|
| Chiffre d'affaires | | 17 800 | 19 561 |
| Achats consommés | | - 3 082 | - 3 861 |
| Charges externes | | - 4 402 | - 3 955 |
| Charges de personnel | | - 10 652 | - 11 566 |
| Impôts et taxes | 2.4. | - 429 | - 224 |
| Amortissements et dépréciations | | - 315 | - 122 |
| Autres produits & charges | | 297 | 269 |
| Résultat opérationnel courant | | - 783 | 102 |
| Cession d'immobilisation | | | |
| Autres produits & charges opérationnelles | 2.4. | - 239 | - 794 |
| Résultat opérationnel | | - 1 022 | - 692 |
| Charges financières nettes | 2.4. | - 223 | - 217 |
| RÉSULTAT AVANT IMPÔT ET AVANT RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ARRÊTÉES | | - 1 245 | - 909 |
| Charges et produits d'impôts | 2.4. | 458 | 208 |
| Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence | | | |
| Résultat net après impôt et avant résultat des activités arrêtées | | - 787 | - 701 |
| Résultat lié aux activités arrêtées | | | |
| RÉSULTAT NET APRÈS IMPÔT | | - 787 | - 701 |
| Résultat par action | | | |
| Avant dilution | 2.4. | - 0,09 | - 0,08 |
| Après dilution | | - 0,08 | - 0,07 |

1.4. Flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie consolidés est préparé en utilisant la méthode indirecte : celle-ci présente l'état de rapprochement du résultat avec la trésorerie nette générée par les opérations de l'exercice. La trésorerie à l'ouverture et à la clôture inclut les disponibilités et autres instruments de placements, sous déduction des découverts bancaires.

| RUBRIQUES | 31 décembre 2018 | 31 décembre 2017 |
|---|------------------|------------------|
| Résultat net des sociétés intégrées | - 787 | - 701 |
| Amortissements et provisions | 362 | 127 |
| Actions gratuites | | |
| Variation des impôts différés | - 458 | - 208 |
| Plus-values de cession, nettes d'impôts | | |
| Autres produits et charges calculées | | |
| Capacité d'autofinancement | - 883 | - 781 |
| Variation du besoin en fonds de roulement | 211 | - 1 278 |
| Flux net de trésorerie généré par l'activité | - 672 | - 2 059 |
| Acquisition d'immobilisations ⁽¹⁾ | - 544 | - 454 |
| Cession d'immobilisations, nettes d'impôts | 10 | 6 |
| Incidence des variations de périmètre | | |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement | - 534 | - 448 |
| Variation sur actions autocontrôle | | |
| Comptes courants | | |
| Augmentation de capital | 103 | 1 071 |
| Prime d'émission ⁽²⁾ | 228 | 2 031 |
| Variation d'intérêts courus d'emprunt | | |
| Gain sur cession d'actions propres | | |
| Souscription d'emprunt ⁽¹⁾ | 25 | 333 |
| Remboursements d'emprunts | - 470 | - 395 |
| Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement | - 114 | 3 040 |
| Variations de trésorerie | - 1 320 | 533 |
| Trésorerie d'ouverture | 2 138 | 1 605 |
| Trésorerie de clôture | 818 | 2 138 |

(1) Dont 25 k€ de matériel informatique acquis en crédit-bail en 2018 et 36 k€ en 2017.

(2) Dont 16 k€ de frais liés à l'augmentation de capital imputés en diminution de la prime d'émission en 2018 et 73 k€ en 2017.



1.5. Capitaux propres

| | Capital | Primes | Réserves consolidées | Résultat de l'exercice | Total capitaux propres |
|--------------------------------------|--------------|--------------|----------------------|------------------------|------------------------|
| Situation au 31 décembre 2016 | 5 354 | 3 219 | 3 816 | -1 022 | 11 367 |
| Affectation du résultat 2016 | | | -1 022 | 1 022 | |
| Augmentation de capital | 1 071 | | | | 1 071 |
| Prime d'émission (*) | | 2 031 | | | 2 031 |
| Impact des BSA | | | | | |
| Variation actions propres | | | | | |
| Autres variations | | | | | |
| Attribution gratuite d'actions | | | | | |
| Résultat 31 décembre 2017 | | | | - 701 | - 701 |
| Situation au 31 décembre 2017 | 6 425 | 5 250 | 2 794 | - 701 | 13 768 |
| Affectation du résultat 2017 | | | - 701 | 701 | |
| Augmentation de capital | 103 | | | | 103 |
| Prime d'émission (**) | | 228 | | | 228 |
| Impact des BSA | | | | | |
| Variation actions propres | | | 10 | | 10 |
| Autres variations | | | | | |
| Attribution gratuite d'actions | | | | | |
| Résultat 31 décembre 2018 | | | | - 787 | - 787 |
| Situation au 31 décembre 2018 | 6 528 | 5 478 | 2 103 | - 787 | 13 322 |

(*) Dont 73 k€ de frais liés à l'augmentation de capital imputés en diminution de la prime d'émission.

(**) Dont 16 k€ de frais liés à l'augmentation de capital imputés en diminution de la prime d'émission.

1.6. Présentation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour leur montant global

| | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|---|--------------|--------------|
| RÉSULTAT NET | - 787 | - 701 |
| Écarts de conversion | | |
| Réévaluation des instruments dérivés de couverture | | |
| Réévaluation des actifs financiers disponibles à la vente | | |
| Réévaluation des immobilisations | | |
| Écarts actuariels sur les régimes à prestations définies | | |
| Quote-part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres des entreprises mises en équivalence | | |
| Impôts | | |
| TOTAL DES GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES | - 787 | - 701 |
| Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres | - 787 | - 701 |
| Dont part du Groupe | - 787 | - 701 |
| Dont part des intérêts minoritaires | | |



2. NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

2.1. Informations générales

MAKHEIA Group (« la Société ») et ses filiales (constituant ensemble « le Groupe ») exercent leur activité dans le domaine de la communication hors média.

La société MAKHEIA Group est une société anonyme dont le siège social est au 125, rue de Saussure - 75017 Paris.

L'action MAKHEIA Group est cotée sur le marché Euronext Growth depuis le 3 février 2010 (préalablement à cette date, l'action était cotée sur le compartiment C de NYSE Euronext).

Les états financiers consolidés de MAKHEIA Group pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 sont établis en milliers d'euros. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 25 avril 2019 et seront soumis à l'approbation de la prochaine Assemblée générale ordinaire des actionnaires.

2.2. Principales méthodes comptables

Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des états financiers consolidés sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés et d'une manière uniforme par les entités du Groupe.

Les états financiers consolidés de MAKHEIA Group sont établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne au 31 décembre 2018. Ces normes et interprétations sont consultables sur :

<http://www.efrag.org/Endorsement>

Les états financiers sont préparés selon le principe du coût historique hormis les instruments financiers et les actifs financiers disponibles à la vente qui sont évalués à la juste valeur.

Concernant la présentation des états financiers consolidés, MAKHEIA Group applique la recommandation n° 2013-03 datée du 7 novembre 2013 et le règlement n° 2016-09 daté du 2 décembre 2016 de l'Autorité des normes comptables.

Référentiel IFRS appliqué

APPLICATION DES NOUVELLES NORMES ET INTERPRÉTATIONS

Au 31 décembre 2018, le Groupe applique les normes, interprétations, principes et méthodes comptables existant dans les états financiers de l'exercice 2017.

Les normes et interprétations adoptées par l'Union européenne et obligatoires pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 sont sans impact majeur sur les états financiers du Groupe, notamment les normes IFRS 15 et 9 qui font l'objet des développements ci-après :

IFRS 15 - Produits des activités ordinaires provenant de contrats avec des clients

Présentation et principes généraux

Nouvelle norme relative à la reconnaissance des produits des activités ordinaires en application de laquelle le chiffre d'affaires doit être reconnu au transfert du contrôle des biens ou services vendus pour une somme qui reflète ce que l'entité s'attend à recevoir pour sa prestation.

Conséquence pour le Groupe

MAKHEIA Group a procédé à une sélection des principales transactions et contrats représentatifs de l'activité du Groupe. Ils ont fait l'objet d'une analyse au regard du modèle en cinq étapes imposé par la norme.

De cette analyse, il ressort que les prestations de services délivrées par le Groupe sont à considérer comme des prestations de services concourants à une obligation de performance globale au sens d'IFRS 15.

Ces prestations créent un actif sans utilisation alternative possible par le Groupe en cas de rupture de contrat.

En effet, l'actif est créé selon les spécifications du client et celui-ci contrôle l'actif au fur et à mesure de sa création par des étapes de validations successives.

Par ailleurs, le Groupe a un droit exécutoire à un paiement au titre de la prestation achevée à date. Cette dernière peut en outre être utilisée par d'autres prestataires.

En conséquence, comme le prévoit IFRS 15, MAKHEIA Group a poursuivi la comptabilisation de son chiffre d'affaires à l'avancement ce qui n'entraîne aucune modification de son bilan d'ouverture.

IFRS 9 - Instruments financiers

Présentation et principes généraux

Cette norme introduit des changements importants par rapport à la norme IAS 39 :

- les dispositions relatives au classement et à l'évaluation des actifs financiers reposent désormais sur l'analyse conjointe du modèle de gestion de chaque portefeuille d'actifs et des caractéristiques contractuelles des actifs financiers ;
- le modèle de dépréciation α , quant à lui, abandonné l'approche fondée sur les pertes de crédit avérées au profit d'une approche retenant les pertes de crédit attendues ;
- le volet couverture comporte de nombreuses avancées significatives en faveur d'un rapprochement des modalités de mise en œuvre de la comptabilité de couverture à la stratégie de gestion des risques du Groupe.

Conséquence pour le Groupe

Le Groupe n'a pas identifié de modification significative sur le classement et l'évaluation des actifs financiers compte tenu de la nature de ses opérations.

Le modèle de dépréciation imposé par IFRS 9, fondé sur les pertes de crédit attendues, se traduit par la dépréciation de créances clients non encore échues. L'analyse du modèle de dépréciation des actifs financiers et notamment des créances clients n'a pas conduit à reconnaître de dépréciation à la clôture de l'exercice du fait des taux de défaillance des créances clients observés dans le passé.

Le Groupe n'a pas identifié d'impact sur le volet couverture.

APPLICATION PAR ANTICIPATION

Au 31 décembre 2018, le Groupe n'a pas appliqué par anticipation de nouvelle norme ou interprétation.

NORMES PUBLIÉES PAR L'IASB DONT L'APPLICATION N'EST PAS OBLIGATOIRE

Les principes appliqués par le Groupe ne diffèrent pas des normes IFRS telles que publiées par l'IASB dans la mesure où l'application des normes et interprétations suivantes n'est pas obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 :

- IFRS 16 - Contrats de location ;
- IFRS 17 - Contrats d'assurance.

Le processus de détermination par le Groupe des impacts potentiels de l'application de ces nouvelles normes sur les comptes consolidés du Groupe est en cours.

IFRS 16 - Contrats de location

Présentation et principes généraux

La norme IFRS 16 introduit des changements majeurs dans les principes d'évaluation, de comptabilisation et de présentation des contrats de location pour le preneur. Elle impose à celui-ci de comptabiliser, à compter du 1^{er} janvier 2019, la grande majorité de ses contrats de location selon un modèle unique équivalent à celui appliqué pour comptabiliser les contrats de location financement selon IAS 17. Le preneur enregistrera ainsi :

- un actif non courant représentatif du droit d'utilisation du bien loué à l'actif de l'état de la situation financière consolidée ;
- une dette financière représentative de l'obligation de payer ce droit au passif de l'état de la situation financière consolidée ;
- des dotations aux amortissements des droits d'utilisation et des charges d'intérêts sur les dettes de location au compte de résultat consolidé.

Conséquence pour le Groupe

L'évaluation des incidences de l'application d'IFRS 16 sur les états financiers du Groupe est en cours de finalisation sur la base du recensement des contrats de location effectué et de l'analyse de leurs principales dispositions. Le Groupe a notamment des contrats de location pour des surface de bureaux considérés aujourd'hui comme des contrats de location simple et pour lesquels un droit d'utilisation devrait être éventuellement reconnu sous IFRS 16.

Les principales mesures de simplifications prévues par la norme et retenues par le Groupe sont les suivantes :

- Exclusion des contrats de courte durée ;
- Exclusion des contrats portant sur des actifs de faible valeur.



Le Groupe appliquera IFRS 16 selon la méthode rétrospective simplifiée modifiée. À ce titre, aucun retraitement des états financiers publiés avant la date d'application de la norme ne sera effectué.

Dans le cadre de la transition, les principales mesures de simplifications envisagées par le Groupe sont les suivantes :

- Exclusion des contrats avec une durée résiduelle de 12 mois ou moins à la date de transition et des contrats à faible valeur ;
- Application de la norme uniquement aux contrats précédemment identifiés comme des contrats de location ;
- Utilisation de la durée initiale du contrat pour déterminer le taux d'actualisation à la date de transition ;
- Exclusion des coûts directs initiaux de l'évaluation du droit d'utilisation à la date de première application.

Jugements de la direction

Certains principes comptables utilisés font appel au jugement de la direction du Groupe en ce qui concerne, en particulier, deux domaines :

- la détermination du niveau de reconnaissance des revenus selon la méthode de l'avancement ;
- l'appréciation du caractère immobilisable des dépenses de développement en lien avec les critères définis par IAS 38.

Utilisation d'hypothèses et d'estimations

La préparation des états financiers implique que la direction du Groupe ou des filiales procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actifs et de passifs inscrits au bilan consolidé, les informations relatives à ces actifs et passifs, les montants de charges et produits du compte de résultat et les engagements relatifs à la période arrêtée. Les estimations et hypothèses font l'objet de révisions régulières, et au minimum à chaque clôture d'exercice. Elles peuvent varier si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels ultérieurs pourraient être différents.

Ces hypothèses concernent principalement :

- les tests de dépréciation (notamment sur les goodwill) ;
- les provisions pour départ en retraite.

Principe de consolidation

Les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle direct ou indirect par la détention de plus de 50 % des droits de vote émis sont consolidées par intégration globale.

Les soldes bilanciaux et transactions réciproques sont éliminés en totalité dans les sociétés intégrées.

La consolidation est réalisée à partir des arrêtés au 31 décembre 2018.

Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation de la Société. Le Groupe ne dispose pas de filiale étrangère.

Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date des transactions. À la clôture, les montants à payer ou à recevoir libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros aux taux de change de clôture. Les différences de conversion relatives aux transactions en devises étrangères sont enregistrées dans le compte de résultat.

Immobilisations incorporelles

PRINCIPES

Les immobilisations incorporelles acquises séparément sont enregistrées au bilan au coût historique. Elles sont ensuite évaluées au coût amorti, selon le traitement de référence de la norme IAS 38 - Immobilisations incorporelles. Les actifs incorporels résultant de l'évaluation des actifs des entités acquises sont enregistrés au bilan à leur coût historique. Leur valeur fait l'objet d'un suivi régulier afin de s'assurer qu'aucune perte de valeur ne doit être comptabilisée.

ÉCART D'ACQUISITION

Lors d'un regroupement d'entreprises, un écart d'acquisition est constaté, correspondant à l'excédent du coût de ce regroupement sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette comptabilisée des actifs et passifs éventuels identifiables. Ces écarts ne sont plus amortis depuis le 1^{er} janvier 2004 mais comptabilisés au coût diminué du montant annulé des dépréciations. Ils font l'objet de tests de dépréciation.

COÛTS DE DÉVELOPPEMENT

Les coûts de développement engagés au cours de l'exercice sont comptabilisés en immobilisations incorporelles quand tous les critères prévus par la norme IAS 38 pour les comptabiliser en immobilisation sont réunis.

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont principalement composées de :

- logiciels amortis linéairement de 1 à 5 ans (durée d'utilisation prévue) ;
- sites internet et intranet amortis linéairement de 3 à 5 ans (durée d'utilisation prévue).

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont principalement composées de matériels informatiques, enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et d'éventuelles pertes de valeur supplémentaires, selon le traitement de la norme IAS 16 – Immobilisations corporelles.

Les amortissements sont calculés en mode linéaire selon les durées attendues d'utilisation suivantes :

- | | | |
|-------------------------------------|---------------|------------------|
| - Mobiliers et agencements divers : | de 5 à 10 ans | en mode linéaire |
| - Matériels informatiques : | 1 à 3 ans | en mode linéaire |
| - Matériels de transport : | 4 ans | en mode linéaire |

Contrats de location

Les contrats de location sont immobilisés lorsqu'ils sont qualifiés de location-financement, c'est-à-dire qu'ils ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des biens loués. La qualification d'un contrat s'apprécie au regard des critères définis par la norme IAS 17. Les contrats de location-financement ne sont retraités que lorsque l'impact est significatif. Les contrats de location-financement sont constatés à l'actif et amortis selon les règles applicables à la nature du bien, la contrepartie étant constatée en dettes financières. Les charges de loyers sont ventilées entre la part liée au remboursement de l'emprunt, constatée en diminution de la dette, et la part liée aux frais financiers, reclassée en coût de l'endettement financier net.

Les contrats de location simple ne sont pas retraités à l'actif. Les charges de loyers sont maintenues en charges opérationnelles.

Dépréciation des actifs à long terme

Pour les actifs incorporels (GOODWILL), le Groupe procède à des tests de dépréciation sur la base des flux de trésorerie actualisés au moins une fois par an, même sans indice de perte de valeur.

Les tests de dépréciation sont réalisés au niveau des filiales auxquelles ces actifs peuvent être affectés. Les Goodwill sont affectés au moment de leur première comptabilisation. L'affectation aux unités génératrices de trésorerie est cohérente avec la manière dont le management du Groupe suit la performance des opérations et apprécie les synergies liées aux acquisitions.

Lorsque la valeur recouvrable d'un actif ou d'une filiale est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur, affectée prioritairement aux écarts d'acquisition, est comptabilisée.

La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs qui seront générés par les actifs testés. L'actualisation est réalisée à un taux global de 9%. Le taux de croissance à l'infini est de 1,4% et le coefficient Bêta propre à MAKHEIA Group.

La valorisation est déterminée sur la base d'un business plan à 5 ans.

Clients et créances d'exploitation

Les dépréciations des créances douteuses sont enregistrées lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte.

Les en-cours de services comprenant les travaux effectués non encore facturés ont été reclassés dans les créances clients en factures à établir.

Les créances sont comptabilisées pour leur montant actualisé lorsque leur échéance de règlement est supérieure à un an et que les effets de l'actualisation sont significatifs.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Ce poste comprend exclusivement des comptes courants ouverts auprès d'établissements de crédit.

Instruments financiers à terme

Le Groupe utilise divers instruments financiers afin de réduire son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt.

Les instruments financiers relatifs aux couvertures de taux font l'objet d'une comptabilité de couverture de juste valeur. Les passifs financiers couverts par des swaps de taux d'intérêt sont réévalués à la juste valeur de l'emprunt lié à l'évolution des taux d'intérêts. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat de la période et compensés par les variations symétriques des swaps de taux pour la partie efficace.

Au 31 décembre 2018, il n'y a aucun actif financier couvert par des swaps.



Impôts exigibles

Il existe au sein du Groupe un périmètre d'intégration fiscale composé des sociétés suivantes :

- MAKHEIA GROUP
- MAKHEIA AFFINITY
- MAKHEIA LFI
- IMAGE FORCE
- SEQUOIA
- BIG YOUTH

Chaque société dont le résultat est bénéficiaire constate dans ses comptes sociaux la charge d'impôt qu'elle supporterait comme si elle n'était pas membre du Groupe.

Le produit d'impôt correspondant à l'économie réalisée du fait des sociétés déficitaires est comptabilisé au compte de résultat de la société mère.

Impôts différés

Les impôts différés correspondant aux différences temporelles existant entre les bases taxables et comptables des actifs et passifs consolidés sont enregistrés en application de la méthode du report variable. Les actifs d'impôts différés sont reconnus quand leur réalisation future apparaît probable à une date qui peut être raisonnablement déterminée.

Crédit impôt compétitivité et emploi (CICE)

Le CICE du Groupe s'élève à un montant de 193 k€, il a été comptabilisé dans le compte de résultat en diminution des charges sociales afin de respecter la volonté du législateur.

Afin de financer son besoin en fonds de roulement, la société MAKHEIA Group a obtenu un préfinancement du CICE pour un montant de 159 k€ auprès de BPI France. En contrepartie, la Société a cédé à BPI France sa créance.

Actions propres

Les actions MAKHEIA Group détenues sont comptabilisées à leur coût amorti en réduction des capitaux propres.

Les gains découlant de la vente des actions propres intervenus au cours de l'exercice sont déduits des capitaux propres, nets des effets d'impôt.

Avantages accordés au personnel

AVANTAGES À COURT TERME

Les avantages à court terme (salaires, charges sociales, congés payés) sont constatés en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par le personnel. Les sommes non payées à la clôture de l'exercice figurent en autres passifs courants.

AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Régimes à cotisations définies : l'obligation du Groupe est limitée au versement de cotisations ; ils correspondent aux régimes de retraite légale et complémentaire ; les cotisations sont constatées en charges de l'exercice au cours duquel les services sont rendus par le personnel. Les sommes non payées à la clôture de l'exercice figurent en autres passifs courants.

Régimes à prestations définies : le Groupe n'a comme engagement que le versement d'indemnités de fin de carrière définies par les conventions collectives pour les sociétés qui n'ont pas couvert cette obligation par une police d'assurance. L'obligation est calculée selon la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte d'hypothèses actuarielles (taux de mortalité, taux de turn over, taux d'actualisation et taux d'augmentation de salaire). Les principales hypothèses actuarielles retenues par le Groupe sont les suivantes :

- application des conventions collectives propres à chaque entité ;
- fort taux de turn-over (utilisation depuis le 31 décembre 2005 de taux de turn-over propres à la Société actualisés au 31 décembre 2018) ;
- taux d'accroissement des salaires : 2 % ;
- taux d'actualisation : 1,57 % ;
- âge de départ : 62 ans ;
- départ volontaire ;
- table de mortalité provisoire (2013-2015).

L'augmentation de l'engagement générée par la modification des barèmes de calcul des indemnités de fin de carrière (conformément à l'avenant n° 28 du 28 avril 2004 de la convention collective des bureaux d'études) constituant un coût des services passés a été étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité prévisionnelle.

La réduction ou la liquidation d'un régime d'avantages postérieurs à l'emploi donne lieu à la reprise immédiate, par le compte de résultat, des engagements antérieurement comptabilisés.

L'engagement est constaté au bilan en passifs non courants, pour le montant de l'engagement total, ajusté du coût des services passés différés et des écarts actuariels non comptabilisés. Un rapprochement entre le montant de l'engagement et la provision comptabilisée est présenté en note 2.4.

Les charges sociales sur le montant des indemnités de mise à la retraite ont été intégrées dans l'évaluation du passif social.

La charge de l'exercice est constatée intégralement au compte de résultat en charge opérationnelle.

AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

Les seuls avantages à long terme sont liés à la participation des salariés. Ils sont comptabilisés en passifs non courants pour la partie supérieure à 1 an.

INDEMNITÉS DE FIN DE CONTRAT DE TRAVAIL

Indemnités de fin de contrat de travail : les indemnités de fin de contrat de travail (exemple : indemnité de licenciement) sont comptabilisées lors de la mise en œuvre d'une procédure.

Provisions

Le Groupe comptabilise une provision lorsqu'il a une obligation vis-à-vis d'un tiers, lorsque la perte ou le passif est probable et peut être raisonnablement évalué. Au cas où cette perte ou ce passif n'est ni probable, ni ne peut être raisonnablement évalué mais demeure possible, le Groupe fait état d'un passif éventuel dans les engagements.

Actifs et passifs éventuels

Il n'existe ni actifs ni passifs éventuels au 31 décembre 2018.

Reconnaissance des revenus

Les revenus du Groupe sont principalement constitués de prestations de services, facturées selon la méthode de l'avancement des travaux.

Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre d'actions ordinaires en circulation au 31 décembre, à l'exception des actions d'autocontrôle.

Le résultat dilué par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre d'actions ordinaires en circulation au 31 décembre, majoré de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives (options de souscription), retraité des actions d'autocontrôle. Leur nombre est déterminé par application de la méthode du rachat d'actions.

Un plan de souscription d'actions est considéré comme dilutif lorsqu'il a pour conséquence l'émission d'actions ordinaires à un cours inférieur au cours moyen de bourse pendant la période.

Information sectorielle

MAKHEIA Group ne publie pas d'information sectorielle autre que celle figurant dans le Document de Référence - partie 6. Aperçu des activités, dans la mesure où la Société est organisée autour d'une activité principale, « la création et la diffusion de contenus de communication pour le compte de clients », et intervient essentiellement sur le territoire national. Cette activité s'appuie sur trois expertises majeures :

- l'analyse de la marque et de ses signes ;
- les contenus et les stratégies de maîtrise des canaux de communication ;
- les publics et toutes les interfaces permettant de converser avec la marque.



2.3. Informations relatives au périmètre de consolidation

Périmètre de consolidation au 31 décembre 2018

| ENTREPRISES | SIÈGES | N° SIREN | CONTRÔLE | MÉTHODE |
|------------------|---------------------------------|-------------|----------|---------|
| MAKHEIA GROUP | 125 rue de Saussure 75017 PARIS | 399 364 751 | mère | IG |
| MAKHEIA AFFINITY | 125 rue de Saussure 75017 PARIS | 350 144 093 | 100 % | IG |
| IMAGE FORCE | 125 rue de Saussure 75017 PARIS | 380 322 750 | 100 % | IG |
| MAKHEIA LFI | 125 rue de Saussure 75017 PARIS | 441 539 046 | 100 % | IG |
| SEQUOIA | 125 rue de Saussure 75017 PARIS | 329 936 611 | 100 % | IG |
| BIG YOUTH | 126 rue Réaumur 75002 PARIS | 454 072 034 | 100 % | IG |

Variation de périmètre

Fusion simplifiée intervenue au cours de la période

En date du 21 décembre 2018, fusion simplifiée par voie d'absorption à effet du 1^{er} janvier 2018 par la société MAKHEIA AFFINITY de la société MADEMOISELLE SCARLETT.

Acquisition intervenue au cours de la période

Néant.

Sorties intervenues au cours de la période

Néant.

2.4. Notes sur le bilan et le compte de résultat

Actifs non courants

GOODWILL

| Nature du Goodwill | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|--------------------|---------------|---------------|
| CONTENT | 8 498 | 8 498 |
| BUSINESS | 2 310 | 2 310 |
| DIGITAL | 2 150 | 2 150 |
| TOTAL | 12 958 | 12 958 |

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (HORS GOODWILL)

| Valeur brute | 31/12/2017 | Var. périmètre | Augmentation | Diminution | 31/12/2018 |
|--|--------------|----------------|--------------|------------|--------------|
| Fonds de commerce CONTENT | 262 | | 168 | | 430 |
| Fonds de commerce DIGITAL ⁽²⁾ | 524 | | | | 524 |
| Site Internet, logiciel, prod ^e immobilisée ⁽²⁾ et autres immobilisations incorporelles | 808 | | 529 | 217 | 1 121 |
| Marques | 12 | | | | 12 |
| TOTAL | 1 606 | | 697 | 217 | 2 086 |

(1) Le 28 novembre 2018, le fonds de commerce « HEADOO » a été acquis pour un montant de 168 k€ (frais d'acquisition inclus).

(2) Les montants immobilisés sont inscrits à l'actif sur la base de coûts directs composés de salaires, de charges sociales et de prestations externes sous-traitées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont principalement composées d'agencements et de matériel de bureau et informatique.

AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les autres actifs financiers sont composés des dépôts de garantie.



VARIATION DES IMMOBILISATIONS (HORS GOODWILL)

| Brut | 31/12/2017 | Var. périmètre | Acquisition | Cession (*) | 31/12/2018 |
|---------------|--------------|----------------|-------------|-------------|--------------|
| Incorporelles | 1 606 | | 697 | 217 | 2 086 |
| Corporelles | 651 | | 60 | 3 | 708 |
| Financières | 290 | | 4 | | 294 |
| TOTAL | 2 547 | | 761 | 220 | 3 088 |

(*) Cession et virement de poste à poste.

| Amortissement | 31/12/2017 | Var. périmètre | Dotation | Reprise | 31/12/2018 |
|---------------|------------|----------------|------------|----------|--------------|
| Incorporelles | 215 | | 217 | | 431 |
| Corporelles | 524 | | 70 | 3 | 591 |
| Financières | | | | | |
| TOTAL | 738 | | 286 | 3 | 1 022 |

| Net | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|---------------|--------------|--------------|
| Incorporelles | 1 655 | 1 391 |
| Corporelles | 117 | 127 |
| Financières | 294 | 290 |
| TOTAL | 2 066 | 1 808 |

IMPÔTS DIFFÉRÉS

| Nature | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|-------------------------------|--------------|--------------|
| Déficits reportables | 1 846 | 1 376 |
| Indemnités de fin de carrière | 60 | 72 |
| Différences temporaires | 7 | 10 |
| Dépôt de garantie | | |
| TOTAL | 1 913 | 1 458 |

Actifs courants

AUTRES DÉBITEURS

| | 31/12/2018 | Échéances | | | 31/12/2017 |
|-----------------------------|--------------|--------------|--------------|------------|--------------|
| | | De - 1 an | De 1 à 5 ans | + de 5 ans | |
| Clients | 6 427 | 6 427 | | | 6 310 |
| États & divers | 805 | 805 | | | 1 049 |
| Charges constatées d'avance | 364 | 364 | | | 439 |
| TOTAL BRUT | 7 596 | 7 596 | | | 7 798 |

| | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|-------------------------|--------------|--------------|
| Dépréciation Clients | | |
| Dépréciation Stock | | |
| Total des dépréciations | | |
| TOTAL NET | 7 596 | 7 798 |

Passifs non courants

IMPÔTS DIFFÉRÉS

| | 31/12/2018 | Échéances | | | 31/12/2017 |
|-------------------------------|------------|-----------|--------------|------------|------------|
| | | - 1 an | De 1 à 5 ans | + de 5 ans | |
| Sur Crédit-bail | | | | | |
| Sur Indemnités retraite | | | | | 3 |
| Sur Amortissement dérogatoire | 12 | 12 | | | 13 |
| TOTAL | 12 | 12 | | | 16 |



PROVISIONS À LONG TERME

Le montant des provisions à long terme est exclusivement composé des engagements de retraite.

| | Engagement | Coût des services passés restant à étaler | Écarts actuariels restant à comptabiliser | Total |
|---------------------------|------------|--|--|------------|
| Au 01/01/2018 | 160 | | | 160 |
| Droits acquis | | | | |
| Liquidation réduction | | | | |
| Coût des services passés | | | | |
| Écarts actuariels | | | | |
| Charge exercice | 54 | | | 54 |
| AU 31/12/2018 | 214 | | | 214 |
| Coûts des services passés | | | | |
| Engagement au 31/12/2018 | | | | 214 |
| Charges de l'exercice | | | | 54 |

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

La part à plus d'un an des emprunts et dettes financières diverses représente 2 750 k€, dont :

| | |
|--|----------|
| - Crédit à taux variable : | 120 k€ |
| - Crédit bancaire à taux fixe : | 503 k€ |
| - Emprunt obligataire convertible : | 2 100 k€ |
| - Emprunt lié au retraitement du crédit-bail : | 27 k€ |
| - Comptes courants d'associés : | 0 k€ |

Les emprunts n'ont fait l'objet d'aucun défaut de remboursement au cours de l'exercice ni d'aucun autre manquement qui peut amener les créanciers à exiger le remboursement.

Les covenants financiers sont respectés au 31 décembre 2018.

Échéances pour les crédits en cours :

| Type | 31/12/2018 | À - de 1 an | Dont à + d'1 an et à moins de 5 ans | Dont à + de 5 ans |
|--|--------------|--------------|--|-------------------|
| Variable (emprunts bancaires) | 200 | 80 | 120 | |
| Fixe (emprunts bancaires) | 831 | 628 | 503 | |
| Fixe (emprunt obligataire convertible) * | 3 500 | 1 400 | 2 100 | |
| Crédits - baux | 54 | 27 | 27 | |
| Emprunts | 4 585 | 1 835 | 2 750 | |
| Comptes courants | | | | |
| Variable (dépôts reçus) | | | | |
| Fixe (autres dettes financières) | | | | |
| Découvert bancaire et intérêt connus | 117 | 117 | | |
| Dettes financières | 117 | 117 | | |

(*) À moins que le droit d'attribution d'actions attaché à l'emprunt obligataire d'un montant de 3 500 000 € ne soit exercé, lesdites obligations seront amorties annuellement, par tiers à compter du 31 décembre 2019 par remboursement à hauteur de 40 % (soit 1 638 k€ dont une PNC de 238 k€), le 31 décembre 2020 par remboursement à hauteur de 30 % (soit 1 291 k€ dont une PNC de 241 k€) et le 31 décembre 2021 par remboursement à hauteur de 30 % (soit 1 358 k€ dont une PNC de 308 k€).

Passifs courants

PROVISIONS À COURT TERME

| | 31/12/2017 | Variation périmètre | Dotations | Reprise utilisée | Reprise non utilisée | 31/12/2018 |
|---|------------|------------------------|-----------|---------------------|-------------------------|------------|
| Provision pour risques & charges hors provision Retraite | 70 | | 41 | 18 | 2 | 91 |
| TOTAL | 70 | | 41 | 18 | 2 | 91 |

AUTRES PASSIFS COURANTS

| Nature | 31/12/2018 | Échéances | | | 31/12/2017 |
|-----------------------------|--------------|--------------|--------------|------------|--------------|
| | | - 1 an | De 1 à 5 ans | + de 5 ans | |
| Dettes fiscales et sociales | 3 409 | 3 409 | | | 3 659 |
| Produits constatés d'avance | 352 | 352 | | | 384 |
| Autres Dettes | 10 | 10 | | | 1 |
| Avances et acomptes | 139 | 139 | | | 109 |
| Dettes sur immobilisations | 114 | 114 | | | 111 |
| TOTAL | 4 024 | 4 024 | | | 4 263 |



SUBVENTION D'INVESTISSEMENT

Aucun montant n'est inscrit au passif à la clôture ni au résultat de l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Amortissements, dépréciations et provisions

| | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|------------------------|--------------|--------------|
| Amortissement | - 295 | - 215 |
| Dépréciation d'actif | | |
| Provision pour risques | - 41 | |
| Reprise de provision | 20 | 93 |
| Autres dépréciations | | |
| | - 315 | - 122 |

Autres produits et charges opérationnels

| | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|--------------------|--------------|--------------|
| Produits divers | | |
| Earn Out BIG YOUTH | 25 | |
| Subventions reçues | | |
| Charges diverses | - 264 | - 794 |
| | - 239 | - 794 |

Charges financières nettes

| | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|-----------------------------------|--------------|--------------|
| Dotations/Reprises financières | - 1 | |
| Produits de trésorerie | 3 | 7 |
| Intérêts bancaires | - 211 | - 210 |
| Charges nettes sur cession de VMP | - 14 | - 14 |
| | - 223 | - 217 |

La sensibilité des charges financières liées à une variation des taux d'intérêt n'est pas significative.

Charges et produits d'impôts

| | 31/12/2018 | 31/12/2017 |
|---|------------|------------|
| Charges d'impôts | | |
| Variation d'impôts différés sur déficit | 470 | 218 |
| Variation d'impôts différés sur les écarts temporaires | - 4 | - 12 |
| Variation d'impôts différés sur les indemnités de fin de carrière | - 8 | 2 |
| | 458 | 208 |

RÉSULTAT PAR ACTION

Résultat Part du Groupe par action : - 0,09 €

Résultat dilué par action : - 0,08 €

Le numérateur correspond au résultat net part du Groupe, s'élevant à - 787 k€, et le dénominateur au nombre d'actions au 31 décembre 2018 après neutralisation des 31 348 actions d'autocontrôle et prise en compte :

- des 1 295 000 actions au titre des OCA 2016 ;
- des deux plans d'attribution gratuite d'actions de performance octroyés à certains dirigeants salariés, avec une attribution définitive, sous conditions de présence et de performance du Groupe, en avril 2019 et en avril 2020. Ces plans portent sur un nombre total maximum de 300 000 actions gratuites, étant précisé que la Société pourra remettre des actions existantes ou des actions nouvelles. Pour information, le Conseil d'Administration du 24 avril 2019 a constaté que les conditions du plan arrivant à échéance en avril 2019 n'étaient pas réunies. En conséquence, aucune attribution n'interviendra en avril 2019 au titre de ce plan.



2.5. Autres informations

Nombre d'actions composant le capital social

| | Actions |
|---------------------------------|------------------|
| Au 1 ^{er} janvier 2018 | 8 658 853 |
| Augmentation de capital | 138 823 |
| AU 31 DÉCEMBRE 2018 | 8 797 676 |

Toutes les actions sont intégralement libérées.

Au 31 décembre 2018, MAKHEIA Group détient 31 348 de ses propres actions et 15 850 actions au titre du contrat de liquidité.

Informations relatives aux parties liées

Les transactions qui ont lieu entre les parties liées sont de nature commerciale. Elles sont réalisées dans les conditions normales d'exploitation. Les avances en compte courant sont rémunérées.

Les transactions entre les sociétés intégrées ont été neutralisées dans les comptes consolidés.

Il n'y a pas de transactions avec les dirigeants.

Honoraires des Commissaires aux comptes

Les honoraires constatés en charge relatifs aux cabinets DELOITTE, ANG SAS et autres pour les exercices 2018 et 2017 sont les suivants :

| Honoraires en k€ | DELOITTE | | ANG SAS | | KPMG | |
|---|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| | Montant HT |
| | 2018 | 2017 | 2018 | 2017 | 2018 | 2017 |
| Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés | | | | | | |
| Émetteur | 40 | 32 | 17 | 19 | | |
| Filiales intégrées globalement | 65 | 62 | | | | 3 |
| Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes | | | | | | |
| Émetteur | | | | | | |
| Filiales intégrées globalement | | | | | | |
| Prestations d'audit | 105 | 94 | 17 | 19 | | 3 |
| Autres | | | | | | |
| TOTAL DES PRESTATIONS | 105 | 94 | 17 | 19 | | 3 |

Effectifs

Répartition de l'effectif moyen de l'exercice en équivalent temps plein

| Par Statut | 2018 | 2017 |
|--------------|------------|------------|
| Cadre | 108 | 128 |
| Non-cadre | 28 | 31 |
| TOTAL | 136 | 159 |

| Par Société | 2018 | 2017 |
|-------------------|------------|------------|
| MAKHEIA GROUP | 15 | 15 |
| MAKHEIA AFFINITY | 41 | 44 |
| MAKHEIA LFI | 9 | 12 |
| SEQUOIA | 31 | 43 |
| BIG YOUTH | 40 | 43 |
| MLLE SCARLETT (*) | | 2 |
| TOTAL | 136 | 159 |

(*) En date du 21 décembre 2018, fusion simplifiée par voie d'absorption à effet du 1^{er} janvier 2018 par la société MAKHEIA AFFINITY de la société MADEMOISELLE SCARLETT.

Engagements hors bilan

Les titres BIG YOUTH détenus par la société MAKHEIA Group ont été nantis au profit du LCL en garantie d'un emprunt de 500 k€ de nominal dont la dernière échéance est en septembre 2019. Au 31 décembre 2018, le capital restant dû s'élève à 80 k€.

La société MAKHEIA Group s'est portée caution auprès du CIC en garantie d'un emprunt de 300 k€. Au 31 décembre 2018, le capital restant dû est de 98 k€. L'échéance finale de l'emprunt est en juillet 2020.

La société MAKHEIA Group s'est portée caution à hauteur de 160 k€ auprès de BANQUE PALATINE en garantie d'un emprunt de 400 k€ de sa filiale MAKHEIA AFFINITY. Au 31 décembre 2018, le capital restant dû est de 200 k€. L'échéance finale de l'emprunt est en juin 2021.

Au titre de ses baux immobiliers, le groupe MAKHEIA a pris les engagements de locations simples, fermes et irrévocables suivants :

- À moins d'un an : 1 243 k€
- À plus d'un an : 520 k€

Le groupe MAKHEIA a pris les engagements de crédits-baux suivants :

- À moins d'un an : 28 k€
- À plus d'un an : 27 k€

Engagements reçus

| | Montant en k€ |
|--|---------------|
| Découverts autorisés et cession Dailly | 3 200 |
| TOTAL | 3 200 |

Rémunération des dirigeants

La rémunération des principaux dirigeants s'est élevée à un montant de 450 k€ au 31 décembre 2018.

La part du capital détenue par les membres du Conseil d'Administration au 31 décembre 2018 représente 2 019 090 actions, soit 22,95 % du capital de la Société.

Aucune avance n'a été consentie aux dirigeants au cours de l'exercice.

Il n'existe aucun autre avantage (avantages postérieurs à l'emploi, autres avantages à long terme, indemnités de fin de contrat, paiement en actions) au 31 décembre 2018.

Situation des mandats

Aucun changement n'est intervenu au cours de l'année 2018.

Information sur les risques

GESTION DU RISQUE CLIENTS :

La diversité des clients tant en matière d'activités que de structure limite significativement le risque de dépendance vis-à-vis d'un client. Les dix premiers clients représentent 43,2 % du chiffre d'affaires consolidé.

GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ :

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont composés de dépôts bancaires et de SICAV qui sont convertibles à court terme en liquidités et qui ne sont exposées à aucun risque de perte de valeur significative.

MAKHEIA Group procède régulièrement à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir : le montant des lignes bancaires et emprunts contractés est supérieur aux besoins actuels de financement, qu'il s'agisse du financement des actifs du Groupe ou de ses besoins de trésorerie court terme.

POLITIQUE ET PROCÉDURE DE GESTION DU CAPITAL :

Émission gratuite de BSA

MAKHEIA Group a mis en œuvre le 23 août une opération d'attribution gratuite de bons de souscription d'actions (BSA) au profit de ses actionnaires existants, à hauteur d'un BSA par action détenue, cinq BSA permettant de souscrire une action à 2,50 €.

Le nombre maximum d'actions susceptibles d'être émises sur exercice des BSA s'élève à 1 731 770, représentant 20 % du capital au jour de l'émission gratuite de BSA, soit 4 329 425 €.



Au 31 décembre 2018, 694 115 BSA ont été exercés pour un montant de 347 057,50 € donnant lieu à la création de 138 823 actions nouvelles.

Le cours de clôture au 31 décembre 2018 du BSA est de 0,0013 € et celui de l'action MAKHEIA est de 1,37 €.

Résumé des modalités de l'émission gratuite de BSA :

Cette attribution fait suite à la délégation conférée lors de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires en date du 27 juin 2018, aux termes de la huitième résolution, et des décisions du Conseil d'Administration du même jour de procéder à l'émission gratuite de BSA à l'ensemble des actionnaires.

Le 23 août 2018, chaque actionnaire de MAKHEIA a reçu gratuitement un BSA par action détenue. Ainsi, sur la base du capital de la Société à cette date, un maximum de 8 658 853 BSA a été émis (avant neutralisation des actions autodétenues).

Les titulaires des BSA peuvent les exercer et ainsi obtenir des actions MAKHEIA depuis le 23 août 2018 et jusqu'au 30 septembre 2019 à minuit inclus. Le prix d'exercice des BSA est fixé à 2,50 € par action. La parité d'exercice établit que 5 BSA donnent le droit de souscrire à 1 action nouvelle MAKHEIA à 2,50 €. Les actions nouvelles souscrites sur exercice des BSA sont assimilées aux actions anciennes dès leur création.

Les BSA sont cotés et échangeables sur le marché Euronext Growth de Euronext Paris sous le code ISIN FRO013356656 depuis le 21 août 2018.

Autres plans significatifs de modification du capital social

Il n'existe pas à ce jour de plan significatif de modification du capital social (programme de rachat, stock-options...).

Événements postérieurs au 31 décembre 2018

Le Conseil d'administration du 24 avril 2019 a décidé le principe d'une nouvelle attribution gratuite de bons de souscription d'actions (BSA) au profit de ses actionnaires existants, à hauteur d'un BSA par action détenue, 4 BSA permettant de souscrire une action à 1,25 € et à subdéléguer au Président tout pouvoir pour procéder à la dite-émission.



ANNEXE 2

COMPTES SOCIAUX

DU 1^{ER} JANVIER 2018 AU 31 DÉCEMBRE 2018

Sommaire

| | | | |
|---|-----------|---|----|
| 1. Comptes sociaux | 75 | > État des créances | 82 |
| 1.1. Bilan..... | 75 | > Produits à recevoir par postes du bilan | 82 |
| > Actif..... | 75 | > Charges constatées d'avance | 82 |
| > Passif..... | 76 | > Charges à répartir | 82 |
| 1.2. Compte de résultat | 77 | > Valeurs mobilières de placement..... | 82 |
| 2. Annexes aux comptes sociaux | 78 | > Disponibilités | 82 |
| 2.1. Préambule..... | 78 | 2.7. Notes sur le bilan passif..... | 83 |
| 2.2. Référentiel comptable..... | 78 | > Capital social | 83 |
| > Principes comptables..... | 78 | > Variation des capitaux propres..... | 83 |
| > Utilisations d'estimations | 78 | > Provisions | 83 |
| > Changement de méthode..... | 78 | > État des dettes | 83 |
| > Faits marquants de l'exercice | 78 | > Charges à payer par postes du bilan | 83 |
| > Événements postérieurs..... | 79 | 2.8. Notes sur le compte de résultat..... | 84 |
| 2.3. Règles et méthodes comptables..... | 79 | > Ventilation du chiffre d'affaires..... | 84 |
| > Immobilisations incorporelles | 79 | > Charges et produits financiers..... | 84 |
| > Immobilisations corporelles..... | 79 | > Charges et produits exceptionnels..... | 84 |
| > Titres de participations et créances rattachées à des participations..... | 79 | > Ventilation de l'impôt sur les bénéfices | 84 |
| > Immobilisations financières autres que les titres de participation..... | 79 | > Autres informations relatives au compte de résultat | 84 |
| > Stocks et travaux en cours..... | 79 | 2.9. Autres informations..... | 84 |
| > Créances..... | 79 | > Effectif moyen..... | 84 |
| > Trésorerie | 80 | > Rémunération des dirigeants..... | 85 |
| > Charges constatées d'avance..... | 80 | > Informations relatives au crédit-bail..... | 85 |
| > Provisions..... | 80 | > Engagements financiers..... | 85 |
| > Reconnaissance des revenus..... | 80 | > Engagements hors bilan | 85 |
| 2.4. Autres éléments significatifs de l'exercice | 80 | > Engagements reçus..... | 85 |
| > Comptabilisation et présentation du Crédit impôt compétitivité et emploi (CICE) : | 80 | > Engagement en matière de retraite..... | 85 |
| 2.5. Autres informations..... | 80 | 2.10. Détail des postes concernés par le chevauchement d'exercice | 86 |
| > Intégration fiscale..... | 80 | > Produits à recevoir | 86 |
| 2.6. Notes sur le bilan actif..... | 81 | > Charges constatées d'avance | 86 |
| > Actif immobilisé | 81 | > Charges à payer | 86 |
| > Immobilisations brutes | 81 | 2.11. Tableau des filiales et participations | 87 |
| > Amortissements et provisions d'actif | 81 | | |
| > Détail des immobilisations et amortissements en fin de période..... | 81 | | |
| > Immobilisations financières..... | 81 | | |
| > Méthodes d'évaluation..... | 82 | | |



1. COMPTES SOCIAUX

1.1. Bilan

Actif

| (en €) | Exercice clos le 31 décembre 2018 (12 mois) | | | Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois) | Variation | |
|---|---|-------------------|------------------|--|-------------------|--------------------|
| | Brut | Amort.prov. | Net | Net | | |
| Capital souscrit non appelé | (0) | | | | | |
| Actif immobilisé | | | | | | |
| Frais d'établissement | | | | | | |
| Recherche et développement | | | | | | |
| Concessions, brevets, droits similaires | 323 963 | 104 456 | 219 507 | 221 355 | - 1 848 | |
| Fonds commercial | | | | | | |
| Autres immobilisations incorporelles | | | | 10 631 | - 10 631 | |
| Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles | | | | | | |
| Terrains | | | | | | |
| Constructions | | | | | | |
| Installations techniques, matériel et outillage industriels | | | | | | |
| Autres immobilisations corporelles | 157 397 | 132 590 | 24 807 | 24 780 | 26 | |
| Immobilisations en cours | | | | | | |
| Avances et acomptes | | | | | | |
| Participations évaluées selon mise en équivalence | | | | | | |
| Autres participations | 25 847 984 | 2 689 583 | 23 158 401 | 22 292 107 | 866 294 | |
| Créances rattachées à des participations | | | | | | |
| Autres titres immobilisés | 70 533 | 27 587 | 42 947 | 80 954 | - 38 007 | |
| Prêts | | | | | | |
| Autres immobilisations financières | 242 205 | | 242 205 | 238 289 | 3 916 | |
| Total | (I) | 26 642 081 | 2 954 215 | 23 687 866 | 22 868 116 | 819 750 |
| Actif circulant | | | | | | |
| Matières premières, approvisionnements | | | | | | |
| En-cours de production de biens | | | | | | |
| En-cours de production de services | | | | | | |
| Produits intermédiaires et finis | | | | | | |
| Marchandises | | | | | | |
| Avances et acomptes versés sur commandes | 399 | | 399 | 1 676 | - 1 277 | |
| Clients et comptes rattachés | 338 468 | | 338 468 | 659 645 | - 321 177 | |
| Autres créances | | | | | | |
| . Fournisseurs débiteurs | | | | | | |
| . Personnel | | | | | | |
| . Organismes sociaux | | | | 278 | - 278 | |
| . État, impôts sur les bénéfices | 287 892 | | 287 892 | 471 677 | - 183 785 | |
| . État, taxes sur le chiffre d'affaires | 146 729 | | 146 729 | 138 333 | 8 396 | |
| . Autres | 3 541 043 | | 3 541 043 | 4 188 601 | - 647 558 | |
| Capital souscrit et appelé, non versé | | | | | | |
| Valeurs mobilières de placement | 22 732 | 1 017 | 21 715 | 26 114 | - 4 400 | |
| Disponibilités | 261 257 | | 261 257 | 377 998 | - 116 741 | |
| Instruments de trésorerie | | | | | | |
| Charges constatées d'avance | 288 358 | | 288 358 | 351 078 | - 62 719 | |
| Total | (II) | 4 886 878 | 1 017 | 4 885 861 | 6 215 400 | - 1 329 539 |
| Charges à répartir sur plusieurs exercices | (III) | 10 554 | | 10 554 | 13 569 | - 3 015 |
| Primes de remboursement des obligations | (IV) | | | | | |
| Écarts de conversion actif | (V) | | | | | |
| TOTAL ACTIF | (0 À V) | 31 539 513 | 2 955 232 | 28 584 281 | 29 097 085 | - 512 804 |



Passif

| (en €) | Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois) | Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois) | Variation |
|--|---|---|------------------|
| Capitaux Propres | | | |
| Capital social ou individuel (dont versé : 6 424 672) | 6 527 675 | 6 424 672 | 103 004 |
| Primes d'émission, de fusion, d'apport... | 5 477 754 | 5 250 037 | 227 717 |
| Écarts de réévaluation | | | |
| Réserve légale | 523 730 | 503 016 | 20 714 |
| Réserves statutaires ou contractuelles | | | |
| Réserves réglementées | 222 593 | 222 593 | |
| Autres réserves | | | |
| Report à nouveau | 11 025 973 | 10 632 405 | 393 568 |
| Résultat de l'exercice | - 634 005 | 414 282 | - 1 048 287 |
| Subventions d'investissement | | | |
| Provisions réglementées | 43 989 | 43 989 | |
| Résultat de l'exercice précédent à affecter | | | |
| Total (I) | 23 187 710 | 23 490 994 | - 303 284 |
| Produits des émissions de titres participatifs | | | |
| Avances conditionnées | | | |
| Total (II) | | | |
| Provisions pour risques et charges | | | |
| Provisions pour risques | | | |
| Provisions pour charges | | | |
| Total (III) | | | |
| Emprunts et dettes | | | |
| Emprunts obligataires convertibles | 3 500 000 | 3 500 000 | |
| Autres Emprunts obligataires | 236 367 | 288 961 | - 52 594 |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | | | |
| . Emprunts | 296 380 | 479 082 | - 182 702 |
| . Découverts, concours bancaires | 1 000 | 1 500 | - 500 |
| Emprunts et dettes financières diverses | | | |
| . Divers | | | |
| . Associés | | 84 509 | - 84 509 |
| Avances et acomptes reçus sur commandes en cours | 5 040 | | 5 040 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 811 393 | 707 059 | 104 333 |
| Dettes fiscales et sociales | | | |
| . Personnel | 204 725 | 180 588 | 24 137 |
| . Organismes sociaux | 164 967 | 144 581 | 20 386 |
| . État, impôts sur les bénéfices | | | |
| . État, taxes sur le chiffre d'affaires | 107 070 | 95 693 | 11 378 |
| . État, obligations cautionnées | | | |
| . Autres impôts, taxes et assimilés | | 7 506 | - 7 506 |
| Dettes sur immobilisations et comptes rattachés | | | |
| Autres dettes | 69 629 | 116 612 | - 46 984 |
| Instruments de trésorerie | | | |
| Produits constatés d'avance | | | |
| Total (IV) | 5 396 571 | 5 606 092 | - 209 520 |
| Écart de conversion passif | (V) | | |
| TOTAL PASSIF (I À V) | 28 584 281 | 29 097 085 | - 512 804 |



1.2. Compte de résultat

| (en €) | Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois) | | | Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois) | Variation absolue | % |
|---|---|---------------|--------------------|---|----------------------|--------------|
| | France | Exportations | Total | Total | | |
| Ventes de marchandises | | | | | | |
| Production vendue biens | | | | | | |
| Production vendue services | 4 343 537 | 18 256 | 4 361 793 | 4 325 326 | 36 466 | 1 |
| Chiffres d'affaires Nets | 4 343 537 | 18 256 | 4 361 793 | 4 325 326 | 36 466 | 1 |
| Production stockée | | | | | | |
| Production immobilisée | | | 7 530 | 24 704 | - 17 174 | - 70 |
| Subventions d'exploitation | | | | | | |
| Reprises sur amort. et prov., transfert de charges | | | 8 909 | 39 956 | - 31 047 | - 78 |
| Autres produits | | | 108 347 | 71 325 | 37 021 | 52 |
| Total des produits d'exploitation (I) | | | 4 486 579 | 4 461 313 | 25 266 | 1 |
| Achats de marchandises (y compris droits de douane) | | | 2 349 072 | 2 401 705 | - 52 633 | - 2 |
| Variation de stock (marchandises) | | | | | | |
| Achats de matières premières et autres approvisionnements | | | | | | |
| Variation de stock (matières premières et autres approv.) | | | | | | |
| Autres achats et charges externes | | | 1 284 836 | 1 091 629 | 193 207 | 18 |
| Impôts, taxes et versements assimilés | | | 45 826 | 25 702 | 20 124 | 78 |
| Salaires et traitements | | | 1 364 032 | 1 083 060 | 280 972 | 26 |
| Charges sociales | | | 582 084 | 462 471 | 119 613 | 26 |
| Dotations aux amortissements sur immobilisations | | | 101 548 | 34 738 | 66 810 | 192 |
| Dotations aux provisions sur immobilisations | | | | | | |
| Dotations aux provisions sur actif circulant | | | | | | |
| Dotations aux provisions pour risques et charges | | | | | | |
| Autres charges | | | 27 013 | 41 028 | - 14 016 | - 34 |
| Total des charges d'exploitation (II) | | | 5 754 411 | 5 140 333 | 614 078 | 12 |
| RÉSULTAT EXPLOITATION (I-II) | | | - 1 267 832 | - 679 020 | - 588 812 | 87 |
| Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun | | | | | | |
| Bénéfice attribué ou perte transférée (III) | | | | | | |
| Perte supportée ou bénéfice transféré (IV) | | | | | | |
| Produits financiers de participations | | | | 363 585 | - 363 585 | - 100 |
| Produits des autres valeurs mobilières et créances | | | | | | |
| Autres intérêts et produits assimilés | | | 59 850 | 76 744 | - 16 894 | - 22 |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | | | 866 294 | 1 012 000 | - 145 706 | - 14 |
| Différences positives de change | | | | 1 | - 1 | - 89 |
| Produits nets sur cessions valeurs mobilières de placement | | | 3 522 | 6 911 | - 3 389 | - 49 |
| Total des produits financiers (V) | | | 929 666 | 1 459 241 | - 529 575 | - 36 |
| Dotations financières aux amortissements et provisions | | | 28 604 | | 28 604 | |
| Intérêts et charges assimilées | | | 188 562 | 220 343 | - 31 782 | - 14 |
| Différences négatives de change | | | | | | |
| Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement | | | 14 381 | 13 435 | 946 | 7 |
| Total des charges financières (VI) | | | 231 546 | 233 778 | - 2 232 | - 1 |
| RÉSULTAT FINANCIER (V-VI) | | | 698 120 | 1 225 463 | - 527 343 | - 43 |
| RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT (I-II+III-IV+V-VI) | | | - 569 713 | 546 443 | - 1 116 156 | - 204 |
| Produits exceptionnels sur opérations de gestion | | | | | | |
| Produits exceptionnels sur opérations en capital | | | 10 000 | 5 208 | 4 792 | 92 |
| Reprises sur provisions et transferts de charges | | | | | | |
| Total des produits exceptionnels (VII) | | | 10 000 | 5 208 | 4 792 | 92 |
| Charges exceptionnelles sur opérations de gestion | | | 83 570 | 160 086 | - 76 516 | - 48 |
| Charges exceptionnelles sur opérations en capital | | | 10 421 | 5 208 | 5 213 | 100 |
| Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions | | | | | | |
| Total des charges exceptionnelles (VIII) | | | 93 991 | 165 294 | - 71 303 | - 43 |
| RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII) | | | - 83 991 | - 160 086 | 76 095 | - 48 |
| Participation des salariés (IX) | | | | | | |
| Impôts sur les bénéfices (X) | | | - 19 699 | - 27 925 | 8 226 | - 29 |
| Total des produits (I+III+V+VII) | | | 5 426 245 | 5 925 762 | - 499 517 | - 8 |
| Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X) | | | 6 060 249 | 5 511 480 | 548 769 | 10 |
| RÉSULTAT NET | | | - 634 005 | 414 282 | - 1 048 287 | - 253 |
| Dont Crédit-bail mobilier | | | 27 786 | 28 112 | - 326 | - 1 |
| Dont Crédit-bail immobilier | | | | | | |



2. ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

2.1. Préambule

L'exercice social clos le 31 décembre 2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31 décembre 2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 28 584 281,12 euros.

Le résultat net comptable est une perte de 634 004,67 euros.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

2.2. Référentiel comptable

Principes comptables

Les conventions ci-après ont été appliquées en accord avec le P.C.G. 2016 - Règlement ANC n° 2018-07 du 10 décembre 2018 (homologué par arrêté du 26 décembre 2018) dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été établis en respectant le principe de continuité d'exploitation.

Utilisation d'estimations

Ces comptes sociaux impliquent que la Société fasse un certain nombre d'estimations et retienne certaines hypothèses, dans le cadre des principes comptables appliqués, qui affectent les actifs, les passifs, les notes sur les actifs et les passifs potentiels à la date des comptes, ainsi que les produits et charges enregistrés pendant l'exercice.

La Société revoit ses estimations de manière régulière. Des événements et des changements de circonstances peuvent conduire à des estimations différentes, et les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Changement de méthode

Il n'y a eu aucun changement de méthode dans l'exercice.

Faits marquants de l'exercice

Augmentation de capital :

MAKHEIA Group a mis en œuvre le 23 août une opération d'attribution gratuite de bons de souscriptions d'actions (BSA) au profit de ses actionnaires existants, à hauteur d'un BSA par action détenue, cinq BSA permettant de souscrire une action à 2,50 €.

Le nombre maximum d'actions susceptibles d'être émises sur exercice des BSA s'élève à 1 731 770, représentant 20 % du capital au jour de l'émission gratuite de BSA, soit 4 329 425 €.

Au 31 décembre 2018, 694 115 BSA ont été exercés pour un montant de 347 057,50 € donnant lieu à la création de 138 823 actions nouvelles.

Le cours de clôture au 31 décembre 2018 du BSA est de 0,0013 € et celui de l'action MAKHEIA est de 1,37 €.

Résumé des modalités de l'émission gratuite de BSA :

Cette attribution fait suite à la délégation conférée lors de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires en date du 27 juin 2018, aux termes de la huitième résolution, et des décisions du Conseil d'Administration du même jour de procéder à l'émission gratuite de BSA à l'ensemble des actionnaires.

Le 23 août 2018, chaque actionnaire de MAKHEIA a reçu gratuitement un BSA par action détenue. Ainsi, sur la base du capital de la Société à cette date, un maximum de 8 658 853 BSA a été émis (avant neutralisation des actions autodétenues).



Les titulaires des BSA peuvent les exercer et ainsi obtenir des actions MAKHEIA depuis le 23 août 2018 et jusqu'au 30 septembre 2019 à minuit inclus. Le prix d'exercice des BSA est fixé à 2,50 € par action. La parité d'exercice établit que 5 BSA donnent le droit de souscrire à 1 action nouvelle MAKHEIA à 2,50 €. Les actions nouvelles souscrites sur exercice des BSA sont assimilées aux actions anciennes dès leur création.

Les BSA sont cotés et échangeables sur le marché Euronext Growth de Euronext Paris sous le code ISIN FRO013356656 depuis le 21 août 2018.

Préfinancement du CICE 2018 auprès de BPI France

Événements postérieurs

Constatation de l'augmentation de capital le 25 février 2019 liée de la conversion de BSA en 2018.

2.3. Règles et méthodes comptables

Immobilisations incorporelles

Coût de développement

Les coûts de développement sont maintenus dans les charges de l'exercice, sauf circonstances particulières qui conduiraient à les activer.

Fonds commercial

Aucun fonds commercial.

Concessions, brevets et droits similaires

Les amortissements sont calculés en mode linéaire selon les durées attendues d'utilisation pouvant aller de 1 à 5 ans.

Autres immobilisations incorporelles

Aucune autre immobilisation incorporelle.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif pour leur coût d'acquisition.

Les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis.

Les amortissements sont calculés en mode linéaire selon les durées attendues d'utilisation suivantes :

- Agencements divers : 5 à 9 ans
- Matériels informatiques : 1 à 3 ans
- Mobiliers : 5 ans

Titres de participations et créances rattachées à des participations

Les titres de participation et les créances rattachées à des participations font, le cas échéant, l'objet d'une dépréciation en fonction de leur valeur d'utilité à la clôture. Cette valeur est déterminée selon des règles multicritères qui tiennent compte notamment de leur situation nette et des perspectives de rentabilité à moyen terme.

Immobilisations financières autres que les titres de participation

Elles correspondent à des dépôts de garantie.

Stocks et travaux en cours

Il n'existe aucun stock ou travaux en cours.

Créances

Les dépréciations des créances douteuses sont enregistrées lorsqu'il devient probable que la créance ne sera pas encaissée et qu'il est possible d'estimer raisonnablement le montant de la perte.

Les encours de services comprenant les travaux effectués non encore facturés ont été reclassés dans les créances clients en factures à établir.

Au 31 décembre 2018, aucune dépréciation n'a été constatée.



Trésorerie

Ce poste comprend des comptes courants ouverts auprès d'établissements de crédit ainsi que des actions propres.

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance correspondent à des charges d'exploitation.

Provisions

La Société comptabilise une provision lorsqu'elle a une obligation vis-à-vis d'un tiers, lorsque la perte ou le passif est probable et peut être raisonnablement évalué. Au cas où cette perte ou ce passif n'est ni probable, ni ne peut être raisonnablement évalué mais demeure possible, la Société fait état d'un passif éventuel dans les engagements.

Reconnaissance des revenus

Les revenus de la Société sont principalement constitués de prestations de services, facturées selon la méthode de l'avancement des travaux.

2.4. Autres éléments significatifs de l'exercice

Comptabilisation et présentation du Crédit impôt compétitivité et emploi (CICE) :

Le CICE est comptabilisé au rythme de l'engagement. Il est à prendre en compte au fur et à mesure de l'engagement des charges de rémunérations correspondantes.

La comptabilisation du CICE a été réalisée par l'option d'une diminution des charges de personnel, crédit d'un sous-compte 64 (ANC, note d'information du 28 février 2013).

Au 31 décembre 2018, le montant du CICE de la société MAKHEIA Group s'est élevé à 11 051 €. Comme le CICE 2017, il sera utilisé pour reconstituer le besoin en fonds de roulement.

En 2018, la société MAKHEIA Group a obtenu un préfinancement du CICE du Groupe pour un montant de 159 k€ auprès de BPI France. En contrepartie, la Société a cédé à BPI sa créance.

2.5. Autres informations

Intégration fiscale

Identité de la société mère

SA MAKHEIA Group, 125 rue de Saussure 75017 Paris

Périmètre d'intégration fiscale

SA MAKHEIA Group

SAS MAKHEIA AFFINITY

SA IMAGE FORCE

SAS SEQUOIA

SAS MAKHEIA LFI

SAS BIG YOUTH

Modalité de répartition de l'impôt

Chaque société calcule et comptabilise l'impôt comme si elle n'était pas intégrée fiscalement. L'économie d'impôt provenant de la compensation des résultats fiscaux reste acquise à la société mère.

Charges d'impôt théorique

Aucune charge d'impôt sur les sociétés n'a été comptabilisée au 31 décembre 2018.

Il en aurait été de même en l'absence d'intégration fiscale.



2.6. Notes sur le bilan actif

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes

| Actif immobilisé (en €) | À l'ouverture | Augmentation | Diminution | À la clôture |
|-------------------------------|-------------------|----------------|---------------|-------------------|
| Immobilisations incorporelles | 249 245 | 160 066 | 85 348 | 323 963 |
| Immobilisations corporelles | 146 034 | 11 363 | | 157 397 |
| Immobilisations financières | 26 167 227 | 3 916 | 10 421 | 26 160 722 |
| TOTAL | 26 562 506 | 175 345 | 95 769 | 26 642 081 |

Amortissements et provisions d'actif

| Amortissements et provisions (en €) | À l'ouverture | Augmentation | Diminution | À la clôture |
|-------------------------------------|------------------|----------------|----------------|------------------|
| Immobilisations incorporelles | 17 259 | 87 197 | | 104 456 |
| Immobilisations corporelles | 121 253 | 11 337 | | 132 590 |
| Autres immobilisations financières | 3 555 877 | 27 587 | 866 294 | 2 717 170 |
| TOTAL | 3 694 389 | 126 121 | 866 294 | 2 954 215 |

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

| Nature des biens immobilisés (en €) | Montant | Amortis. | Valeur nette |
|-------------------------------------|----------------|----------------|----------------|
| Site Internet | 176 449 | 73 964 | 102 485 |
| Data content | 62 165 | 14 545 | 47 620 |
| Site intranet Makheia | 85 348 | 15 947 | 69 401 |
| Instal agts aménagements | 75 590 | 72 609 | 2 981 |
| Matériel de bureau | 1 279 | 965 | 314 |
| Matériel vidéo | 2 104 | 2 104 | |
| Matériel informatique | 10 650 | 7 886 | 2 764 |
| Mat. info.groupe | 50 543 | 40 901 | 9 642 |
| Mobilier | 9 406 | 8 125 | 1 281 |
| Œuvres d'art | 7 824 | | 7 824 |
| Immo. incorporelles en-cours | | | |
| TOTAL | 481 359 | 237 046 | 244 313 |

Immobilisations financières

| Valeur Brute (en k€) | 31/12/2017 | Acquisition | Sortie | 31/12/2018 |
|----------------------|---------------|-------------|-----------|---------------|
| DÉPÔT DE GARANTIE | 238 | 4 | | 242 |
| MAKHEIA AFFINITY | 14 151 | | | 14 151 |
| MAKHEIA LFI | 1 131 | | | 1 131 |
| IMAGE FORCE | 8 601 | | | 8 601 |
| BIG YOUTH | 1 965 | | | 1 965 |
| ACTIONS PROPRES | 81 | | 10 | 71 |
| TOTAL | 26 167 | 4 | 10 | 26 161 |

| Dépréciation (en k€) | 31/12/2017 | Dotation | Reprise | 31/12/2018 |
|----------------------|--------------|-----------|------------|--------------|
| MAKHEIA AFFINITY | 3 397 | | 708 | 2 690 |
| MAKHEIA LFI | 158 | | 158 | |
| ACTIONS PROPRES | | 28 | | 28 |
| TOTAL | 3 556 | 28 | 866 | 2 717 |



Méthodes d'évaluation

Les titres des filiales ont été évalués en retraitant les capitaux propres d'une valeur de fonds de commerce qui intègre les tests de dépréciation des actifs incorporels (GOODWILL) réalisés au niveau des filiales auxquelles ces actifs peuvent être affectés. Les Goodwill sont affectés au moment de leur première comptabilisation en consolidation. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs qui seront générés par les actifs testés. L'actualisation est réalisée à un taux global de 9 %. Le taux de croissance à l'infini est de 1,4 % et le coefficient Bêta propre à MAKHEIA Group.

La valorisation est déterminée sur la base d'un business plan à 5 ans.

La prise en compte des goodwill en fonction des unités génératrices de trésorerie est cohérente avec la manière dont le management du Groupe suit la performance des opérations et apprécie les synergies liées aux acquisitions.

Lorsque la valeur des titres réévalués est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

Lorsque la valeur des titres réévalués est supérieure à la valeur nette comptable, nous appliquons un coefficient de pondération destiné à répartir la reprise de provision sur plusieurs exercices afin de s'assurer de la pérennité de celle-ci.

Ainsi, au 31 décembre 2018, la dépréciation pour les titres MAKHEIA AFFINITY a été reprise à hauteur de 708 k€ et la dépréciation des titres MAKHEIA LFI a été reprise en totalité pour 158 k€.

État des créances

| État des créances (en €) | Montant brut | À un an | À plus d'un an |
|------------------------------------|------------------|------------------|----------------|
| Actif immobilisé | 242 205 | | 242 205 |
| Actif circulant & charges d'avance | 4 602 491 | 4 602 491 | |
| TOTAL | 4 844 696 | 4 602 491 | 242 205 |

Produits à recevoir par postes du bilan

| Produits à recevoir (en €) | Montant |
|------------------------------|---------------|
| Immobilisations financières | |
| Clients et comptes rattachés | 72 762 |
| Autres créances | |
| Disponibilités | |
| TOTAL | 72 762 |

Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance d'un montant de 288 358 € ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Charges à répartir

| Charges à répartir (en €) | Valeur nette |
|--------------------------------|---------------|
| Charges différées | |
| Frais d'acquisition des immob. | |
| Frais d'émission des emprunts | 10 554 |
| Charges à étaler | |
| TOTAL | 10 554 |

Valeurs mobilières de placement

Il n'existe pas de valeurs mobilières au 31 décembre 2018 autres que les actions propres.

La société MAKHEIA Group détient, au 31 décembre 2018, 15 850 de ses propres actions inscrites en VMP.

| Actions propres (en €) | Nombre | VN | Montant |
|------------------------|---------------|------|---------------|
| Actions | 15 850 | 1,37 | 21 715 |
| TOTAL | 15 850 | | 21 715 |

Disponibilités

Les disponibilités correspondent au solde de comptes courants bancaires pour 261 k€.



2.7. Notes sur le bilan passif

Capital social

| Mouvements des titres | Nombre | Val. nominale | Capital social |
|---------------------------------|------------------|---------------|------------------|
| Titres en début d'exercice | 8 658 853 | 0,74 | 6 424 672 |
| Titres émis | 138 823 | 0,74 | 103 004 |
| Titres remboursés ou annulés | | | |
| TITRES EN FIN D'EXERCICE | 8 797 676 | 0,74 | 6 527 675 |

Variation des capitaux propres

| | En € |
|----------------------------|-------------------|
| Au 1 ^{er} janvier | 23 490 994 |
| Augmentation de capital | 103 004 |
| Prime d'émission | 227 717 |
| Résultat de l'exercice | - 634 005 |
| AU 31 DÉCEMBRE | 23 187 710 |

Provisions

| Nature des provisions (en €) | À l'ouverture | Augmentation | Utilisées | Non utilisées | À la clôture |
|------------------------------------|---------------|--------------|-----------|---------------|---------------|
| Provisions réglementées | 43 989 | | | | 43 989 |
| Provisions pour risques et charges | | | | | |
| TOTAL | 43 989 | | | | 43 989 |

État des dettes

| État des dettes (en €) | Montant total | De 0 à 1 an | De 1 à 5 ans | Plus de 5 ans |
|--|------------------|------------------|------------------|---------------|
| Établissements de crédit ⁽¹⁾ | 4 033 747 | 1 616 999 | 2 416 748 | |
| Dettes financières diverses ⁽²⁾ | | | | |
| Fournisseurs | 811 393 | 811 393 | | |
| Dettes fiscales et sociales | 476 762 | 476 762 | | |
| Dettes sur immobilisations | | | | |
| Autres dettes | 69 629 | 69 629 | | |
| Produits constatés d'avance | | | | |
| TOTAL | 5 391 531 | 2 974 783 | 2 416 748 | |

(1) À moins que le droit d'attribution d'actions attaché à l'emprunt obligataire d'un montant de 3 500 000 € ne soit exercé, lesdites obligations seront amorties annuellement, par tiers à compter du 31 décembre 2019 par remboursement à hauteur de 40 % (soit 1 638 k€ dont une PNC de 238 k€), le 31 décembre 2020 par remboursement à hauteur de 30 % (soit 1 291 k€ dont une PNC de 241 k€) et le 31 décembre 2021 par remboursement à hauteur de 30 % (soit 1 358 k€ dont une PNC de 308 k€).

(2) Groupe & associés = 0 €.

Charges à payer par postes du bilan

| Charges à payer (en €) | Montant |
|--|----------------|
| Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit | 1 000 |
| Emprunts et dettes financières divers | |
| Fournisseurs | 234 114 |
| Dettes fiscales et sociales | 185 410 |
| Autres dettes | 69 629 |
| TOTAL | 490 153 |



2.8. Notes sur le compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspond principalement à des prestations de services aux filiales.

Charges et produits financiers

| Libellés | En € |
|--|----------------|
| Dotations aux amortissements & provisions | 28 604 |
| Intérêts et charges assimilés | 188 562 |
| Intérêts comptes courants | |
| Charge sur cession d'actions propres | 14 381 |
| Provision sur dépréciation d'immobilisations financières | |
| TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES | 231 546 |

| Libellés | En € |
|---|----------------|
| Produits financiers sur participation | |
| Intérêts comptes courants | 59 850 |
| Produits des valeurs mobilières de placement | 3 522 |
| Reprise de provision sur dépréciation d'immobilisations financières | 866 294 |
| TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS | 929 666 |

Charges et produits exceptionnels

Au 31 décembre 2018, les charges et produits exceptionnels concernent les éléments suivants :

| Libellés (en €) | Charges exceptionnelles | Produits exceptionnels |
|--|-------------------------|------------------------|
| Autres charges & produits exceptionnels | 93 991 | 10 000 |
| Dotation aux amortissements dérogatoires | | |
| Transferts charges exceptionnelles | | |
| TOTAL | 93 991 | 10 000 |

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

| Niveau de résultat (en €) | Avant impôt | Impôt | Après impôt |
|----------------------------|------------------|-----------------|------------------|
| Résultat d'exploitation | - 1 267 832 | - 19 699 | - 1 248 133 |
| Résultat financier | 698 120 | | 698 120 |
| Résultat exceptionnel | - 83 991 | | - 83 991 |
| Participation des salariés | | | |
| TOTAL | - 653 703 | - 19 699 | - 634 005 |

Autres informations relatives au compte de résultat

Les postes de charges et produits composant le résultat de l'exercice figurent au compte de résultat des états financiers.

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes sont dans l'annexe des comptes consolidés.

2.9. Autres informations

Effectif moyen

| Catégories de salariés | Salariés |
|-----------------------------------|-----------|
| Cadres | 13 |
| Agents de maîtrise et techniciens | |
| Employés | 2 |
| Ouvriers | |
| Apprentis sous contrat | |
| TOTAL | 15 |



Rémunération des dirigeants

La rémunération des principaux dirigeants s'est élevée à un montant de 450 k€ en 2018.

La part du capital détenue par les membres du Conseil d'Administration représente 2 019 090 actions, soit 22,95 % du capital de la Société au 31 décembre 2018.

Aucune avance n'a été consentie aux dirigeants au cours de l'exercice.

Aucune somme n'est allouée au titre des jetons de présence pour l'année 2018.

Il n'existe aucun autre avantage (avantages postérieurs à l'emploi, autres avantages à long terme, indemnités de fin de contrat, paiement en actions) au 31 décembre 2018.

Informations relatives au crédit-bail

En 2018, la société MAKHEIA Group a eu recours à des contrats de crédit-bail.

Engagements financiers

Les titres BIG YOUTH, détenus par la société MAKHEIA Group, ont été nantis au profit du LCL en garantie d'un emprunt de 500 k€ de nominal. Au 31 décembre 2018, le capital restant dû s'élève à 80 k€.

La société MAKHEIA Group s'est portée caution auprès du CIC en garantie d'un emprunt de 300 k€ de sa filiale BIG YOUTH. Au 31 décembre 2018, le capital restant dû est de 98 k€. L'échéance finale de l'emprunt est en juillet 2020.

La société MAKHEIA Group s'est portée caution à hauteur de 160 k€ auprès de BANQUE PALATINE en garantie d'un emprunt de 400 k€ de sa filiale MAKHEIA AFFINITY. Au 31 décembre 2018, le capital restant dû est de 200 k€. L'échéance finale de l'emprunt est en juin 2021.

Engagements hors bilan

Au titre de son bail immobilier, la société MAKHEIA Group a pris les engagements de locations simples, fermes et irrévocables suivants :

- à moins d'un an : 1 015 k€
- à plus d'un an : 254 k€

Engagements reçus

| (en k€) | Montant |
|--|------------|
| Découverts autorisés et cession Dailly | 550 |
| TOTAL | 550 |

Engagement en matière de retraite

L'obligation d'engagement en matière de retraite est calculée selon la méthode des unités de crédit projetées, en tenant compte d'hypothèses actuarielles (taux de mortalité, taux de turn over, taux d'actualisation et taux d'augmentation de salaire). Les principales hypothèses actuarielles retenues par le Groupe sont les suivantes :

- Fort taux de turn-over (utilisation depuis le 31 décembre 2005 de taux de turn-over propres à la Société actualisé au 31 décembre 2018) ;
- Taux d'accroissement des salaires : 2 % ;
- Taux d'actualisation : 1,57 % ;
- Âge de départ : 62 ans ;
- Départ volontaire ;
- Table de mortalité provisoire (2013-2015).

Les indemnités de fin de carrière sont couvertes en parties par un contrat chez Allianz Vie.

Au 31 décembre 2018, le montant de l'engagement majoré des charges sociales correspondantes s'élève à 73 k€.



Entreprises liées

| En € | MONTANT CONCERNANT LES ENTREPRISES | |
|--|------------------------------------|---|
| | Liées | avec lesquelles la Société a un lien de participation |
| POSTES | | |
| Avances et acomptes sur immobilisations | | |
| Participations (valeurs nettes) | 23 158 401 | |
| Créances rattachées à des participations | | |
| Prêts | | |
| Avances et acomptes versés sur commandes (actif circulant) | | |
| Créances clients et comptes rattachés | 72 762 | |
| Autres créances | 3 479 872 | |
| Capital souscrit appelé non versé | | |
| Emprunts obligataires convertibles | | |
| Autres emprunts obligataires | | |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | | |
| Emprunt et dettes financières divers | | |
| Avances et acomptes reçus sur commandes en cours | | |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 26 078 | |
| Dettes sur immobilisation et comptes rattachés | | |
| Autres dettes | 69 629 | |
| Produits de participation | | |
| Autres produits financiers | 59 850 | |
| Charges financières (y compris dotations financières) | | |

2.10. Détail des postes concernés par le chevauchement d'exercice

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir

| Produits à recevoir sur clients et comptes rattachés (en €) | Montant |
|---|---------------|
| FAE-CLT Makheia Affinity | 38 926 |
| FAE-CLT Sequoia | 3 923 |
| FAE-CLT Image Force | 13 812 |
| FAE-CLT Makheia LFI | 2 429 |
| FAE-CLT Big Youth | 13 672 |
| TOTAL | 72 762 |

Charges constatées d'avance

| Charges constatées d'avance (en €) | Montant |
|------------------------------------|----------------|
| Charges constatées d'avance | 288 358 |
| TOTAL | 288 358 |

Charges à payer

| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (en €) | Montant |
|---|--------------|
| Banques - intérêts courus | 1 000 |
| TOTAL | 1 000 |

| Dettes fournisseurs et comptes rattachés (en €) | Montant |
|---|----------------|
| FRS-FAR frais généraux | 208 036 |
| FRS-FAR Makheia Affinity | 19 841 |
| FRS-FAR Sequoia | 6 237 |
| TOTAL | 234 114 |

| Dettes fiscales et sociales (en €) | Montant |
|------------------------------------|----------------|
| Provision congés payés | 108 647 |
| Charges/provision congés payés | 48 891 |
| Formation continue | 17 874 |
| Taxe d'apprentissage | 9 998 |
| TOTAL | 185 410 |

| Autres dettes (en €) | Montant |
|----------------------------|---------------|
| AAE - CLT Makheia Affinity | 14 035 |
| AAE - CLT Sequoia | 35 174 |
| AAE - CLT Makheia LFI | 3 226 |
| AAE - CLT Big Youth | 17 194 |
| TOTAL | 69 629 |



2.11. Tableau des filiales et participations

Les données du dernier exercice clos sont exprimées en k€

| Filiales et participations | Capital social | Capitaux propres autres que le capital social et résultat de l'exercice | Quote-part du capital détenu en % | Valeur brute des titres détenus | Valeur nette des titres détenus | Prêts et avances consentis par la Société | Cautions et avals donnés par la Société | C.A. H.T. du dernier exercice clos | Résultat du dernier exercice clos | Dividendes encaissés par la Société dans l'exercice |
|---|----------------|---|-----------------------------------|---------------------------------|---------------------------------|---|---|------------------------------------|-----------------------------------|---|
| A - Renseignements détaillés concernant les filiales & participations | | | | | | | | | | |
| Filiales (plus de 50 % du capital détenu) | | | | | | | | | | |
| MAKHEIA AFFINITY | 1 100 | 276 | 100,00 % | 14 151 | 11 461 | 1 574 | | 9 687 | 135 | |
| IMAGE FORCE | 394 | 1 969 | 100,00 % | 8 601 | 8 601 | 893 | | | - 4 | |
| MAKHEIA LFI | 192 | -501 | 100,00 % | 1 131 | 1 131 | 286 | | 1 955 | 39 | |
| BIG YOUTH | 300 | 595 | 100,00 % | 1 965 | 1 965 | 626 | | 5 414 | 146 | |
| Participations (10 à 50 % du capital détenu) | | | | | | | | | | |
| NÉANT | | | | | | | | | | |
| B - Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations | | | | | | | | | | |

Il n'existe pas de filiale ou participation non reprise en A.



ANNEXE 3

COMPTES SOCIAUX

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

AU RAPPORT DE GESTION

1. RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

En €

| Nature des Indications / Périodes | 31/12/2018 | 31/12/2017 | 31/12/2016 | 31/12/2015 | 31/12/2014 |
|--|-------------|------------|------------|------------|------------|
| Durée de l'exercice | 12 mois | 12 mois | 12 mois | 12 mois | 12 mois |
| I - Situation financière en fin d'exercice | | | | | |
| Capital social | 6 527 675 | 6 424 672 | 5 353 893 | 4 885 683 | 4 885 683 |
| Nombre d'actions émises | 8 797 676 | 8 658 853 | 7 215 711 | 6 584 680 | 6 584 680 |
| Nombre d'obligations convertibles en actions | | | | | |
| II - Résultat global des opérations effectives | | | | | |
| Chiffre d'affaires hors taxes | 4 361 793 | 4 325 326 | 5 202 226 | 4 819 884 | 4 304 114 |
| Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions | - 1 389 846 | - 590 905 | - 345 669 | - 113 307 | 14 464 |
| Impôt sur les bénéfices | - 19 699 | - 27 925 | - 30 426 | - 376 556 | - 235 231 |
| Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions | - 1 370 147 | - 562 980 | - 315 243 | 263 249 | 249 695 |
| Bénéfice après impôt, amortissements et provisions | - 634 005 | 414 282 | 288 935 | 2 295 767 | 1 904 456 |
| Montant des bénéfices distribués | | | | | |
| Participation des salariés | | | | | |
| III - Résultat des opérations réduit à une seule action | | | | | |
| Bénéfice après impôt, mais avant amortissements | - 0,16 | - 0,07 | - 0,04 | 0,04 | 0,04 |
| Bénéfice après impôt, amortissements provisions | - 0,07 | 0,05 | 0,04 | 0,35 | 0,29 |
| Dividende versé à chaque action | | | | | |
| IV - Personnel | | | | | |
| Nombre de salariés | 15 | 16 | 15 | 15 | 15 |
| Montant de la masse salariale | 1 364 032 | 1 083 060 | 1 153 588 | 1 166 445 | 1 174 173 |
| Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux | 582 084 | 462 471 | 475 344 | 499 252 | 490 006 |



2. DÉLAIS DE PAIEMENT

2.1. Délais de paiement des clients - Mentionnés à l'article D. 441-4

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au 1 de l'article D. 441-4)

| Article D. 441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu | | | | | |
|---|--------------|---------------|---------------------|------------------|------------------------|
| | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | Total (1 jour et plus) |
| (A) Tranches de retard de paiement | | | | | |
| Nombre de factures concernées | 2 | 1 | 0 | 1 | 4 |
| Montant total des factures concernées TTC | 12 167 | 1 967 | 0 | 868 | 15 002 |
| Pourcentage du chiffre d'affaires TTC de l'exercice | 0,21% | 0,03% | 0,00% | 0,02% | 0,26% |
| (B) Factures exclues de (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées | | | | | |
| Nombre des factures exclues | | | | | |
| Montant total des factures exclues | | | | | |
| (C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1) | | | | | |
| Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement | | | Délais contractuels | | |

2.2. Délais de paiement des fournisseurs - Mentionnés à l'article D. 441-4

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au 1 de l'article D. 441-4)

| Article D. 441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu | | | | | |
|---|--------------|---------------|--|------------------|------------------------|
| | 1 à 30 jours | 31 à 60 jours | 61 à 90 jours | 91 jours et plus | Total (1 jour et plus) |
| (A) Tranches de retard de paiement | | | | | |
| Nombre de factures concernées | 30 | 22 | 4 | 14 | 70 |
| Montant total des factures concernées TTC | 115 835 | 21 695 | 1 622 | 25 374 | 164 526 |
| Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice | 2,81% | 0,53% | 0,04% | 0,62% | 4,00% |
| (B) Factures exclues de (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées | | | | | |
| Nombre des factures exclues | | | | | |
| Montant total des factures exclues | | | | | |
| (C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1) | | | | | |
| Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement | | | Délais légaux : 60 jours date de facture | | |

ANNEXE 4

RAPPORT SPÉCIAL

DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018

À l'Assemblée générale de la société MAKHEIA Group,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris et Paris-La Défense, le 25 avril 2019

Les Commissaires aux comptes

A.N.G.

CONSTANTIN ASSOCIÉS

Christophe NOS

Dominique LAURENT

NOTES

NOTES

